

*Master 1 d'Histoire moderne & contemporaine  
à l'Université de Toulouse II*

*Présenté par Robin Duthu  
Sous la direction de Valérie Sottocasa, professeure d'Histoire moderne*

***De l'engagement politique à la violence populaire :  
Pézenas pendant la Révolution (1789-1799)***



*Année universitaire 2019-2020*

*Illustration page de garde<sup>1</sup>*

---

<sup>1</sup> Dessin de Louis René Boquet, © Cliché Bibliothèque Nationale de France  
Albigès Luce-Marie, « Les clubs jacobins en Province », *Histoire par l'image*  
[en ligne] <http://histoire-image.org/fr/etudes/clubs-jacobins-province>

*De l'engagement politique à la violence populaire :  
Pézenas pendant la Révolution (1789-1799)*

## ***Remerciements***

*Je tiens à remercier personnellement mes proches et en particulier Cloé, ma petite amie et partenaire de confinement qui m'a soutenu moralement au quotidien et a toujours su prêter une oreille attentive à mes questionnements.*

*Je remercie également ma famille et mes ami.es, et spécialement mon colocataire Mathieu, pour leurs relectures assidues de mon travail et leurs précieux conseils.*

## *Liste d'abréviations*

ADH: Archives Départementales de l'Hérault

CdA: Cliché de l'Auteur

Cf: Confer

CHCLMR: Centre d'Histoire Contemporaine du Languedoc Méditerranéen et du Roussillon

CNRS: Centre National de la Recherche Scientifique

CRHRFLR: Commission Régionale d'Histoire de la Révolution Française Languedoc-Roussillon

CTHS: Comité des Travaux Historiques et Scientifiques

Dir. : Directeur d'ouvrage

EHESS: Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales

Fig. : Figure

Ibid. : *Ibidem*

INALF: Institut National de la Langue Française

IHRF: Institut d'Histoire de la Révolution Française

PU(F) : Presses Universitaires (de France)

T. : Tome

## Prologue

Au commencement de mes recherches, j'avais déjà une idée assez précise de mon sujet de mémoire : je voulais étudier les sociabilités révolutionnaires politiques qui découlent de la Révolution française et ainsi composer un horizon de son héritage sur les révoltes populaires qui la suivent au XIXe siècle.<sup>2</sup>

Cette réflexion sur les réseaux de sociabilités politiques — qui expriment les positions populaires envers les différents pouvoirs et institutions — se présente comme le noyau de ma recherche.<sup>3</sup>

Il me fallait délimiter une zone géographique d'étude, ainsi qu'une limitation chronologique, pour ne pas me perdre dans l'abondance des sources. J'ai choisi naturellement d'axer mes dépouillements dans le département de l'Hérault, par affinités avec mon lieu de naissance. Ce choix est aussi alimenté par mon désir de mettre en lumière le dynamisme politique provincial de la Révolution, et plus particulièrement du sud-ouest méditerranéen. Partant de l'Hérault, je dresse au terme de ma recherche un portrait des sociabilités politiques révolutionnaires dans le Languedoc méditerranéen.<sup>4</sup> J'intègre ici une carte du département de l'Hérault pour donner une meilleure visualisation de cet espace méditerranéen ainsi que de ses limites administratives : la carte est largement postérieure à la Révolution puisqu'elle est éditée en 1852 — planche n°33 de l'Atlas national illustré — mais elle présente l'avantage d'offrir un horizon détaillé du département, puisque celui-ci conserve pratiquement les mêmes frontières extérieures et intérieures depuis le découpage de 1790.

---

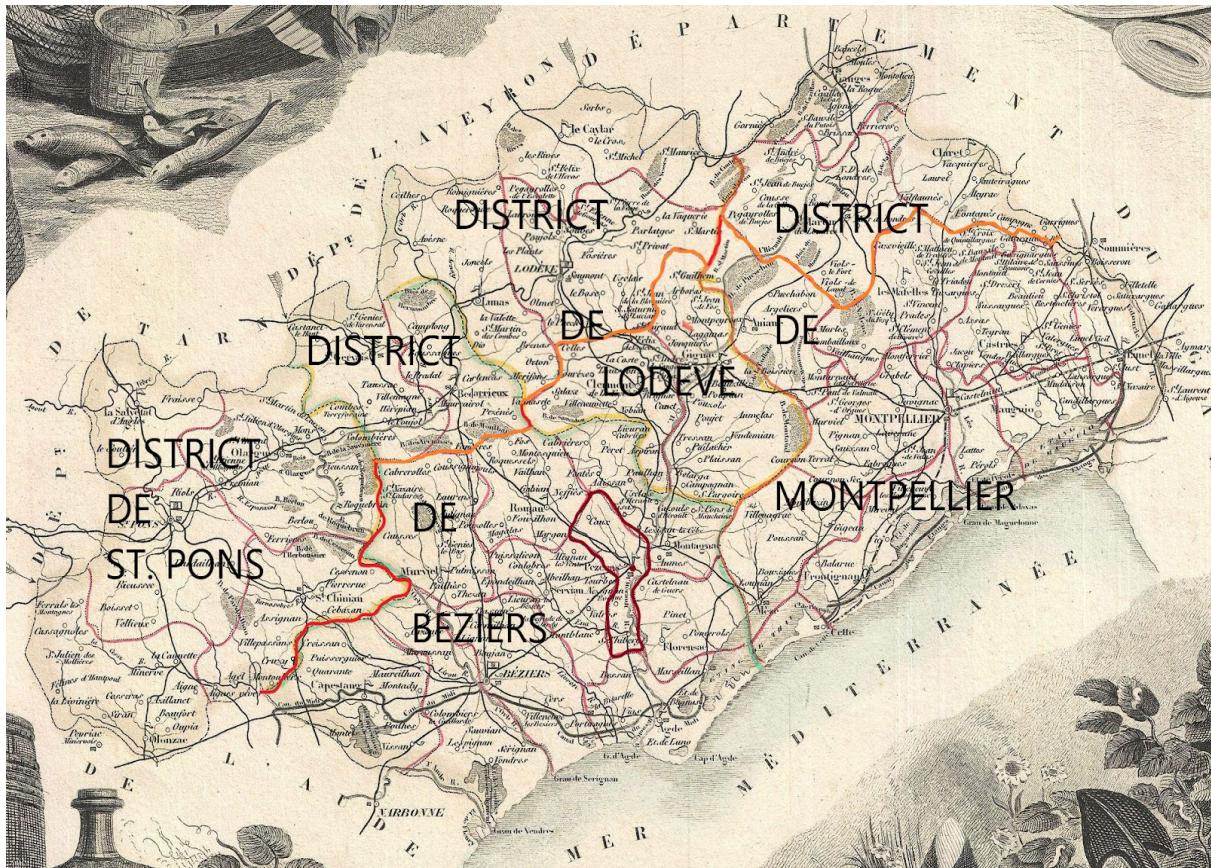
<sup>2</sup> Dupuy Roger (dir.), *Pouvoir local et Révolution ; 1780-1850*, Rennes, PU de Rennes, Histoire, 1995, 577 p.

<sup>3</sup> Dubost Jean-François, "Le réseau des Sociétés politiques dans le département de l'Hérault pendant la Révolution française (1789-1795)", In *Annales historiques de la Révolution française*, Paris, Armand Colin, 1989, pp. 374 - 416

<sup>4</sup> Peronnet Michel & Sagnes Jean, *La Révolution dans l'Hérault ; 1789-1799*, St. Etienne, Horvath, 1989, 152 p.

*Fig. 1 :*

*Carte du département de l'Hérault, par Victor Levasseur, 1852* <sup>5</sup>



Traits jaunes & verts (déjà présents sur la carte originale) : frontières entre les districts

Traits rouges : frontières entre les cantons

Traits oranges : frontières entre les cantons

Trait rouge foncé : délimitation du canton de Pézenas (objet d'étude).

J'ai choisi un critère géographique pour délimiter les zones de recherche : j'ai exclu les espaces montagneux — comme le district de St. Pons, et les cantons du nord des trois autres districts — pour ne préserver que les espaces de plaines littorales, car j'estime que les dynamiques sociales sont différentes selon l'espace. Ainsi, je me suis constitué un espace géographique cohérent comprenant vingt-deux

<sup>5</sup> Wikipédia : Levasseur V., *Atlas National Illustré des 86 Départements et des Possessions de La France Divisée par Arrondissements, Cantons et Communes avec La Trace de Toutes Les Routes, Chemins de fer et Canaux.*, 1852 edition.

cantons sur trente parmi les trois districts étudiés, dans l'ordre de priorité : Béziers, Montpellier, Lodève.

Pour la question temporelle je décidais théoriquement de relier deux événements insurrectionnels majeurs afin de constater l'évolution des pratiques révolutionnaires par rapport à l'héritage du premier : ces deux moments forts sont la Révolution française de 1789 et la Commune de Paris (et ses répliques provinciales) de 1871, formant un petit siècle qui me permettait ainsi d'observer le temps long des idéologies et des mentalités, comme Michel Vovelle — historien de la Révolution française et du sensible<sup>6</sup> — le préconisait. Au vu de l'étendu de la tâche, je ne me suis réservé pour mon Master que la période révolutionnaire.

Bien sûr, ces objectifs se comprenaient également dans un temps long : au stade de ma première année je me concentrerais uniquement que sur le sud du département (le littoral) durant la période Révolutionnaire (1789-1799)<sup>7</sup>. Pour comprendre l'impact de la Révolution sur les révoltes du XIXe siècle il me fallait d'abord la maîtriser en détails, de ses nouvelles institutions aux changements qui s'opèrent jusque dans le quotidien des français devenus citoyens.<sup>8</sup>

On pourrait donc résumer mon sujet d'étude général par *Les révoltes populaires sur le littoral Héraultais, de la Révolution à la Commune*.

Doté de ce cadre je pouvais me lancer dans le travail primaire du chercheur-historien : la consultation des sources et le choix qui s'imposait parmi celles-ci. Je me suis rapidement confronté à l'abondance des sources et cela m'imposait de resserrer encore un peu plus ma vision.

---

<sup>6</sup> Vovelle Michel, *Idéologies et mentalités*, Paris, Gallimard, Folio Histoire, 1982, 358 p.

<sup>7</sup> Gavignaud & Laurent, *La Révolution française dans le Languedoc méditerranéen*, Toulouse, Privat, 1987, 352 p.

<sup>8</sup> *Les pratiques politiques en province à l'époque de la Révolution française*, Montpellier, CHCMLR, 1988, 407 p.

Balayant d'abord les communes d'ouest en est du littoral de l'Hérault, je me suis attardé sur une commune que je connais bien car les sources qu'elle m'a fourni me semblaient révélatrices d'une situation d'ensemble, représentative du dynamisme politique du Midi provincial. Cette commune, c'est celle de Pézenas<sup>9</sup>, située à l'est du district de Béziers et de la ville du même nom. Pris au jeu de l'enquête historique je continuais de dépouiller les sources de la ville afin de créer les liens nécessaires à la compréhension des sociabilités et des événements locaux. Peu à peu je me familiarisais avec les institutions révolutionnaires en province et avec les individus qui les composent et / ou les subissent.

J'en venais donc à construire une étude de cas sur Pézenas, me demandant si elle était représentative des insurrections révolutionnaires dans le département ou si au contraire elle apparaissait comme un cas isolé. Cette étude de cas me servira ainsi de référence dans la future comparaison que je ferai avec les autres révoltes dans le département afin de cerner le caractère social et politique de ces expressions populaires.<sup>10</sup>

Mon mémoire se trouve ainsi limité pour le moment à cette étude de cas : *De l'engagement politique à la violence populaire : Pézenas pendant la Révolution (1789-1799)*.

---

<sup>9</sup> Alberge Claude, *Histoire de Pézenas par les rues et les places*, Pézenas, Éditions de la Tour Gile, 2004, 623 p.

<sup>10</sup> Nicolas Jean, *Mouvements populaires et conscience sociale XVIIe-XIXe siècles*, Paris, Éditions Maloine S.A., CNRS - Université Paris VII, 1985, 773 p.

## *Les institutions de la Révolution française*

Pour comprendre les sources dépouillées, il fallait envisager le contexte de production de celles-ci, c'est-à-dire concevoir les institutions révolutionnaires qui fabriquent ces sources. Il faut donner corps à leurs rouages, à leurs représentants et à leur hiérarchie, et constater leur application au niveau national et local. C'est pourquoi les paragraphes suivants traitent des valeurs de la Révolution et de son contexte historique à l'échelle nationale ainsi que de ses bouleversements administratifs et judiciaires. Cette contextualisation permet de mieux comprendre la politisation citoyenne et la nouvelle pratique électorale qui s'inscrivent au sein des sociétés populaires et des comités de surveillance, sujets qui sont développés au sein de cette étude.

La Révolution française est apparue comme un tournant irréversible à bien des égards pour ses contemporains : dès la fin de l'année 1789, le terme d'Ancien Régime apparaît, comme pour balayer d'un revers les injustices et l'absolutisme royal. En moins de dix ans (1789-1799), c'est tout un édifice politique, social et culturel qui est mis en place et qui perdure encore aujourd'hui. Ces valeurs nouvelles inspirent la création de nouvelles institutions, qui posent les fondations de l'Etat libéral et démocratique : ce temps court s'inscrit dans la durée.

Ces nouvelles valeurs aspirant aux droits naturels imprescriptibles de l'Homme s'expriment en premier lieu dans la constitution en Assemblée Nationale (17 juin 1789) des députés des états généraux convoqués le 5 mai par Louis XVI, dans l'espoir de résoudre la crise fiscale latente du royaume. Sous l'impulsion des représentants du Tiers-Etat<sup>11</sup>, les députés des trois ordres se réunissent, abolissant symboliquement la société d'ordres. En préambule de la constitution qu'ils se jurent de rédiger avant de se séparer, ils écrivent la Déclaration des Droits de l'Homme et

---

<sup>11</sup> Cf. Glossaire, p. 112

du Citoyen, adoptée par l'Assemblée Constituante<sup>12</sup> entre le 20 et le 26 août 1789. Cette déclaration met en lumière les aspirations aux droits naturels, inspirées par l'effervescence intellectuelle du XVIII<sup>e</sup> siècle : les constituants français étaient alors imprégnés des idéaux des Lumières, de Rousseau à Voltaire en passant par les Encyclopédistes<sup>13</sup> ; idéaux de liberté, d'égalité et d'universalité. Cette déclaration reconnaît également la propriété comme « un droit inviolable et sacré » et la résistance à l'oppression comme corollaire de la liberté. En analysant les nuances apportées à chaque déclaration des droits, on peut en partie saisir l'état d'esprit révolutionnaire, ainsi que l'urgence et les priorités de chaque période selon les différents acteurs.<sup>14</sup>

Dans la déclaration des droits montagnarde votée le 23 juin 1793, on ajoute des éléments à celle de 1789, précisant les libertés, et on accentue certains aspects : ainsi « le but de la société est de garantir le bonheur commun » et le désir d'égalité surpassé alors le respect des libertés individuelles, bien qu'elles soient prises en compte. L'importance accordée aux droits sociaux — droit au bonheur, à l'assistance ou encore à l'instruction — et au devoir d'insurrection souligne cette évolution, plus à l'écoute des revendications populaires qui n'ont cessé de s'élever entre 1789 et 1793.

Adoptée le 22 août 1795, la déclaration des droits du Directoire<sup>15</sup> tourne résolument le dos à celle de 1793, trop sociale et jugée dangereuse, et essaie de retrouver l'esprit de celle de 1789, voulant clore définitivement l'épisode de la Terreur<sup>16</sup> et des initiatives populaires. Les droits sociaux de 1793, malheureusement jamais appliqués, disparaissent du préambule. Le droit à l'insurrection est également retiré. C'est même un recul par rapport à la déclaration de 1789 : la référence aux droits naturels de l'Homme est enlevée. On y substitue une déclaration des devoirs, insistant sur le principe représentatif et le respect des lois. Ainsi, tandis que les déclarations de 1789 et 1793 s'inscrivent dans l'optique de « continuer » la

---

<sup>12</sup> *Ibid.*

<sup>13</sup> D'Alembert, Diderot & Jaucourt, articles : *liberté politique*, *liberté naturelle*, *liberté civile*, *égalité naturelle*, *représentant*, *peuple*, *propriété* In *L'Encyclopédie*, parmi les 17 volumes de texte, Paris, édition de Diderot et d'Alembert, 1751-1772 [en ligne]

<sup>14</sup> Vovelle Michel, *La Révolution française*, Paris, Armand Colin, Cursus Histoire, 2015, pp. 53 - 62

<sup>15</sup> Cf. Glossaire

<sup>16</sup> *Ibid.*

Révolution, celle de 1795 veut résolument la terminer et seulement entériner les acquis de 1789. Cette grille de lecture nous permet de mieux concevoir l'état d'esprit dominant chaque période, et ainsi de mieux comprendre l'évolution des institutions durant la période révolutionnaire.

L'Etat assure dorénavant une mission de service public, pour l'intérêt général et le bonheur commun : le fameux « contrat social » de Rousseau est entendu, et s'intègre progressivement aux nouvelles institutions<sup>17</sup>. C'est dans ce souci de cohérence et d'égalité à l'échelle nationale que l'on supprime les anciennes provinces — trop spécifiques dans leurs exemptions et droits particuliers — et que l'on découpe administrativement la France : rationaliser et uniformiser, tels sont les maîtres mots face aux distinctions — fiscales, religieuses ou judiciaires — imposées par les provinces.

La nuit du 4 août 1789, la Constituante met fin au système féodal, et par extension aux anciennes provinces. De septembre 1789 à février 1790, la Constituante débat sur les nouvelles divisions à donner à la France. Le 15 février 1790, 83 départements d'ampleur comparable voient le jour, dans un souci de préserver les anciennes divisions historiques. Il en va ainsi du département de l'Hérault qui reprend plus ou moins les anciennes sénéchaussées<sup>18</sup> de Béziers et Montpellier, érigée en chef-lieu. Chaque département est divisé en districts — lesquels sont supprimés en 1795 par le Directoire, puis rétablis en 1800 sous le nom d'arrondissements — l'Hérault en comptant quatre : Saint-Pons, Lodève, Béziers et Montpellier. Chaque district est lui aussi divisé en cantons : l'Hérault en compte 30, puis 38 à partir du Directoire. Chaque canton correspond à une étendue d'environ 4 lieues carrées — 20 km carré — avec à sa tête un chef-lieu de canton qui domine les autres municipalités. Enfin, la plus petite autorité administrative — et qui

---

<sup>17</sup> Godechot Jacques, *Les institutions de la France sous la Révolution et l'Empire*, Paris, Presses Universitaires de France (PUF), Dito, 1951, 793 p.

<sup>18</sup> Cf. Glossaire

présente le réseau le plus dense — est établie à l'échelle de la commune avec la constitution d'une municipalité.<sup>19</sup>

Le département est dirigé par une assemblée de 36 membres, divisée entre le conseil de département (28 membres) et le directoire de département (8 membres), élus lors d'une élection au second niveau parmi ses membres. Ceux-ci sont élus pour quatre ans, renouvelables par moitié tous les deux ans. Le conseil siège un mois par an et prend des arrêtés qui seront appliqués sur l'ensemble du territoire par le directoire qui siège en permanence. Le procureur-syndic assiste le directoire dans sa tâche, veille à la stricte application de la loi et incarne l'unique lien entre les deux chambres départementales. Le même schéma se trouve appliqué à l'échelle du district, dans des proportions réduites : un pouvoir administratif composé de 12 membres, siégeant deux semaines avant le conseil départemental, et un pouvoir exécutif de 4 membres siégeant en permanence assisté également d'un procureur-syndic rendant des comptes au conseil départemental. L'organisation municipale est quant à elle fixée dès le 14 décembre 1789, établissant un conseil municipal proportionnel aux habitants. Le maire, assisté d'un procureur (élus pour deux ans) exécutent les délibérations du conseil. En plus de l'élection du maire et des officiers municipaux, il faut aussi élire un nombre considérable de notables — environs le double — qui réunis aux municipaux forment le conseil général de la commune.

Ces pouvoirs locaux se chargent d'attributions très larges, en matière militaire — garde nationale, levée des troupes — mais aussi en matière civile et fiscale, comme l'assistance et les travaux publics. Dans les campagnes, il manque souvent un personnel qualifié d'hommes de loi présent dans les villes, ce qui rend ce fonctionnement parfois bancal en milieu rural. Cette spontanéité institutionnelle encourage les initiatives politiques locales, peu à peu domestiquées par le pouvoir central : en 1793, les agents nationaux et les représentants en mission<sup>20</sup> veillent à l'exécution des mesures révolutionnaires à toutes les échelles. On se méfie des

---

<sup>19</sup> Fournier Georges, « Structures sociales et révolution dans quelques villes languedociennes », In *Annales du Midi* (N°168), Toulouse, Privat, 1984, pp. 401-432 [en ligne]

<sup>20</sup> Biard Michel, *Missionnaires de la République : les représentants du peuple en mission : 1793-1795*, Paris, CTHS, CTHS-Histoire, 2002, 623 p.

départements et de leur désir d'autonomie — depuis l'insurrection fédéraliste de 1793 — et on donne le rôle de première main aux districts. Le Directoire inverse à son tour en 1795 les mesures prises par la Convention montagnarde<sup>21</sup> : les départements sont réhabilités, les districts supprimés — car soutenus par les jacobins<sup>22</sup> — au profit d'une municipalité de canton, qui fragmente peu à peu l'autonomie municipale. La direction est également simplifiée au détriment du principe délibératif : cinq administrateurs élus dirigent le département et le procureur-syndic — qui se nomme désormais le commissaire du directoire — gagne en pouvoir décisif. On observe le même schéma dans les municipalités, le conseil municipal se résumant dorénavant à un maire et un adjoint élus au profit d'une municipalité de canton étoffée. Il se produit alors un repli des cadres de la vie politique locale sur une étroite élite modérée, de plus en plus encadrée par l'Etat et ses agents depuis 1793.<sup>23</sup>

Tout au long de la Révolution, les institutions de 1789-1790 évoluent en parallèle des régimes qui les créent ou les modifient au gré des circonstances ; mais leur fonctionnement — plus ou moins — démocratique fait appel à la participation active des citoyens, qui apprennent ces pratiques politiques peu à peu en côtoyant ces institutions. Elles mettent en place un maillon administratif cohérent et égalitaire au niveau national — dans sa volonté de respecter une étendue comparable pour les départements — et répètent leur fonctionnement à toutes les échelles hiérarchiques s'accompagnant toujours d'un représentant du pouvoir central — les différentes fonctions de procureur — pour surveiller les initiatives locales et faire respecter le cadre imposé par l'Etat.

---

<sup>21</sup> Cf. Glossaire

<sup>22</sup> Ibid.

<sup>23</sup> *Atlas de la Révolution française, tome 4 : Le territoire, Réalités et représentations*, Paris, EHESS, 1989, pp. 12 - 106

Pour connaître avec plus de précision les événements étudiés il convenait d'analyser également les sources judiciaires. La position des autorités judiciaires est aussi porteuse de sens, selon le contexte local et national.

Dès la déclaration du 26 août 1789 le nouveau droit révolutionnaire est mis en place, bien qu'il soit constamment étoffé et modelé. Comme pour les institutions administratives, on veut unifier et rationaliser : un droit unique, une justice égalitaire, mettant à bas les coutumes régionales et la justice seigneuriale. Le code pénal de 1791 promulgué par la Législative<sup>24</sup> reprend les principes fondamentaux du droit inspirés par les écrits de Beccaria, juriste italien rattaché au courant des Lumières. On rompt avec les procédures arbitraires de l'Ancien Régime : on aspire à la libération des individus, au rejet de toute cruauté inutile et au refus de toute peine non-nécessaire. D'inspiration humaniste, le code pénal redéfinit les délits — on supprime les « délits imaginaires » comme le crime de lèse-majesté — et les hiérarchise.

La vénalité des charges étant supprimée, le personnel judiciaire est lui aussi soumis à l'élection : des juges élus rendent la justice assistés — dans les affaires criminelles — d'un jury de citoyens actifs. Concrètement, l'institution judiciaire se traduit localement par les mêmes échelons que l'administration : un tribunal criminel siège au chef-lieu du département composé d'un président, de trois assesseurs et d'un accusateur public, nommé par le gouvernement et chargé de poursuivre l'accusation au nom de celui-ci. Il est également un rouage de la surveillance révolutionnaire, ici pour le personnel judiciaire. Le tribunal criminel a aussi recours à un jury d'accusation, et à un jury de jugement si la procédure est poursuivie : la démocratisation de la justice se révèle efficace, se traduisant par des peines généralement plus souples. Il existe également un tribunal par district jugeant en première instance les affaires civiles : il est divisé en deux bureaux, entre le tribunal de simple police et pour les affaires plus graves, un tribunal correctionnel. Il est composé de cinq juges élus et d'un ministère public aux mêmes fonctions que l'accusateur public. Enfin, un juge de paix siège par canton, endossant un rôle de

---

<sup>24</sup> Cf. Glossaire

conciliateur dans les affaires civiles minimes, et de juge si nécessaire. Si l'affaire est d'une certaine gravité, il lui revient également l'initiative des procédures qu'il transmet aux instances supérieures.<sup>25</sup>

Le déroulement d'une procédure judiciaire aboutie se résumerait à ceci : le juge de paix émet un mandat d'arrêt et transfère le suspect à la maison d'arrêt près le tribunal de district. Ce dernier est interrogé par le jury d'accusation (huit membres), et si les preuves de l'accusation sont jugées recevables, le suspect est mis en accusation et son procès est mis en oeuvre. Si son affaire relève d'un cas grave — comme une sédition armée — elle est transférée au tribunal criminel qui se charge d'organiser le procès.

L'institution judiciaire connaît peu de bouleversements dans son évolution révolutionnaire si ce n'est l'épisode d'une justice d'exception<sup>26</sup> durant la Terreur.<sup>27</sup> Au cours de la « radicalisation »<sup>28</sup> révolutionnaire, la justice se charge de plus en plus de crimes relevant du politique : c'est dans le contexte de la crise du printemps 1793 qu'est créé le Tribunal révolutionnaire de Paris qui centralise les crimes politiques de grande envergure. Épurant politiquement la société des « ennemis de la République » ses lois se durcissent : la loi de la Grande Terreur (10 juin 1794) signe un retour temporaire à une justice arbitraire et expéditive supprimant les interrogatoires et l'audition des témoins. Lorsque le régime de Terreur s'effondre l'activité du Tribunal révolutionnaire est considérablement réduite, tout comme celle des comités de surveillance : il est définitivement supprimé le 31 mai 1795, sous la Convention thermidorienne. Les lois d'exception ne sont retirées que tardivement sous le Directoire et le Consulat.

---

<sup>25</sup> Robert Allen, « La procédure criminelle dans le système judiciaire de 1791 », In *Les tribunaux criminels sous la Révolution et l'Empire : 1792-1811*, Rennes, PU de Rennes, 2015, pp. 23-53 [en ligne]

<sup>26</sup> Robert Allen, « La justice d'exception », In *Les tribunaux criminels sous la Révolution et l'Empire : 1792-1811*, Rennes, PU de Rennes, 2015, pp. 231-266

<sup>27</sup> Fournier Georges, « La Terreur en procès : Justice et politique : la Terreur dans la Révolution française », In *Annales du Midi* (N°225), Toulouse, Privat, 1999, pp. 94-96 [en ligne]

<sup>28</sup> Il s'agit là d'un concept politique complexe et abstrait : le phénomène du militantisme mène à une forme de radicalisation idéologique, qui entretient souvent un rapport décomplexé à la violence.

Le Directoire procède ensuite à une rationalisation du code pénal de 1791 dans le même objectif de réduire les prérogatives des districts : le tribunal de district est supprimé au profit d'un tribunal civil au niveau du département, étoffé de tribunaux correctionnels d'arrondissements en 1800 sous le Consulat<sup>29</sup>. Le seul changement significatif porte sur l'accusateur public qui gagne en pouvoir depuis le code des délits et des peines de 1795. Avec le code de Merlin — intégré au code des délits et des peines — la procédure spéciale gagne en ampleur, concernant une gamme beaucoup plus large de délits notamment politiques. L'accusateur public placé au sommet de la procédure spéciale pouvait mobiliser le directeur du jury d'accusation contre les suspects politiques de son choix. Ainsi, les pouvoirs de l'accusation publique sont accrus — durant la procédure préparatoire — manifestant le souci d'ordre du Directoire après la Terreur, mais usant des mêmes méthodes arbitraires.

Toutes ces nouvelles institutions, et surtout les municipalités — 40 000 communes — nécessitent un corps de fonctionnaires publics considérable qu'il faut élire rapidement : il convient donc d'aborder maintenant le système électif de représentation et la politisation progressive de la population. La Constituante opte pour un mode d'élection censitaire, excluant de fait environ un tiers des citoyens. Ainsi se met en place la distinction entre citoyen actif — détenant le droit de vote — et citoyen passif. En effet, il faut payer une contribution directe équivalente à trois journées de travail et être un homme libre de plus de 25 ans. Il faut également adhérer au nouveau système politique en prêtant serment sur la Constitution de 1791 et en s'inscrivant sur les listes de la Garde nationale<sup>30</sup>. L'impératif de défense de la Révolution et de ses acquis s'impose à tous les citoyens actifs : la Garde nationale se présente comme une milice citoyenne — plus ou moins spontanée selon les endroits — sous la tutelle des municipalités, malgré leur part d'autonomie de fait. Elle joue un grand rôle dans l'apprentissage politique et la militarisation des français. Dans les milieux ruraux qui avaient déjà acquis une tradition politique à

---

<sup>29</sup> Cf. Glossaire

<sup>30</sup> Dupuy Roger & Bianchi Serge, *La Garde nationale entre nation et peuple en armes : mythes et réalités, 1789-1871*, Rennes, Actes du colloque de l'Université Rennes 2 (24 & 25 mars 2005), PU de Rennes, 2006, 561 p.

l'échelle communautaire, les citoyens actifs constituent une majorité, tandis que les citoyens passifs sont bien souvent majoritaires en ville dû à l'indigence répandue ou au statut de domestique, exclu du vote.<sup>31</sup>

De plus, il s'agit d'un suffrage à deux niveaux : le corps des citoyens actifs élit des électeurs parmi ceux qui paient un impôt de dix journées de travail. A leur tour environ 5 000 électeurs — soit 1% des citoyens — élisent les députés et les administrateurs locaux. Ceux-ci doivent être propriétaires et payer une contribution d'un marc d'argent, somme très élevée pour l'époque, pour être éligibles. Le suffrage censitaire « hiérarchise » les individus selon leur contribution et certains députés — comme Robespierre — dénoncent le risque de constituer une « aristocratie des riches ». Le 20 septembre 1792 l'Assemblée Législative laisse sa place à la Convention chargée de rédiger une nouvelle Constitution : le lendemain même la France devient une République. Les nouveaux députés sont toujours élus à deux degrés mais au suffrage universel (masculin), ce qui reflète une volonté de démocratie directe qui s'est développée dans les communes à travers les assemblées primaires des sections<sup>32</sup>. En 1795 le Directoire revient à un suffrage censitaire semblable à celui de 1791 ; certes le corps actif est légèrement plus accessible, mais le corps des électeurs est encore plus restrictif. Ceux-ci doivent être propriétaire d'un bien équivalent à 100 ou 200 journées de travail. Ainsi le corps électoral — environ 30 000 citoyens — est composé de grands propriétaires disposant seuls des droits civiques décisifs. Tout est fait pour saper les autonomies locales et la démocratie directe pourtant conséquences de la politisation des français, encouragée par les institutions révolutionnaires.

Le niveau de participation relativement fort jusqu'en 1791 baisse sensiblement lors de l'élection de l'Assemblée Législative en septembre 1791. Il présente ensuite une remontée en 1793 alors même que le corps électoral est élargi au suffrage universel. Sous le Directoire, on assiste à une progressive désertion électorale inspirée par le climat de corruption et le système censitaire restrictif de la Constitution de l'An III (1795). De manière générale les français se mobilisent

<sup>31</sup> Dupuy Roger, « Les paysans et la politique, 1750-1850 », In *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, Rennes, PU de Rennes, 1982, pp. 139-142 [en ligne]

<sup>32</sup> Cf. Glossaire

davantage pour les élections locales qui concernent leurs intérêts directs, que pour les scrutins nationaux. Néanmoins, malgré un apprentissage politique incomplet et sélectif — laissant en marge certaines franges des populations paysannes et urbaines — la Révolution parvient à dynamiser les structures politiques locales et à éveiller une certaine conscience politique nationale.

Les sources administratives dépouillées amènent également à étudier les comités de surveillance et les sociétés populaires, fortement liés entre eux, et qui participent beaucoup à l'éveil politique des localités. En analysant les sources laissées par ces assemblées, nous nous approchons des sociabilités politiques citoyennes. La définition des sociétés politiques<sup>33</sup> n'est pas directement évoquée — bien qu'elles constituent un élément majeur des sociabilités démocratiques — puisqu'elles sont absentes du corpus de sources.

D'inspiration anglaise — et des Lumières — les « clubs »<sup>34</sup> se multiplient sous la Révolution et ne concernent plus seulement les élites. Dès 1789 de nombreux députés de la Constituante fondent des sociétés politiques dans lesquelles ils se retrouvent par affinités pour débattre : mais seul le club des Jacobins s'assure un rayonnement national, multipliant les filiales provinciales et les correspondances. Plus ouvert aux composantes populaires que la majorité des clubs, il compte près de 2 000 sociétés affiliées en province en 1793. Ces sociétés politiques se présentent bien souvent comme un noyau d'informations et de politisation dans les communautés rurales parfois décalées des événements nationaux et isolées du pouvoir central. Ce militantisme se retrouve au sein des sections qui s'autonomisent progressivement face à la Convention et aux grands clubs. Ces unités électorales à l'échelle d'un quartier offrent un cadre d'échange quotidien, incluant parfois les citoyens passifs dans le débat politique. De plus le sud-ouest offre un terreau particulièrement fertile aux sociétés populaires.

---

<sup>33</sup> Cf. Glossaire

<sup>34</sup> *Atlas de la Révolution française, tome 6 : Les sociétés politiques*, Paris, EHESS, 1992, 132 p.

Les comités de surveillance sont liés aux sociétés populaires : ses membres les plus zélés se retrouvent dans ces comités. Dans le climat de suspicion généralisée de l'hiver 1792-1793 (guerres extérieures, insurrections intérieures, émigration, ...) ces comités voient le jour de manière spontanée — ils émanent pour beaucoup d'initiatives des sections ou des sociétés populaires locales — et sont officiellement reconnus par la Convention le 21 mars 1793. Composés de 12 membres par commune, ils ont pour mission de dresser la liste des étrangers sur leur territoire désignés suspects dans un climat fébrile. Sous la Convention dite montagnarde — comprendre que l'aile gauche de l'Assemblée domine alors le cadre politique — la loi des suspects du 17 septembre 1793 élargit leurs compétences. Les comités dressent désormais la liste des contre-révolutionnaires potentiels et obtiennent le droit d'arrêter et de saisir la correspondance des suspects en collaboration avec la municipalité. La loi du gouvernement révolutionnaire du 4 décembre 1793 renforce encore ce climat et encourage la délation. Après le 9 Thermidor An II (26 juillet 1794) qui signe la chute de Robespierre et de ses plus fervents partisans réunis dans les Comités de la Convention, les comités de surveillance — particulièrement soutenus par les institutions du gouvernement révolutionnaire — se voient réduits en nombre et en compétence sous la Convention thermidorienne. Dès le 24 août 1794 il ne siège plus qu'un comité de surveillance par district établi au chef-lieu. Ils sont épurés des membres les plus zélés, associés à des « terroristes » et leur influence baisse peu à peu jusqu'à leur suppression définitive par le Directoire en octobre 1795.

Ces sources m'intéressent particulièrement car elles mettent au jour les minorités populaires agissantes et motivées. De plus, la saisie des correspondances privées me renseigne sur le quotidien et les sociabilités des individus désignés suspects, personnes souvent militantes. Ainsi toutes ces sources administratives me renseignent sur les événements insurrectionnels locaux : sur leurs acteurs et leurs sociabilités, leurs revendications, ainsi que sur la réception de ces révoltes par les différentes autorités.

L'explication institutionnelle des structures administratives et judiciaires révolutionnaires permet ainsi de comprendre le contexte de production des sources

étudiées. A travers l'analyse des nouvelles valeurs politiques et leurs expressions locales, j'appréhende mieux les sociabilités politiques quotidiennes et le rapport des autorités aux violences populaires. Tous ces éléments sont nécessaires pour servir mon corpus de sources sur la commune de Pézenas et ses alentours.

## *Le corpus de sources*

### Le dépôt d'archives de Montpellier

Le lieu de dépôt des sources consultées est pour l'instant unique : ce sont les Archives Départementales de l'Hérault (A.D.H.) établies à Montpellier. Elles regroupent toutes les archives municipales du département (exceptées les municipalités qui souhaitent conserver leurs fonds si elles en ont la capacité).

Situé à la médiathèque Pierresvives ce centre compte 33 500 mètres linéaires d'archives, couvrant temporellement de 787 à aujourd'hui. Les fonds de la période révolutionnaire comptent près de 358 mètres linéaires. Depuis 2012 les archives sont stockées dans ce nouveau bâtiment à la capacité de 60 km linéaires d'archives. Depuis 2018 le sous-sol est aménagé pour recevoir des magasins d'archives supplémentaires.

Les fonds d'archives sont organisés selon le classement national :

- archives anciennes (antérieures à la Révolution)
- archives révolutionnaires (1790-1800)
- archives modernes (1800-1940)
- archives contemporaines (1940-aujourd'hui)

L'étude de cas se concentrant uniquement sur la Révolution, seules les archives de la Révolution — toutes contenues dans la série L — sont exploitées. La série L comprend environ 9 300 cotes (sans compter les sources complémentaires).

L'inventaire de la série est divisé en deux tomes :

- Le premier se concentre sur les administrations du département.
- Le second se rapporte aux fonds judiciaires, aux comités et sociétés de la Révolution, ainsi qu'aux administrations municipales.

La constitution du corpus de sources s'est faite en trois catégories : les fonds administratifs, les fonds judiciaires et les fonds des comités de surveillance. Pour le moment seize cotes sont dépouillées (3 de fonds administratifs, 4 de fonds judiciaires et 9 des fonds des comités de surveillance). Toutes les sources présentées ont été dépouillées — intégralement ou en partie — et concernent les troubles à l'ordre public dans le district de Béziers, et essentiellement dans le canton de Pézenas de 1790 à 1800.

Pour mieux situer la géographie générale et les différentes juridictions, voici quelques aperçus d'une carte plus ou moins contemporaine à la période révolutionnaire trouvée dans les archives :

Fig. 2

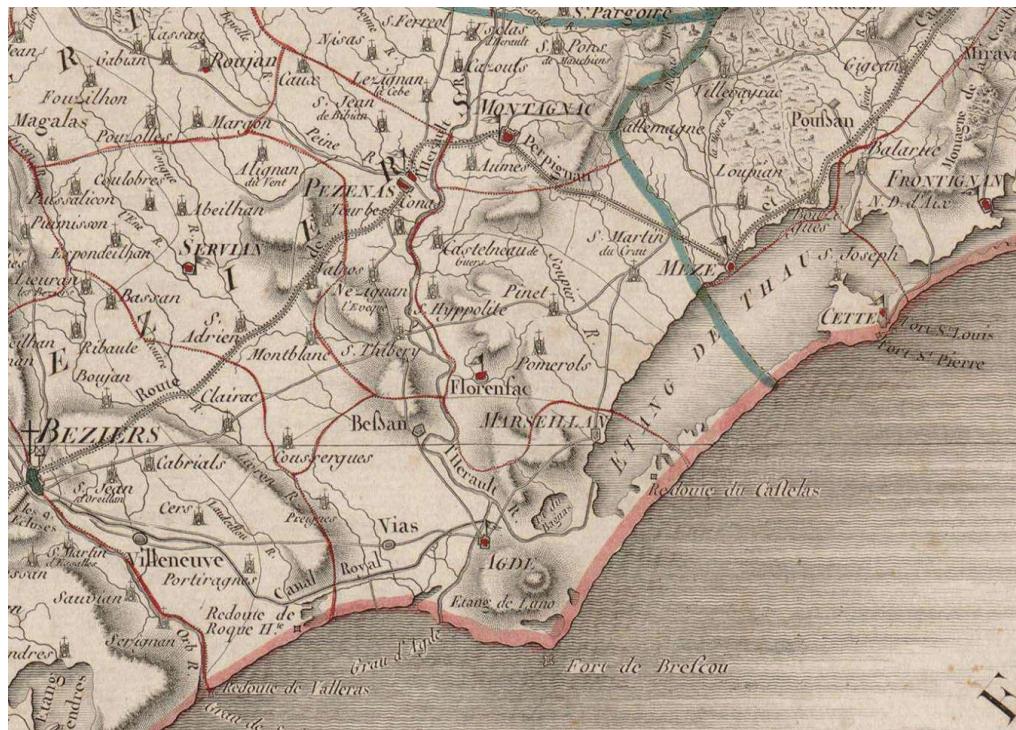
Carte du département de l'Hérault, dite de Chanlaire(postérieure à 1794, antérieure à 1817)<sup>35</sup>

Carte du district de Béziers : ici la partie Sud-Ouest.

La ligne rouge épaisse délimite le département.

La ligne bleue délimite le district.

Les lignes rouges délimitent les cantons.



Ici la partie Sud-Est, ainsi que le canton de Pézenas.

Chaque point rouge indique un chef-lieu de canton.

<sup>35</sup> Côte : 1 Fi 163, A.D.H., carte du département de l'Hérault de Chanlaire

Ci-dessous à gauche, la partie Nord du district : ces cantons sont rognés car je ne les comprends pas dans mon étude.

Ci-dessous à droite, la liste des districts (arrondissements) et des cantons qui composent le département.



DÉPARTEMENT DE L'HERAULT																
Décrété le 22 Janvier 1790.																
PAR																
L'ASSEMBLÉE NATIONALE																
divisé en 4. Arrondissemens et 33 Cantons.																
Savoir																
Arrond <sup>es</sup> Communaux ou Sous-Préfectures	Justices de Paix ou Cantons.															
1 <sup>er</sup> LODEVE	<table border="0"> <tr> <td>le Caylar</td> </tr> <tr> <td>Lodève</td> </tr> <tr> <td>Gignac</td> </tr> <tr> <td>Clémont</td> </tr> <tr> <td>Lunas</td> </tr> </table>	le Caylar	Lodève	Gignac	Clémont	Lunas										
le Caylar																
Lodève																
Gignac																
Clémont																
Lunas																
2 <sup>o</sup> MONTPELLIER Prefecture	<table border="0"> <tr> <td>Ganges</td> </tr> <tr> <td>Claret</td> </tr> <tr> <td>Castries</td> </tr> <tr> <td>Lunel</td> </tr> <tr> <td>Mauguio</td> </tr> </table>	Ganges	Claret	Castries	Lunel	Mauguio										
Ganges																
Claret																
Castries																
Lunel																
Mauguio																
3 <sup>o</sup> BEZIERS	<table border="0"> <tr> <td>Montpellier</td> <td>1<sup>re</sup> Section</td> </tr> <tr> <td>Frontignan</td> <td>2<sup>re</sup> Section</td> </tr> <tr> <td>Celle</td> <td>3<sup>re</sup> Section</td> </tr> <tr> <td>Moze</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Ansauv</td> <td></td> </tr> <tr> <td>S. Martin</td> <td></td> </tr> <tr> <td>les Matelles</td> <td></td> </tr> </table>	Montpellier	1 <sup>re</sup> Section	Frontignan	2 <sup>re</sup> Section	Celle	3 <sup>re</sup> Section	Moze		Ansauv		S. Martin		les Matelles		
Montpellier	1 <sup>re</sup> Section															
Frontignan	2 <sup>re</sup> Section															
Celle	3 <sup>re</sup> Section															
Moze																
Ansauv																
S. Martin																
les Matelles																
4 <sup>o</sup> S. PONS	<table border="0"> <tr> <td>S. Germain</td> </tr> <tr> <td>Bedarieux</td> </tr> <tr> <td>Roujan</td> </tr> <tr> <td>Montagnac</td> </tr> <tr> <td>Perenon</td> </tr> <tr> <td>Florense</td> </tr> <tr> <td>Agde</td> </tr> <tr> <td>Beziers</td> <td>1<sup>re</sup> Section</td> </tr> <tr> <td></td> <td>2<sup>re</sup> Section</td> </tr> <tr> <td>Capostang</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Marviel</td> <td></td> </tr> </table>	S. Germain	Bedarieux	Roujan	Montagnac	Perenon	Florense	Agde	Beziers	1 <sup>re</sup> Section		2 <sup>re</sup> Section	Capostang		Marviel	
S. Germain																
Bedarieux																
Roujan																
Montagnac																
Perenon																
Florense																
Agde																
Beziers	1 <sup>re</sup> Section															
	2 <sup>re</sup> Section															
Capostang																
Marviel																
	<table border="0"> <tr> <td>la Salvetat</td> </tr> <tr> <td>Olargues</td> </tr> <tr> <td>S. Chinian</td> </tr> <tr> <td>Olonzav</td> </tr> <tr> <td>S. Pons</td> </tr> </table>	la Salvetat	Olargues	S. Chinian	Olonzav	S. Pons										
la Salvetat																
Olargues																
S. Chinian																
Olonzav																
S. Pons																

## ***Les sources administratives***

**L. 932 :** Environ 50 feuillets, manuscrits et imprimés ; entièrement dépouillés.

Majorité de correspondances institutionnelles ; quelques procès-verbaux ; une pétition ; arrêtés municipaux.

Du printemps 1792 à l'automne 1797.

Troubles à l'ordre public à Pézenas et dans son canton.

Insurrection à caractère politico-religieux à Pézenas (17 mars 1792)

Affaires de brigandage dans le district (1793-1794)

Liste des suspects jacobins (été 1794)

Affaires d'assassinats politiques et guerre des partis (1796-1797)

(Meurtriers présumés : Constans aîné ; Crespy aîné)

**L. 933 :** Environ 15 feuillets, manuscrits et imprimés ; partiellement dépouillés.

Majorité de correspondances institutionnelles ; quelques procès-verbaux ; une pétition ; une procédure judiciaire.

De janvier à septembre 1798.

Troubles à l'ordre public à Pézenas.

Arrestation de Constans aîné (janvier ; présumé partisan royaliste)

Attaque du corps de garde et des propriétés (février ; les frères Crespy et leur bande, présumés partisans jacobins)

Mise en état de siège de la ville ; acquittement de Crespy aîné (tribunal correctionnel de Béziers)

Pétition patriotique adressée aux administrateurs du département (mars)

**L. 934** : 3 feuillets manuscrits ; intégralement dépouillés.

Une correspondance institutionnelle et deux pétitions.

De mars 1798 à décembre 1799.

Troubles à l'ordre public à Pézenas.

Pétitions des deux sections de Pézenas au département (mars 1798)

Soulèvement contre les élections municipales (bande de Crespy; opposition au vote des citoyens actifs)

Lettre du ministre de la police générale au commissaire du gouvernement près le département : concerne l'attaque de la force armée à Pézenas (novembre 1799)

### **Les sources judiciaires**

**L. 7109** : 14 feuillets manuscrits et imprimés ; partiellement dépouillés.

Rapports judiciaires (procès-verbal du jury d'accusation, interrogatoire, citation des témoins, ...)

De juillet 1795 à août 1796.

Révoltes contre la levée d'hommes à Pézenas (28 juillet 1795 et début août 1796).

Contre Bertrand Valadon et Thomas Ichard (meneurs réquisitionnaires)

Pour crime de sédition et de provocation à la révolte (agression du maire Fabre ; attaque d'une propriété)

L'événement semble se renouveler (août 1796), par les mêmes auteurs et pour les mêmes raisons

**L. 7258** : 9 feuillets manuscrits ; intégralement dépouillés.

Correspondances institutionnelles et rapports judiciaires (extrait des registres de jugement, extrait de déclaration, ...)

Été 1797 ; troubles à l'ordre public à Pézenas et dans le canton de Capestang.

Agression d'un administrateur municipal à Pézenas (Cros ; Constans aîné témoin)

Rassemblement de patriotes armés sur la route de Béziers, près de Capestang (auberge de Pradier) ; citoyen Cros parmi eux

**L. 7295** : 18 feuillets manuscrits et imprimés ; intégralement dépouillés.

Rapports administratifs et judiciaires (procès-verbaux, mandats, interrogatoires, déclarations...)

De décembre 1797 à janvier 1798.

Agression armée à Pézenas le 6 décembre.

Agresseur présumé Constans cadet (victime : Simon Armand fils aîné)

La procédure remonte jusqu'au tribunal criminel

Absence de conclusion : manque de sources

**L. 7345** : 5 feuillets manuscrits ; intégralement dépouillés. (Mandats d'amener et d'arrêt ; un interrogatoire).

En juillet 1797 ; meurtre de Rossignol à Pézenas.

Procédures contre les frères Constans (meneurs)

Procédures contre les frères Feuillé (appel à la grève des journaliers)

Interrogatoire de Feuillé cadet

Mandat d'arrêt envers les frères Constans

### Les sources des comités de surveillance

L. 5835 : Les 6 registres de délibérations du comité de Pézenas ; partiellement dépouillés. Uniquement manuscrit : compte-rendus de séances.

Liste des membres composant le comité et leur provenance des sociétés populaires ; dissolution de la société du salut public ; renouvellements du comité ; accusation de notables pour corruption et propos fédéralistes ; contestation de la dissolution du comité par ses membres.

Du 1er octobre 1793 (première séance du comité) à octobre 1794.

Le comité est composé de 15 membres : 5 de chaque société populaire, et 5 membres de la municipalité. Il est organisé par le représentant en mission De Boisset, et par son commissaire : Joseph Lacroix Chaube (octobre 1793) :

→ Deux sociétés populaires à Pézenas : société du salut public et société des sans-culottes.

Le 6 décembre 1793, dissolution par le comité de la société du salut public : réunion de «riches modérés fédéralistes» (se tenait chez un certain Mazue).

Renouvellement des membres du comité à 4 reprises : le 26 octobre 1793 (cf côte L 5837) ; le 6 décembre 1793 (par le comité de surveillance générale du département) ; le 24 décembre 1793 (par le commissaire Chaube, agent du représentant De Boisset) ; le 21 février 1794 (par le représentant De Boisset) :

→ Révèle les conflits de pouvoir entre les administrations locales, mais aussi avec les agents nationaux.

Le 24 décembre 1793, accusation d'Annequin aîné (procureur) et de Marc Brousse (notable) pour avoir participés à des assemblées primaires extraordinaires à caractère fédéraliste (printemps 1793).

Contestation de la dissolution du comité : envoi de deux membres au représentant Perrin Goupilleau (octobre 1794) :

→ D'après leur recensement, la population de Pézenas s'élève à 8 046 habitants.

**L. 5836** : Une dizaine de feuillets imprimés ; intégralement dépouillés.

Registre de copies de lettres rédigées et envoyées par le comité de Pézenas.

Durant l'An II (1793-1794).

Adresse imprimée du Comité de Salut Public aux comités de surveillance de la nation (An II / 1793) :

→ Rappel des principes de la loi révolutionnaire, ordres de conduite et encouragements.

Le 30 mars 1794, copie d'une lettre (barrée grossièrement par le greffier) envoyée par le comité de Pézenas au Comité de Sûreté Générale ; cette copie est elle-même un extrait d'une adresse de la société des sans-culottes locale à la société-mère de Paris :

→ La société des sans-culottes transmets les informations réunies durant son enquête sur les assemblées fédéralistes de Pézenas du printemps 1793 : met en cause Annequin aîné & cadet, et les députés du comité central départemental Malaval (négociant et juge du tribunal de commerce) et Mel.

Le 28 août 1794, adresse imprimée de la société populaire d'Agde à la Convention :

→ Demande de sévérité envers les aristocrates et les modérés (adresse jacobine et montagnarde).

**L. 5837 :** Plus de 50 feuillets manuscrits et imprimés ; partiellement dépouillés.

Extrait des registres des séances de la société du salut public ; correspondance des comités (Avignon et Pézenas) ; adresse des représentants du peuple au comité de Pézenas.

Répercussions de la «rébellion marseillaise» (mai-juin 1793 : correspond à la révolte fédéraliste) ; informations sur les succès de la guerre contre l'Espagne ; demande de dissolution du comité de surveillance de Pézenas.

D'octobre 1793 à octobre 1794.

Séance du 26 octobre 1793, renouvellement des membres du comité de surveillance : 5 membres de la société y sont élus.

Lettre du comité d'Avignon à celui de Pézenas en mai 1794 :

→ Demande de poursuite d'un criminel d'Avignon (Barthélémi\*) réfugié dans le canton ; \*Administrateur du district ayant pris part à l'insurrection fédéraliste.

Lettre de Péret de Perpignan (frère du maire de Nîmes) au comité en mai 1794 :

→ Annonce les succès du conflit pyrénéen : reprise d'Elme, Port-Vendre et Collioure ; capture de 5000 prisonniers espagnols.

Extrait des registres du comité révolutionnaire de Béziers (sous la directive des représentants du peuple) au comité de Pézenas en octobre 1794 :

→ Demande de dissolution du comité, car la population de Pézenas ne s'élève pas au dessus de 8 000 habitants (loi du 7 Fructidor ; dernier recensement fait par les représentants : 7 013 habitants).

L. 5838 : Environ 40 feuillets manuscrits ; partiellement dépouillés.

Comptes financiers du comité de Pézenas ; épuration politique du comité.

D'octobre 1793 à décembre 1794.

Liste des membres composant le comité fin 1793.

Epuration des jacobins zélés en décembre 1794.

Cris séditieux et provocation à la révolte des ex-membres (décembre 1794 ; "Vive la Montagne" ; rixes avec la municipalité).

L. 5839 : Plus de 50 feuillets manuscrits ; partiellement dépouillés.

Correspondances du comité de Pézenas avec les sociétés populaires et les comités de surveillance de la région ; dénonciations et pétitions d'élargissement.

De septembre 1793 à avril 1794.

Le 11 décembre 1793, déposition de Fraissinet (officier municipal) et Grasset contre les prisonniers George & Reboul (notable) :

→ Tentative de corruption de l'autorité, les prisonniers réclamant le soutien du représentant De Boisset et de la société des Jacobins de Paris par l'entremise des dépositaires.

Le 1er mars 1794, déposition de Fraissinet au juge de paix Fabre pour diffamation de sa personne sur la place publique :

→ Plusieurs placards virulents dénoncent sa «traîtrise» et en appellent à sa mort.

Le 14 avril 1794, déposition de Fave (cafetier) contre Lugagne pour assemblées nocturnes à caractère fédéraliste :

→ Réunion de riches modérés : Giret (prêtre), Villebrun (homme de loi), Annequin aîné, Mazue fils, ...

**L. 5840** : 7 feuillets manuscrits et imprimés ; partiellement dépouillés.

Interrogatoire d'étrangers résidant à Nizas ; interrogatoire de témoins sur les assemblées primaires de 1793 (caractère fédéraliste).

De novembre 1793 à mars 1794 ;

Assemblée primaire extraordinaire en Germinal An I (mars 1793) à Pézenas :

→ Annequin cadet aurait demandé à l'assemblée de se faire escorter chez le maire Durand de Montpellier, favorable à ses opinions, car un mandat d'arrêt a été émis par la municipalité à son encontre ; Annequin aîné aurait exhorté deux sections de la ville à se mobiliser et à lever une force départementale pour marcher sur l'actuelle Convention et en élire une nouvelle à Bourges.

→ Soutien au comité central du département (députés Malaval, Mel l'aîné, Planat, Reboul, Cabanou de Gabian, ...).

Majorité d'hommes riches, de nombreux membres de la municipalité y participent (comme Annequin aîné : procureur).

Déni de la Convention le 31 mai ; s'inscrit dans l'insurrection fédéraliste.

Dossier d'enquête du comité à partir de novembre 1793.

Étrangers (natifs de Perpignan, Avignon, Versailles) logés chez le maire de Nizas (Péret) début 1794.

**L. 5841** : 10 feuillets manuscrits ; partiellement dépouillés.

Correspondance privée de Constans aîné.

Saisie en juillet 1794 ; lettres de juin 1790 à janvier 1794.

Correspondance avec le prince Camille de Rohan et sa clientèle (Constans est régisseur de sa commanderie à Pézenas).

Réseau de Toulouse à Marseille (clientèle privée du prince).

De nature catholique et défavorable à la Révolution.

Arrêté en janvier 1794 pour fraude fiscale (envoi de ressources à son prince, résidant à Rome).

**L. 5842** : 15 feuillets manuscrits ; intégralement dépouillés.

Saisie de diverses correspondances privées par le comité.

Entre 1793 et 1795.

Saisie de la correspondance de Canac

(Gabian ; son cousin est prêtre réfractaire émigré ; août 1793)

Saisie de la correspondance de Mathieu Bilière

(Conas ; fortes affinités catholiques ; avril 1794)

Saisie de la correspondance de Carrion

(Lézignan-la-Cèbe ; maire corrompu et absentéiste ; mai 1794)

Pétition de Constans l'aîné au comité (réclame sa libération ; octobre 1794)

Saisie de la correspondance de Constans cadet (janvier 1795)

Correspondance avec Jourdan Magnevat (Lyon)

Soutien fédéraliste à l'insurrection lyonnaise (date de mai-juin 1793)

**L. 5843** : Plus de 50 feuillets manuscrits et imprimés ; partiellement dépouillés.

Copies envoyées au comité de Pézenas de correspondances privées adressée à Lauret père et fils (Pézenas ; négociants) par les comités de Nîmes et Montpellier ; arrêté du représentant De Boisset ; procès-verbal de dénonciation d'Henry Reboul (ex-législateur) près le comité de Pézenas.

De juin 1793 à avril 1794.

Lettre des frères Four de Lyon ; renseigne sur l'insurrection fédéraliste victorieuse (1er juin 1793)

Lettre de Conil l'aîné de Nîmes ; renseigne sur l'insurrection fédéraliste victorieuse (22 juin 1793) ; formation d'une troupe armée pour marcher sur la Convention.

Libération de Lauret fils (janvier 1794) par le représentant du peuple De Boisset.

Dénonciation de Reboul par Joseph Armand (avril 1794) :

→ Critiques de Marat et de la Convention dans une des sociétés populaires de Pézenas.

## Introduction

La Révolution française reste encore aujourd’hui fortement ancrée dans la mémoire collective : ces moments sont comme des catalyseurs qui font apparaître les tensions et les impasses de tout un système politique et social, révélant le double tranchant de toute Révolution. C'est en partie pour cela que toutes les époques révolutionnaires demeurent des sujets de controverse. Durant la Révolution, certains se positionnent pour continuer ce processus révolutionnaire et considèrent davantage l'aspect qu'ils jugent positif de ce phénomène — fête révolutionnaire et sensibilités exaltées, acquis sociaux, changement radical de système politique — cherchant à le renouveler malgré le prix du sang, de la destruction et de l'incertitude générale. Au contraire, leurs opposants souhaitent « terminer » au plus vite cette Révolution — maintenant que leurs intérêts sont acquis et protégés — et voudraient que les foules expressives reviennent à une apathie idéale, mais qui n'est que fiction. Car c'est bien cela qui divise principalement les partisans de l'un ou l'autre camp : l'espérance et la peur.<sup>36</sup> C'est aussi la question de la violence dans sa globalité et celle de la légitimité de cette brutalité et du pouvoir qui s'en saisit. L'usage de la force est-il fondé pour parvenir aux fins désirées par les différents partis ? Entre quelles mains est-elle justifiée ? Jusqu'à quel point ? Entre ces deux conceptions, le caractère imprévisible de toute période de crise est aussi à considérer : l'incertitude générale renforce d'autant plus les positionnements et la radicalisation politique de chacun, nourrissant l'affrontement. La Révolution ne survient pas spontanément<sup>37</sup> et ses acteurs ne se réveillent pas avec une conscience politique soudaine : elle est le produit du XVIII<sup>e</sup> siècle, et les réponses apportées pendant la Révolution en sont issues. Les tensions accumulées au cours du régime monarchique mènent à des réflexions et à des actions populaires progressives au long du siècle qui trouvent leur point d'éclat pendant la Révolution.

---

<sup>36</sup> Vovelle Michel, « The Revolutionary Mentality », in *Historyka*, T. XXI, 1991, pp. 3–14 [en ligne]

<sup>37</sup> Nicolas Jean, *La rébellion française ; 1661-1789*, Paris, Gallimard, Folio Histoire, 2008, 1022 p.

En ce sens, elle est certes un point de rupture considérable, mais également un point de continuité trop souvent mésestimé.

Nous orientons notre étude historique sur trois axes : l'imprévisibilité (qui naît de toute crise révolutionnaire), la légitimité (qui s'incarne dans une multiplicité d'acteurs), et la violence des affrontements (qui naît de ces luttes pour imposer une légitimité). C'est la dialectique individu / événement révolutionnaire qui se fond dans le collectif que nous nous proposons d'étudier. Ces angles de réflexion offrent ensuite un large panel d'études sociales sur la Révolution française et ses acteurs : comment des hommes du commun qui ne s'intéressent qu'à leurs intérêts personnels ou communautaires s'impliquent subitement dans la geste révolutionnaire pour servir des intérêts qui les dépassent ? De quelle manière l'enthousiasme de leur participation à l'événement révolutionnaire traduit l'infiltration du domaine politique dans l'ordinaire, qui voit l'émergence d'une politique du quotidien emparée par les foules du pavé ? En quoi ces expériences personnelles et collectives de la Révolution mènent-elles à une pratique militante active, impliquant une culture du soupçon et donc des antagonismes ainsi qu'une violence sociale progressives ?

Nous tenons à rattacher l'objet d'étude du mémoire aux travaux d'Haïm Burstin, historien italien de la Révolution française sous l'angle de l'anthropologie politique. En analysant le portrait social des révolutionnaires communs, son approche de la Révolution consiste à éclairer l'idée de « protagonisme » qui s'incarne en eux :

« Il me semble important de comprendre la manière dont s'opère, dans le cours des révolutions, une confluence des destins individuels dans un destin collectif. Il faut donc essayer de saisir aussi les choix personnels au cours de l'événement, le rôle des volontés individuelles, l'action consciente, les options à chaud sous la pression du traumatisme ; certains choix aboutissent à changer la vie des individus : alimentés par une pulsion intérieure engageant à se porter sur le devant de la scène, ces choix enclenchent une sorte d'irréversibilité. De ce point de vue, il me semble que ces personnages, ces protagonistes improvisés, mériteraient d'être traités comme les héros révolutionnaires d'Isaac Babel : non

pas comme des icônes figées, mais comme des hommes vivants, avec leurs mérites et leurs vices. »<sup>38</sup>.

Ainsi, Burstin laisse entendre que l'événement révolutionnaire — par sa nature personnelle et collective — présente une myriade de subtilités sensibles et ineffables : face à l'événement, les individus prennent des choix à tous les niveaux et expriment peu à peu leur autonomie individuelle, collective et politique. C'est là le noeud des recherches exposées ici : plonger dans les abysses des jeux de pouvoirs locaux et des relations impliquées, apprendre comment ces différentes légitimités en lutte se justifient et sur quoi elles s'appuient — des institutions, une autorité officielle, ou bien une bande informelle ? — et enfin analyser en quoi la Révolution légitime cette violence politique. Ces éléments sont étudiés à travers des exemples d'émeutes et d'insurrections populaires, armes politiques de la frange populaire pour qui la violence est la seule et meilleure ressource à employer pour réussir à s'imposer face à des pouvoirs locaux balbutiants. Ceux-ci sont très souvent en lutte interne, divisés entre leur attachement à la souveraineté populaire, et leur prestige social lié à leur fonction officielle de représentant de l'Etat.

Par engagement politique, nous entendons la politisation de la population, c'est-à-dire l'implication personnelle et collective de citoyens lambdas qui s'associent à la Révolution — notamment par le biais du « protagonisme » — jusqu'à l'incarner en un mouvement de masse. Nous ajoutons aux éléments apportés par Burstin la dimension rurale étant donné que ses travaux se portent dans leur majorité sur la Révolution urbaine, notamment à Paris. Une fois cette politisation collective acquise — encouragée par les sociabilités rurales et ses micro-institutions — nos recherches se portent sur la violence des franges populaires rurales devenues militantes dans leurs actions :

« C'est justement cette dialectique individu/événement, caractérisée par un échange spécifique d'énergie, que contribue à éclairer l'étude des trajectoires personnelles des militants. Ce phénomène s'avère encore plus intéressant lorsqu'il concerne les couches populaires : la découverte d'un « soi historique » non pas dans le passé, mais dans le présent, par quelqu'un qui était

<sup>38</sup> Burstin Haïm, « La biographie en mode mineur : les acteurs de Varennes, ou le « protagonisme » révolutionnaire » In *Revue d'histoire moderne et contemporaine* (n°57), Paris, Belin, 2010, pp. 7-24 [en ligne]

traditionnellement exclu de toute possibilité d'intervenir sur la réalité, est un élément d'auto-gratification nullement négligeable, et qui contribue à attacher de plus en plus les individus à la Révolution. Dans les milieux populaires, «protagonisme» et militantisme s'avèrent donc strictement liés. »<sup>39</sup>.

Il s'agit maintenant d'éclairer le contexte temporel et géographique de l'Hérault puis de Pézenas. Afin d'expliciter le contexte économique et social du territoire correspondant à l'Hérault dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, nous nous servons des départements comme références géographiques, bien que ceux-ci ne voient le jour qu'à la Révolution. D'un point de vue temporel, nous utilisons le calendrier grégorien pour une meilleure compréhension du processus révolutionnaire.

Le département de l'Hérault forme ainsi une société profondément rurale où l'agriculture domine, mais quelques centres de proto-industrialisation se démarquent dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle comme l'industrie textile de Lodève. Pézenas se présente donc comme un de ses principaux espaces agricoles en complément de celui de Béziers. Dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'Hérault profite du renouveau démographique du Languedoc : la vigne s'y développe, de nouvelles cultures sont introduites et un mouvement de concentration foncière est élancée par les privilégiés, c'est-à-dire par les membres d'un des deux ordres privilégiés, la noblesse et le clergé. Les prix du blé augmentant progressivement depuis le début du siècle, ceux-ci entrent dans une logique de rentabilisation de la terre. La bourgeoisie aspirant aussi à « vivre noblement » des rentes foncières suivent leur élan. Ils s'accaparent ainsi depuis 1750 les terres des plaines fertiles autour des villes, où ils trouvent l'assise de leur pouvoir dans les administrations et le commerce. Les privilégiés sont d'ailleurs riches et influents dans le département : l'Église possède plus d'un quart du territoire du diocèse de Béziers (27%)<sup>40</sup>, et les évêques-seigneurs sont nombreux, comme dans les villes côtières d'Agde et de Sète. Les propriétés nobles se retrouvent principalement aux alentours de

<sup>39</sup> *Ibid.*

<sup>40</sup> Peronnet Michel & Sagnes Jean, *La Révolution dans l'Hérault ; 1789-1799*, St. Etienne, Horvath, 1989, pp. 80 - 152

Montpellier, capitale administrative du Bas-Languedoc. Aux alentours de Béziers — Pézenas y compris — la propriété ecclésiastique domine, jouxtant des propriétés bourgeoises sur la plaine littorale : la propriété noble y est minoritaire.

Ainsi, les ordres privilégiés se replient peu à peu sur eux-mêmes en concentrant les propriétés les plus fertiles et les pouvoirs locaux. En Bas-Languedoc dans la décennie 1780, les paysans restent pourtant les propriétaires majoritaires de la terre : ils forment 71% du nombre de propriétaires<sup>41</sup>, mais pour seulement 34% de la superficie totale des terres cultivables. Leurs propriétés sont petites et morcelées, aux terres ingrates : elles se situent généralement dans la garrigue, correspondant à des étagements de végétation au sol calcaire, impropre à la culture. Cet accaparement des meilleures terres par les plus privilégiés force les ménagers et les laboureurs — soit les petits paysans propriétaires — à rentrer dans la dépendance de grands propriétaires notables et privilégiés : ils constituent alors une main d'œuvre bon marché et leur statut économique s'abaisse à celui des brassiers et journaliers<sup>42</sup>. Un fossé économique et social se creuse donc entre les propriétaires citadins privilégiés et bourgeois et les propriétaires ruraux paysans, de plus en plus affaiblis, aux terres dispersées dans la garrigue. Les profits des privilégiés augmentent avec les prix du blé tandis que les paysans plongent dans une situation de plus en plus précaire, victimes d'un lent processus de « prolétarisation » : en bref, les inégalités se creusent, de plus en plus criantes.

Ces aspirations populaires à plus d'égalité s'expriment à plusieurs reprises dans la région avant la Révolution<sup>43</sup>, comme les preuves des tensions accumulées au cours du système d'Ancien Régime. Le 11 septembre 1766<sup>44</sup> une émeute éclate à Narbonne — située dans l'Aude, département voisin à l'Hérault — apparemment inspirée par les émeutes de Pézenas et Béziers survenues quelques jours plus tôt. La foule pille des charrettes de subsistance et veut empêcher toute exportation de

---

<sup>41</sup> *Ibid.*

<sup>42</sup> Ado Anatoli, *Paysans en révolution : terre, pouvoir et jacquerie : 1789-1794*, Paris, Société des études robespierristes, 1996, 474 p.

<sup>43</sup> Bec Casimir, *La situation du Languedoc à la veille de la Révolution*, diplôme d'études supérieures d'Histoire, Montpellier, Faculté de Lettres & Sciences Humaines, 1949, 84 p.

<sup>44</sup> Nicod Jean-Claude, *Séditieux en Languedoc ; 1750-1790*, mémoire d'Histoire, Montpellier, Faculté d'Economie, 1969, pp. 72 - 94

blé. Les corps de métiers s'allient aux paysans pour empêcher le départ des vivres. L'hôtel de ville est envahi et les consuls prennent la fuite. Cette émeute au caractère frumentaire se fond pourtant avec les revendications politiques des franges populaires de la paysannerie et des corps de métiers : face à la liberté du commerce et aux exportations spéculatives de plus en plus nombreuses, les prix des denrées locales augmentent inévitablement. Les insurgés luttent contre leur appauvrissement et cherchent à s'imposer aux autorités locales, par des négociations ou par l'émeute.

Ces revendications s'enrichissent d'une coloration politique, alors que la précarité populaire poursuit sa hausse : en avril 1789 — soit quelques semaines avant la réunion des états généraux — des matelots débarqués à Agde répandent la nouvelle des concessions cédées aux émeutiers de Provence à Marseille et Toulon. Dès le 18 avril, des ouvriers agricoles réclament la baisse des denrées (du pain et de la viande notamment) ; leurs revendications sont acceptées par l'évêque-comte et ils profitent alors des circonstances en leur faveur pour étendre leurs revendications politiques. Ils demandent la diminution voire la suppression des taxes sur certaines denrées de première nécessité comme le sel, le savon ou l'huile. Ils détruisent également des registres fiscaux et exigent la nomination de nouveaux consuls parmi les classes populaires.

L'émeute enflamme les villes voisines, comme Sète où les émeutiers obligent les consuls à signer un avis de suppression des impôts du comte-évêque. Ces émeutes sont sévèrement réprimées. Le pouvoir royal rétablit les droits cédés et quatre insurgés de Sète sont suppliciés puis exposés dans la mort sur la route de Sète à Montpellier : dans une société au pouvoir violent, les revendications populaires ne s'expriment qu'avec une surenchère de violence. Ces insurrections révèlent l'émergence progressive de certaines mentalités et d'une politisation des franges populaires, s'approchant d'un idéal de démocratie directe et autonome. Elles soulignent aussi la paupérisation des populations paysannes et ouvrières face à l'exploitation extensive des terres par les privilégiés, puis par les notables bourgeois.

Ainsi, en parallèle des privilégiés qui maintiennent ou relèvent leurs droits seigneuriaux, la bourgeoisie négociante et parlementaire s'ajoute aux pouvoirs fonciers et municipaux. Le pacte social de la société d'ordres se brise encore plus

profondément, et un nouveau système social s'incarne peu à peu dans les mentalités populaires.

La situation pré-révolutionnaire de l'Hérault témoigne donc déjà de cette effervescence des esprits face aux inégalités grandissantes et c'est pourquoi ses acteurs se mobilisent particulièrement pendant la période révolutionnaire : nous esquissons maintenant le contexte social et politique du département et son inscription populaire dans le processus révolutionnaire.

Dès les premiers événements de la Révolution, la « Révolution municipale » bouscule les pouvoirs en place : les autorités de tutelle de la monarchie s'effondrent — intendants, gouverneurs, évêques, etc. — et sont remplacées par des bourgeois élus par les municipalités fortes du soutien de leurs milices. A Pézenas, la milice bourgeoise est réactivée en avril 1789 suite aux premières insurrections régionales. Les corps municipaux s'élargissent aux composantes populaires, comme à Béziers qui accueille pour la première fois dans son conseil des artisans et quelques brassiers. C'est surtout la bourgeoisie négociante aisée ou la noblesse libérale qui prennent les rênes du pouvoir local. Le district de Béziers est le plus peuplé : avec plus de 100 000 habitants sur les presque 300 000 habitants du département, il détient la majorité de la représentation politique (182 électeurs sur les 499 au total). Le Directoire durcit ensuite les conditions d'éligibilité à partir de 1795, et seuls 20% des citoyens actifs du département sont assez riches pour être éligibles<sup>45</sup> : le pouvoir se resserre dans la sphère des nouveaux privilégiés.

La Constitution Civile du Clergé de 1790 divise les ecclésiastiques de l'Hérault : une majorité se détache et refuse la constitution (58%) suivant peut-être la tendance de leurs supérieurs : parmi les cinq évêques locaux, quatre refusent également de prêter serment. En 1792, plus de 200 prêtres réfractaires s'exilent en Espagne ou en Italie en partant du port d'Agde. Cette dissension se fait ressentir dans les franges populaires qui s'opposent souvent aux prêtres réfractaires locaux dans l'espace étudié, et plus rarement aux prêtres constitutionnels. Cela peut s'expliquer par un

---

<sup>45</sup> Peronnet Michel & Sagnes Jean, *La Révolution dans l'Hérault ; 1789-1799*, St. Etienne, Horvath, 1989, pp. 80 - 152

militantisme patriote affirmé dans la région. L'émigration touche relativement peu l'Hérault avec moins de 1 000 émigrés durant toute la période révolutionnaire : ce phénomène concerne principalement le clergé — 51% des émigrés — et en moindre mesure la noblesse, qui pour la plupart refusent d'émigrer.<sup>46</sup> L'Hérault compte ainsi parmi les départements où les ventes de biens nationaux<sup>47</sup> ont été les plus faibles, ce qui concerne principalement les biens ecclésiastiques : c'est le district de Béziers qui enregistre le plus de biens vendus, majoritairement achetés par la bourgeoisie urbaine et patriote. La paysannerie parvient à s'acheter des petits lots notamment en 1793-1794, mais cela reste un phénomène minoritaire : elle est perdante de la redistribution du pouvoir et des biens. De plus, la guerre éclate avec l'Espagne à partir de mars 1793 : le Roussillon est envahi et la flotte anglaise progresse en Méditerranée. Le département participe alors beaucoup à l'effort de guerre<sup>48</sup>, fournissant des hommes — sur le front des Pyrénées Orientales — et surtout en logeant les soldats de passage et les prisonniers de guerre : c'est un lieu de communication pour les fronts du sud (Espagne, puis Italie) et de nombreux hôpitaux militaires voient le jour notamment celui de Pézenas, le plus important du département.

Dès 1790, la multiplication rapide des sociétés des amis de la constitution dans le département<sup>49</sup> offrent un nouveau cadre pour les sociabilités politiques encourageant les échanges d'idées au sein de la population. Cette implication politique des petites gens les pousse à la participation active, au « protagonisme » décrit par Haïm Burstin : suite à la proclamation de la *patrie en danger* le 11 juillet 1792, 17 fédérés piscénois partent pour Paris et certains participent à la journée du 10 août 1792<sup>50</sup>. Un simple citoyen de l'Hérault s'intègre alors à l'histoire nationale et se l'approprie. Certains clubs se positionnent résolument du côté jacobin, comme

---

<sup>46</sup> *Ibid.*

<sup>47</sup> Cf. Glossaire

<sup>48</sup> Alzas Nathalie, *La liberté ou la mort : l'effort de guerre dans l'Hérault pendant la Révolution française, 1789-1799*, Thèse de doctorat, Aix-en-Provence, Université de Provence, PU de Provence, Le Temps de l'histoire, 2006, 296 p.

<sup>49</sup> Cf. Annexe II : Dubost Jean-François, « Le réseau des Sociétés Politiques dans le département de l'Hérault pendant la Révolution française (1789-1795) », In *Annales historiques de la Révolution française*, Paris, Armand Colin, 1989, pp. 374-416 [en ligne]

<sup>50</sup> Peronnet Michel & Sagnes Jean, *La Révolution dans l'Hérault ; 1789-1799*, St. Etienne, Horvath, 1989, pp. 80 - 152

ceux d'Agde et de Béziers, mais certaines sociétés se divisent lors de la crise fédéraliste du printemps 1793.

Les soulèvements populaires de l'Hérault semblent s'inscrire dans la tradition contestataire de la paysannerie et des artisans locaux du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais ils y gagnent en revendications politiques et en armes idéologiques pendant la Révolution. Ces expressions politiques révolutionnaires sont encore renforcées par le sentiment d'appartenance aux événements nationaux et à l'unité de la souveraineté populaire. C'est pourquoi nous aimerions reconstituer la force politique des émeutes révolutionnaires et de ses acteurs à Pézenas et dégager le temps long des mentalités populaires du temps court des événements.

Historiquement, on retient Pézenas comme « la petite ville du Grand Siècle »<sup>51</sup> : la commune est bordée de plaines couvertes d'arbres fruitiers (vignes, oliviers, mûriers, ...) et de fermes éparses, et un affluent de l'Hérault — la rivière de Peyne — longe la ville. C'est une ville étape fréquentée située sur la route royale de Béziers à Montpellier. Elle jouit également d'un statut de ville commerciale : au début du XIX<sup>e</sup> siècle la foire de Pézenas demeure parmi les plus considérables du Languedoc après celle de Beaucaire. Son statut politique n'est pas en reste car durant l'Ancien Régime, les Etats de la province de Languedoc se tenaient à Pézenas : c'est en grande partie pour cela que se fait connaître la ville ainsi que pour sa résidence illustre — la Grange des Prés — des princes de Montmorency puis de Conti aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, alors gouverneurs de la province. Les séjours réguliers de Molière de 1647 à 1657 contribuent également au dynamisme et à la mémoire de la commune. En bref, tous les récits de voyage qualifient la ville comme un havre de paix au creux de la campagne.

Sa population s'élève entre 7 000 et 8 000 habitants : le recensement de 1793 comptabilise 7 149 habitants. Le schéma urbain méditerranéen se caractérise par un habitat groupé en grands villages dispersés dans la garrigue et les plaines littorales. Cette spécificité fait de Pézenas un habitat aux attributs urbains et ruraux, comportant à la fois un centre-ville dense, mais dépendant aussi de son implantation agricole. C'est donc une petite ville semi-rurale bien intégrée à l'espace

---

<sup>51</sup> Alberge Claude & Flipo Emmanuel, *Pézenas*, Pézenas, Editions Domens Pézenas, 1992, pp. 7 - 54

languedocien et dynamique sous tous ses aspects : elle offre un cadre idéal pour notre étude de l'engagement politique méditerranéen pendant la Révolution française. Pendant la décennie révolutionnaire l'architecture de la ville reste identique, et ce n'est qu'à la fin du XIXe siècle que de grands travaux urbains seront menés tout en préservant son centre historique. Il est nécessaire de présenter les principaux espaces publics sur lesquels se déroulent les événements exposés ici : ce sont des lieux de vie et de rencontres intéressant les sociabilités politiques locales. Nous renvoyons aux cartes de Pézenas présentées dans les annexes, dans lesquelles la géographie urbaine et les bâtiments concernant la Révolution sont détaillés.<sup>52</sup>

Pendant la Révolution, Pézenas et ses citoyens s'engagent vivement dans le débat politique : le cahier du Tiers de la ville revendique l'égalité devant l'impôt et la loi et demande le libre accès aux hautes fonctions de l'Etat<sup>53</sup>. Ces revendications sont partagées par l'ensemble du Tiers au niveau national. La récession économique frappe l'Hérault dans la dernière décennie de l'Ancien Régime — faillite de l'industrie textile locale, déclin du commerce — qui de plus dépend d'importations de subsistances en provenance du Toulousain et de la vallée du Rhône : la faim et la précarité s'installent, et Pézenas n'y échappe pas. La commune compte environ un tiers d' « indigents » pendant la Révolution<sup>54</sup> et ce malgré le dynamisme de ses petites industries artisanales comme les distilleries, filatures de soie, savonneries, tanneries, etc.. Ainsi, nombreux sont les artisans et les travailleurs de terre à Pézenas ainsi qu'une part notable de cafetiers et boutiquiers, mélangeant souvent les deux rôles. Les notables forment le gros du conseil municipal, mais des artisans accèdent aux fonctions municipales à partir de 1793-1794. Plusieurs notables piscénois font d'ailleurs une carrière politique à l'Assemblée Nationale comme Marc Antoine Mérigeaux (Constituant), Henri Reboul (député à la Législative) ou Jean Pascal Rouyer : élu maire de Béziers en 1790 puis député à la Législative en 1791, il

---

<sup>52</sup> Cf. Annexe I

<sup>53</sup> Donnadieu Frédéric, *Etats généraux de 1789 : sénéchaussées de Béziers et Montpellier : procès-verbaux et cahiers de doléances*, Montpellier, ADH, 1989, pp. 428 - 431

<sup>54</sup> Alberge, *Histoire de Pézenas par les rues et les places*, Pézenas, Editions de la Tour Gile, 2004, pp. 52 - 126

est réélu député de l'Hérault à la Convention en 1792. Une poignée de notables locaux accumulent ainsi les charges locales et nationales.

De nombreux citoyens assistent aux débats des sociétés populaires de la commune : une société des amis de la constitution est créée dès 1790 et se renomme « société populaire montagnarde et régénérée des sans-culottes » après la chute de la monarchie. C'est le club le plus fréquenté de Pézenas avec plus de 600 membres<sup>55</sup> ; une société dite du salut public est aussi à notifier, mais son existence est brève. Pézenas est également reconnu localement pour son engagement dans le mouvement fédéraliste aux côtés de Montpellier durant l'été 1793 : de nombreux notables et membres de la municipalité participent à des assemblées fédéralistes<sup>56</sup>, et la vague répressive — destitutions et arrestations — est ensuite menée par le comité de surveillance de la commune et les représentants en mission locaux. De 1796 à 1798 la vie piscénoise est scandée par l'affrontement des partis et une insécurité croissante jusqu'à la mise en état de siège de la commune. Ces exemples sont approfondis dans le développement du mémoire, mais ils fournissent déjà un aperçu de la situation révolutionnaire de la commune.

Ainsi, Pézenas me semble être un bon exemple à étudier dans le cadre de nos recherches : c'est un chef-lieu de canton urbanisé — détenant ainsi un rôle politique accru — implanté dans un milieu rural mais qui reste connecté à celui-ci. C'est également une ville prospère au passif politique conséquent, particulièrement touchée par la récession économique de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, ce qui en fait une étude de cas représentative de la situation du département. Ses sociétés politiques et son comité de surveillance montrent un engagement assumé ainsi que ses acteurs qui s'intègrent au débat national. De plus, la crise fédéraliste puis les dissensions des partis démontrent cet engagement politique progressant jusqu'à la violence collective et reflètent les événements nationaux dans un climat de guerre sociale. L'Hérault, et plus particulièrement Pézenas et les plaines littorales du Bas-Languedoc, illustrent ainsi leur investissement actif dans le processus

---

<sup>55</sup> Dubost Jean-François, « Le réseau des Sociétés Politiques dans le département de l'Hérault pendant la Révolution française (1789-1795) », In *Annales historiques de la Révolution française*, Paris, Armand Colin, 1989, p. 414 [en ligne]

<sup>56</sup> Cf. Glossaire

révolutionnaire à l'image d'une ruralité dynamique et politisée aux aspirations communautaires.

C'est donc ce moment révolutionnaire qui importe : grâce à un contexte très particulier, une société entière se met en branle, se questionne et passe à l'action. Une union collective s'esquisse et pourtant cette union se fait d'abord mentalement à l'échelle individuelle par le biais de la politisation : l'individu reçoit et communique à son tour cette effervescence partagée notamment à travers les micro-institutions populaires. L'individu s'affirme et rentre forcément en collusion avec l' « Autre », qu'il soit à l'initiative de cette violence, qu'il la subisse individuellement, ou qu'il la pratique au sein d'un groupe. Ainsi le processus de politisation concerne d'abord l'individuel puis le collectif dans le regroupement politique en factions, tandis qu'en parallèle les événements influencent ces paramètres. Tout au long de mon Master, les militants des différents partis sont désignés sous le vocable de factions pour faciliter la compréhension des groupements politiques, mais il faut savoir que ce terme était employé péjorativement par les contemporains de la Révolution. C'est cette seconde focale du pluriel qui est visée ici : un individu peut appartenir à plusieurs groupements simultanément. La constitution des français en groupes politisés qui s'assemblent par espoirs et affinités partagées se fait alors ressentir avec d'autant plus de violence car ces luttes — à l'origine de nature inter-personnelle et donc individuelle — se transposent à l'échelle du collectif des factions et trouvent une justification dans l'idéologie et le groupe défendus. La multiplication des luttes entraîne donc une multiplication des légitimités du pouvoir et une imprévisibilité d'autant plus grande : les hommes qui détiennent le pouvoir, c'est-à-dire les députés de l'Assemblée Nationale, sont eux-mêmes en lutte pour imposer leur vision du pouvoir aux autres. C'est ainsi qu'ils se regroupent par alliances d'affinités politiques menant aux différents paradigmes révolutionnaires que l'on peut *a posteriori* définir : la Convention girondine, la Convention montagnarde, etc.. Ces appellations sont à nuancer car les alliances du pouvoir en place étaient beaucoup moins tranchées et perméables. Ce même schéma se retrouve appliqué aux couches populaires de la société : se regroupant par affinités politiques, les différents groupes entrent en lutte pour revendiquer leurs droits politiques et sociaux

tout en essayant de s'attirer les bonnes grâces des différentes institutions locales ou de s'y intégrer. L'instabilité politique de la période révolutionnaire s'explique en partie par une radicalisation progressive de l'idéologie révolutionnaire et républicaine. Certains patriotes<sup>57</sup> tolèrent de plus en plus la violence populaire et la voient même comme un moyen légitime de conquérir et d'exercer le pouvoir dans un cadre exceptionnel comme la Révolution. Ils évinent alors les patriotes pour qui le seuil de tolérance face à la violence est dépassé : c'est ainsi que de fervents patriotes au début de la Révolution peuvent être désignés comme contre-révolutionnaires quelques années plus tard, craignant l'emprise du pouvoir populaire sur le gouvernement.

Tous ces éléments — les instances de politisation au sein des couches populaires, entre les processus internes et sensibles des individus et les processus collectifs de pouvoir et de violence — participent concrètement à la politisation des citoyens puis à un second degrès à leur engagement idéologique, qu'il se concrétise ou non dans l'action révolutionnaire : ainsi, chaque individu se sent directement concerné ne serait-ce que par les bouleversements du rythme quotidien et la dégradation de la situation économique et matérielle précipitée par la Révolution. Un paradigme révolutionnaire à plusieurs facettes s'installe — chaque faction en lutte détenant sa propre « vérité » du pouvoir et de ses intérêts — et il est alors difficile pour tout individu intégré à la société de ne pas s'y impliquer ou du moins de ne pas se développer une opinion sur ces événements. A l'inverse pour les personnes effacées et marginalisées par l'ancien pouvoir, ce changement de paradigme leur donne un pouvoir d'expression et d'action considérable et cette visibilité les met sur un pied d'égalité : cette légitimité nouvelle peut ainsi renverser leur statut. Pourtant les franges les plus politiquement défavorisées de la population — les femmes, les indigents, etc. — peinent bien souvent à imposer leur voix, même à travers leur investissement dans les émeutes de la Révolution : c'est par la voix de la représentation politique d'hommes favorisés que leurs revendications se font entendre. C'est contre ce biais de la représentation que se dressent les sans-culottes<sup>58</sup> et que naît progressivement une dissonance entre le mouvement

---

<sup>57</sup> Cf. Glossaire

<sup>58</sup> Cf. Glossaire

populaire et les jacobins. Tandis que ceux-ci restent attachés au système de représentation politique et de centralisation du pouvoir, les sans-culottes pratiquent — ou plutôt voudraient y parvenir — une démocratie directe et autonome à l'échelle de la localité : la division se crée entre les partisans d'un pouvoir autoritaire et ceux d'un pouvoir libertaire. Les sociabilités politiques rurales, motivées par les micro-institutions locales, participent grandement à la revendication d'autonomie du mouvement populaire.

C'est pourquoi notre sujet s'intéresse à la politisation citoyenne de l'espace rural du canton de Pézenas au sein du district de Béziers, afin d'éclairer la mobilisation politique éclectique et croissante des français qui ont changé leur veste de sujet pour celle de citoyen. Mais ce processus est à l'oeuvre dès 1789 et même dans les dernières décennies qui précèdent la Révolution et non pas seulement à l'avènement de la République. Nos recherches insistent donc sur la mise en valeur des actions politiques sur la période révolutionnaire (1789-1799) à Pézenas.

Nous pouvons distinguer les processus de sociabilisation et de politisation des individus qui se suivent et s'entremêlent, évoluant en plusieurs étapes. La politisation est une notion problématique de par sa nature abstraite : comment analyser concrètement la conscientisation politique et idéologique d'un individu ? Étudier son engagement demeure plus simple à faire, bien que ce sont les sources qui décident. C'est pour cela que le sujet se centre sur les réseaux et les sociabilités politiques qui se forment localement en prenant diverses expressions — que ce soit les clubs et différentes sociétés structurées ou des affinités plus informelles, comme le clientélisme — et qui constituent une première forme d'interaction politique et citoyenne contribuant à l'organisation sociale et structurelle de la Révolution dans le Midi piscénois. Ces interactions modèlent également une certaine sensibilité influençant les mentalités et les comportements. Par l'étude des sociétés politiques et de ses réseaux nous nous rapprochons de cette notion et de ses expressions dans un temps long. Ce premier processus est caractérisé comme un processus de politisation citoyenne se fondant sur des actions collectives qui mettent en avant une norme de pensée. Pendant la Révolution cette norme éclate par sa redéfinition

constante que lui apporte les individus, eux-mêmes influencés par le cours des événements et leur sensibilité face à celui-ci. Le rapport collectif / individu fait émerger des processus affectifs qui sont une des forces actrices des événements historiques, bien que ces processus sont absents des sources. En conséquence l'Idéologie se constitue et s'affirme, et des groupes se forment sans pour autant entrer en lutte directe ; c'est encore une phase d'union relative inspirée par l'enthousiasme des premiers moments révolutionnaires.

Ces processus — de politisation individuelle et de politisation collective — seront étudiés dans un second temps à travers les exemples d'émeutes et d'insurrections populaires locales et nécessairement articulés aux événements révolutionnaires régionaux et nationaux : il s'agit ici de mettre en valeur le processus d'engagement citoyen dans le Midi méditerranéen qui se traduit par une lutte active et donc par une légitimation de la violence et des revendications populaires. Ce moment là se présente comme une phase de basculement. Ainsi il convient de distinguer les motivations des différents groupes socio-politiques qui s'opposent dans le cadre de la Révolution par le biais des regroupements et des actions directes. Nous pouvons ensuite examiner l'émergence d'une spécificité méridionale qui s'affirme dans ses formes et actions politiques populaires à partir de l'exemple du Bas-Languedoc.

C'est aussi un élément de plus à intégrer à notre analyse : la place du Midi dans l'historiographie révolutionnaire, observer son implication dans la Révolution et ses potentielles spécificités méridionales. Pour ce qui est du département de l'Hérault il semble que les structures sociales s'apparentent plus à celles de la région sud-est. Ce département se présente comme une frontière entre l'espace sud-ouest et sud-est de la France de par sa position centrale au sud : il nous reste à démontrer si ces structures sociales relèvent vraiment d'une spécificité locale.

En effet, le Midi est de plus en plus considéré comme un espace de vif engagement révolutionnaire dans les débats historiographiques, insufflé par un

jacobinisme paysan répandu. En parallèle on retient aussi le Midi blanc<sup>59</sup> comme un des espaces privilégiés de la Contre-Révolution<sup>60</sup> : ces deux aspects coexistent et s'affrontent tout au long de la Révolution. Les facteurs pouvant expliquer ce phénomène sont multiples : la thèse de Maurice Agulhon<sup>61</sup> avance une forme « clanique » des relations sociales fondée sur un clientélisme imprégnant les structures sociales. Cela aurait pour effet d'accentuer les ressentis populaires et la logique de vengeance lorsque des affrontements éclatent entre les différentes clientèles. Bien que ce clientélisme — liant les bourgeoisies municipales à des groupements populaires — prédomine dans l'espace méridional, rien ne prouve que le vif engagement politique du Midi dépend de ce facteur. De plus, cette thèse insiste beaucoup sur la manipulation populaire par les bourgeoisies locales et n'insiste pas assez sur les initiatives personnelles des acteurs populaires. Cependant d'autres données peuvent apporter cette explication : le Midi est une aire de société rurale fortement implantée où la propriété paysanne reste encore considérable malgré son morcellement. Les pôles d'engagements et d'affrontements se retrouvent généralement dans les zones où la bourgeoisie et les privilégiés sont les mieux lotis, c'est-à-dire les espaces de plaines fertiles, ce qui cristallise les tensions avant même l'événement révolutionnaire : ce schéma se retrouve dans ma zone d'étude qui correspond au district de Béziers<sup>62</sup>. De plus le schéma urbain du Midi correspond au village urbanisé, ce qui favorise la communication entre les aires rurales et urbaines<sup>63</sup>. La stimulation révolutionnaire part des foyers urbains pour se répercuter ensuite rapidement dans les campagnes. La forte densité du réseau de sociétés populaires peut aussi justifier ce militantisme par une forte politisation villageoise : dès 1791-1792 environ 70% des communes des plaines du Midi possèdent au moins

<sup>59</sup> Cf. Glossaire ; Duport Anne-Marie (dir.), *Religion, Révolution, Contre-Révolution dans le Midi : 1789-1799*, Actes du colloque international de Nîmes (27 & 28 janvier 1989), Éditions Jacqueline Chambon, 1990, 218 p.

<sup>60</sup> Sentou Jean, *Révolution et Contre-Révolution dans la France du Midi : 1789-1799*, Toulouse, PU du Mirail, 1991, 204 p.

<sup>61</sup> Agulhon Maurice, *La vie sociale en Provence intérieure au lendemain de la Révolution*, Paris, Thèse de doctorat en Lettres, 1970, 531 p.

<sup>62</sup> *La Révolution vécue par la province ; mentalités et expressions populaires en Occitanie*, Béziers, Actes du colloque de Puylaurens (15 et 16 avril 1989), Centre International de Documentation Occitane, 1990, 281 p.

<sup>63</sup> Christol Michel (dir.), *Le village Languedocien à l'époque moderne*, Béziers, les Amis de Pézenas, 1979, 82 p.

une société populaire.<sup>64</sup> L'âpreté des luttes du Midi poussent aux compromis de classe au sein de la sans-culotterie rurale : d'abord composée essentiellement de paysans, elle s'associe ensuite aux artisans puis en dernier lieu aux notables. Ainsi, les trois pôles sociaux des villages urbanisés du Midi entrent en collusion : ce clientélisme brouille les affrontements de classe. Les réseaux de sociabilités occupent une place majeure dans l'espace méridional, ce qui peut motiver un militantisme précoce.<sup>65</sup>

Nous tenons également à rattacher ce mémoire aux travaux de Michel Vovelle<sup>66</sup>, qui soutenait que la Révolution est encore un objet d'histoire chaud — notamment pendant le débat historiographique du bicentenaire de la Révolution<sup>67</sup> — qui s'inscrit dans le temps long de par son héritage démocratique et social. Il intégrait l'histoire des mentalités à l'histoire culturelle de la Révolution, comme complémentaire de l'histoire sociale : ainsi, il dégageait et soutenait une interprétation sensible de la Révolution française qui n'est pas encore un objet froid dans l'historiographie de la Révolution.

Toutes les sources consultées<sup>68</sup> proviennent des Archives Départementales de l'Hérault situées à Montpellier. Les côtes dépouillées sont au nombre de seize et concernent par ordre d'importance les fonds du comité de surveillance de Pézenas, les fonds judiciaires du tribunal de district et du tribunal criminel du département puis les fonds administratifs de la commune, du district et du département. Toutes ces côtes traitent des troubles à l'ordre public à Pézenas durant la période

<sup>64</sup> Vovelle Michel, « Formes de politisation de la société rurale en Provence sous la Révolution Française : entre jacobinisme et contre-révolution au village » *In Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest* (T. 89 n°2), Rennes, PU de Rennes, 1982, pp. 185-204 [en ligne]

<sup>65</sup> Peronnet Michel (dir.), *Adresse de la société populaire de Montpellier à la Convention nationale. ; Les Jacobins du Midi*, Montpellier, Actes des colloques de Barcelone, Florence & Montpellier, CRHRFLR, 1990, pp. 160 - 204

<sup>66</sup> Vovelle Michel, « Histoire des mentalités - Histoire des résistances ou les prisons de longue durée » *In Le Monde alpin et rhodanien. Revue régionale d'ethnologie*, Grenoble, Centre alpin et rhodanien d'ethnologie, 1980, pp. 139-156 [en ligne]

<sup>67</sup> Trebitsch Michel, « Les enjeux du bicentenaire : entretien avec Michel Vovelle », *In L'Homme et la société. Les droits de l'homme et le nouvel occidentalisme* (N°85-86), Paris, L'Harmattan, 1987, pp. 143-151 [en ligne]

<sup>68</sup> Cf. Corpus de sources

révolutionnaire (1789-1799) et plus largement des troubles dans le canton puis le district de Béziers.

Cette recherche se fonde également sur des travaux de sociologie pour éclairer les sources<sup>69</sup> notamment de sociologie interactionniste<sup>70</sup> pour comprendre les actions révolutionnaires et par là concevoir les mentalités et les sensibilités d'une société en révolution. Ces renseignements permettent ensuite de visualiser les structures sociales de la Révolution, d'interroger la légitimité du mouvement populaire et ses représentations et d'évaluer son influence dans la société post-révolutionnaire. Il s'agit en définitive de questionner en quoi la Révolution considère progressivement l'opposition et la divergence malgré ses incompréhensions et réticences à l'origine des éclats de violence<sup>71</sup>.

Pour cette première année de Master nous nous proposons d'étudier la seconde partie présentée, c'est-à-dire le processus d'engagement citoyen à travers différents types d'émeutes rencontrés dans les sources qui m'ont permis de retrouver les traces de la violence et des acteurs populaires. Ce chapitre est organisée en quatre parties autour de quatre exemples d'insurrections populaires à Pézenas entre 1792 et 1798. Ces études de cas sont particulièrement intéressantes car chacune fait écho aux événements régionaux et nationaux : de plus chacune implique des revendications différentes, ce qui nous rapproche un peu plus de l'expression populaire et de ses désirs. En 1792, on peut observer une émeute à caractère religieux. À partir des sources du comité de surveillance de Pézenas, l'étude se porte ensuite sur l'inscription de la ville et de son canton dans la révolte dite fédéraliste du printemps 1793 : c'est le dossier le plus imposant et qui interroge plus largement le sujet. Puis en 1795 c'est une émeute s'opposant à la conscription qui éclate dans la ville ; et en 1798 une émeute à caractère purement politique. Bien sûr, ce fonds politique se retrouve dans toutes les émeutes. Ainsi cette étude de cas de

<sup>69</sup> Gresle François, « Introduction à une sociologie de l'historiographie révolutionnaire. Quelques observations sur un bilan », In *Revue française de sociologie*, Paris, CNRS, 1989, pp. 371-403 [en ligne]

<sup>70</sup> Chazel François, « Idéologie et processus révolutionnaires », In *Revue française de sociologie*, Paris, CNRS, 1989, pp. 431-454 [en ligne]

<sup>71</sup> *Révolte et Société ; Tome I & II*, Paris, Actes du IV<sup>e</sup> colloque d'Histoire au Présent, Éditions de la Sorbonne, Sources, 1988, 309 & 334 p.

l'engagement citoyen à Pézenas pendant la Révolution devrait être diversifiée et permettre d'analyser les enjeux de pouvoir et les luttes qu'ils impliquent, entre passivité et autonomie des acteurs populaires. Cela amène à donner un aperçu fouillé de la politisation et des actions populaires des citoyens de l'Hérault, et d'observer comment la Révolution participe à donner les armes idéologiques à tous.

## ***Chapitre II : le processus d'engagement citoyen ou les insurrections populaires piscénoises de la Révolution***

Alors que le comité de surveillance de Pézenas vient d'être récemment supprimé suite aux nouvelles lois de la Convention thermidorienne, certains de ses ex-membres se réunissent sur le chemin de Castelsec pour jouer au maillet en ce début de mois de décembre 1794. Un ancien collègue de passage les surprend à crier à l'unisson « Vive la Montagne, elle se charge de neige »<sup>72</sup> et les dénonce à la municipalité pour propos séditieux. Ce climat de suspicion et de délation gagne de l'ampleur à Pézenas depuis 1793, révélant l'engagement citoyen et les affrontements politiques qui en découlent.

A travers les émeutes exposées dans ce chapitre, nous souhaitons dégager un processus, c'est-à-dire un temps long d'une évolution progressive des mentalités et des comportements politiques. Cette évolution collective est influencée par la sensibilité personnelle des individus face aux bouleversements religieux, guerriers, politiques et sociaux. La Révolution transforme également la perception de l'individu, désormais considéré du point de vue de ses droits politiques. Il en découle que certains individus s'engagent dans un militantisme affirmé pour exprimer leurs désirs de liberté et d'égalité sociale, se traduisant par leurs sociabilités politiques et leurs actions collectives et militantes, comme l'émeute.

Il s'agit ainsi d'observer l'engagement et les affinités politiques des citoyens de Pézenas. Ces processus sociaux se développent dans les épisodes d'insurrections collectives tout au long de la Révolution et de ses régimes. Il convient également d'étudier l'évolution de l'opinion, d'examiner les processus d'appropriation, de réaction des individus face aux événements révolutionnaires. Enfin, il importe de voir comment ces processus aboutissent à l'expression des revendications populaires dans l'action militante collective et directe.

---

<sup>72</sup> L 5838, A.D.H., déposition près le comité de surveillance

Le chapitre se compose de quatre parties : il s'agit dans un premier temps d'aborder une émeute patriotique impliquant des facteurs religieux, puis d'étudier ensuite le comité de surveillance et son enquête sur le fédéralisme local. Dans un second temps, il convient de s'attarder sur un soulèvement populaire s'opposant à la conscription, puis sur une révolte électorale des citoyens passifs : ces épisodes sont présentés dans l'ordre chronologique, de 1792 à 1798.

**I.**

***Une émeute patriotique :***

***démonstration de la souveraineté populaire***

***(1792)***

« La commune est ouverte à tous »<sup>73</sup> : c'est sur ce genre de déclaration que les émeutiers s'opposent à la municipalité, manifestant par là leur idéal d'égalité et de démocratie directe dans l'exercice du pouvoir.

Une émeute se définit par un soulèvement populaire spontané. Elle est ici qualifiée de patriotique car les citoyens de Pézenas — investis pour certains de droits politiques depuis peu — s'approprient pour la première fois une parcelle de pouvoir et pensent donc incarner légitimement une des réalités du pouvoir : c'est l'idée de souveraineté populaire en action. C'est l'addition des fractions de souverainetés individuelles qui forme la souveraineté nationale, et c'est ainsi que l'entendent les masses populaires. En se soulevant contre la libération de prêtres réfractaires dans la commune, les piscénois font ainsi preuve de patriotisme en soutenant les principes révolutionnaires et en les appliquant localement.

A travers ce soulèvement populaire patriotique, il est nécessaire d'apporter des éléments de réponse aux rapports de force entre l'autorité municipale et les citoyens de la commune. Cela devrait éclairer les hiérarchies politiques et sociales à l'oeuvre, ainsi que le respect attribué à celles-ci par les différents corps sociaux. Il s'agit aussi de voir les contradictions internes des citoyens, soulevées par la Révolution : face à l'ébranlement de la religion catholique, il s'agit de distinguer les différentes réactions populaires et de faire ressortir l'attachement global à ce système de valeurs. Il est fondamental d'observer comment s'allient ces contradictions apparentes, entre militantisme patriotique et tradition catholique.

---

<sup>73</sup> L 932, procès-verbal de l'officier Annequin, A.D.H.

Il est d'abord question de s'intéresser à « une émeute qui avait pour objet l'exercice du culte catholique »<sup>74</sup> et à son déroulement précis. Vient ensuite l'analyse — avec les éléments rencontrés dans les sources — des conflits d'autorité ainsi que de l'implantation ancrée de la tradition catholique dans les plaines de l'Hérault et ses manifestations et réticences face au gallicanisme révolutionnaire de la monarchie constitutionnelle.

### *Des prêtres réfractaires à la source d'un quiproquo entre municipalité et citoyens*

Les événements qui suivent se déroulent le 17 mars 1792. Depuis quelques mois, l'Assemblée Nationale vote des dispositions répressives envers les prêtres réfractaires, c'est-à-dire envers les prêtres qui ont refusé de prêter serment à la Constitution Civile du Clergé<sup>75</sup> de juillet 1790. Le serment du clergé devient obligatoire en novembre 1791, sous peine d'être désignés suspects et surveillés. Ces mesures répressives accentuent d'autant plus l'émigration volontaire du clergé réfractaire : dès mai 1792 ils sont dénoncés et proscrits, et l'exil leur est imposé en août.<sup>76</sup>

La Constitution est officiellement adoptée le 3 septembre 1791, instituant une monarchie constitutionnelle. Pourtant, cette Constitution apparaît comme un mensonge au sein des démocrates : l'union des premiers moments révolutionnaires — qui s'incarne le mieux durant la Fête de la Fédération du 14 juillet 1790 — s'estompe brutalement avec la fuite du roi à Varennes en juin 1791, marquant son désaveu de la Révolution. Cet événement alimente le conflit grandissant entre Louis XVI et l'Assemblée et marque la rupture de confiance avec l'opinion populaire. La fusillade du champs de mars en juillet 1791 — La Fayette ordonnant à la Garde nationale de tirer sur la foule républicaine — entame également la fracture entre le peuple et les représentants du pouvoir. En mars 1792, le roi a déjà usé trois fois de

<sup>74</sup> L 932, A.D.H., procès-verbal de la municipalité

<sup>75</sup> Cf. Glossaire

<sup>76</sup> Duport (dir.), *Religion, Révolution et Contre-Révolution dans le Midi : 1789-1799*, Actes du colloque international de Nîmes (27, 28 janvier 1989), Jacqueline Chambon, 1990, 218 p.

son droit de veto — en particulier pour la loi sur le serment — et les fissures de la discorde se creusent entre l'exécutif et le législatif. Ces événements déstabilisent autant l'Assemblée que l'opinion populaire, qui se divisent et se radicalisent politiquement.

Ce 17 mars à Pézenas, la population apprend vers les sept heures du matin que les messieurs Babot et Savy, « prêtres non conformistes »<sup>77</sup> sont sortis de détention. Arrêtés par une troupe de citoyens le 13 mars, la municipalité décide alors de les placer en détention pour les protéger, le temps de décider de leur sort :

« Le conseil municipal qui n'avait pas regardé l'entrée des deux prêtres dans les prisons comme une détention, mais seulement comme un azile pour leur sûreté individuelle, avait délibéré la veille [16 mars] de leur expédier des passe-ports pour les états d'Italie où ils avaient témoigné avoir formé la résolution de se retirer ».<sup>78</sup>

Les prêtres, tous deux affectés à la commune et probablement connus pour leur refus du serment, doivent alors se faire arrêter spontanément par quelques patriotes et rentrent dans les prisons seulement par crainte de l'émotion populaire. Cette décision témoigne bien de la vindicte populaire d'un groupe militant et patriote envers le clergé réfractaire.

La nouvelle occasionne des troubles et des groupes se forment sur l'espace public. La foule envoie une délégation à la maison commune où une partie du conseil municipal s'est réunie, sans le maire. Le conseil leur répond alors qu'il a libéré les prêtres de nuit pour ne pas éveiller de troubles, suite à une recommandation du directoire du département par une lettre reçue le 14 mars. L'administration locale semble donc tolérer, voire encourager l'émigration des réfractaires, qui ne font selon leurs avis qu'entretenir le désordre public. Bien que la délégation comprenne cette justification, la foule ne l'entend pas de la même oreille et réclame la lettre du directoire comme preuve : malheureusement, elle est partie avec le secrétaire-greffier qui a pris la fuite dès que des mouvements se sont formés. Pour le peuple attroupé, l'absence de preuve sonne comme la confirmation de la trahison de la municipalité, complaisante avec les réfractaires ; « un grand

---

<sup>77</sup> L 932, A.D.H., procès-verbal de l'officier Annequin

<sup>78</sup> *Ibid.*

nombre de personnes de tout sexe »<sup>79</sup> envahissent alors la salle. Le maire Maigret, arrivé depuis peu, ainsi que le premier officier municipal Annequin sont injuriés, bousculés : on réclame leur sang. « ils [les émeutiers] disent qu'ils [le conseil municipal] ont trahi le peuple & la commune entière »<sup>80</sup>. Des femmes coupent les cordes d'appui de l'escalier et recommandent la pendaison du maire. M. Giret, un des commandants de la Garde nationale, tente de s'interposer mais il est malmené. Le peuple exige qu'on lui livre des armes, « qu'il est temps qu'ils gouvernent la ville »<sup>81</sup>. Le neveu du maire et le frère de l'officier prennent leur défense et parviennent à convaincre la foule de les mettre en prison, épargnant ainsi leur vie. Il est environ neuf heures trente.

Pendant que les têtes s'échauffent et que les deux victimes sont menées en prison, le conseil général se réunit — avec quelques adjoints du district et du département — et l'officier Reboul rassemble la force publique : des gendarmes nationaux sont mobilisés pour réquisitionner quatre-cents gardes nationaux. Positionnés sur les places de la ville, il leur est ordonné de charger leurs armes devant les émeutiers. Une autre délégation de citoyens — menée par un certain M. Bois — fait part au conseil de leur désapprobation des événements, et se lie à la municipalité et aux forces armées pour libérer les deux élus. Le maire et l'officier sont alors libérés « lesquels ont été à l'instant revêtus chacun de leur écharpe, et ont été ammenés aux acclamations du peuple à la salle de la maison commune »<sup>82</sup>. Le retour à l'ordre est assuré grâce aux mesures prises par le conseil général, comme l'établissement de patrouilles de la garde et l'exigence d'éclairer les façades du crépuscule jusqu'à l'aube. L'émeute se déroule donc sur une demi-journée, de sept heures aux environs de quinze heures.

On peut interroger la véracité d'une telle fin après la montée progressive des troubles. Le procès-verbal de l'officier Annequin est la source de référence, mais on peut douter de ses propos : emprisonné et dans le feu de l'action, il peut donner de l'ampleur aux événements avec une plume dramatique. L'émeute semble se

---

<sup>79</sup> *Ibid.*

<sup>80</sup> *Ibid.*

<sup>81</sup> *Ibid.*

<sup>82</sup> *Ibid.*

terminer sans effusion de sang, et même dans la réconciliation collective. Les insurgés peuvent s'être soumis face au déploiement des forces armées. L'hypothèse la plus vraisemblable selon les sources met en avant un quiproquo entre la foule insurgée et la municipalité. Les émeutiers étaient convaincus de la traîtrise du corps municipal agissant seul — faute de preuve du contraire — sans l'aval des autorités supérieures. Ils pouvaient alors croire à une libération des suspects par complaisance : le maire s'avère être un ancien ecclésiastique, ce qui peut aussi alimenter les soupçons dans les esprits. Cette thèse est également soutenue par la présence d'une pétition d'environ soixante citoyens ayant participé à l'émeute et demandant l'indulgence aux administrateurs du département<sup>83</sup> : « ils pensent [les pétitionnaires] en conséquence que la loi ne doit pas agir de rigueur envers les citoyens qui n'ont péché que par un patriotisme égaré ».<sup>84</sup> Aucune poursuite judiciaire ne semble avoir été engagée — ou c'est peut-être le silence des sources — probablement grâce au caractère patriotique de l'émeute et à la pétition d'indulgence.

Ainsi, tandis que la foule doit croire à une libération sans condition des prêtres réfractaires, la municipalité les laisse en fait émigrer en Italie selon leur souhait, décision partagée par les citoyens. Le manque de communication et de preuves — faute au départ du secrétaire-greffier avec les documents — ainsi que le départ des prêtres de nuit sont à l'origine de l'insurrection. Cette action suspicieuse de la municipalité démontre un manque de confiance flagrant entre l'institution municipale et ses administrés. Le procès-verbal qui reste flou sur le dénouement de l'émeute ainsi que la pétition peuvent indiquer que les piscénois dans leur ensemble — insurgés et autorités — veulent sauver l'honneur de la communauté et ne pas s'étendre davantage sur l'événement cocasse, mais néanmoins patriotique. La municipalité — à travers le procès-verbal de l'officier municipal Annequin — insiste cependant sur la violence populaire physique et verbale envers les élus municipaux, tandis que la pétition n'en fait pas part.

---

<sup>83</sup> L 932, A.D.H., pétition de citoyens

<sup>84</sup> *Ibid.*

## *Les germes de la fracture sociale : une tradition catholique encore bien implantée*

« Il me semble que la nation assemblée ne peut recevoir d'ordre » : la réponse de Bailly en juin 1789 — le président de l'Assemblée — au roi, qui exige la séparation des ordres, indique bien ce glissement de mentalité politique vers la souveraineté nationale. Le peuple poursuit sa radicalisation politique vers la souveraineté populaire, inspiré par des insurrections portées en événements glorieux et fondateurs de la Révolution. La prise de la Bastille du 14 juillet 1789 ou les journées des 5 & 6 octobre 1789 où un cortège mené par des femmes transporte la famille royale de Versailles à Paris incarnent ces moments pionniers. En parallèle, beaucoup de députés apparus comme de fervents patriotes demeurent sur leurs positions politiques initiales et figurent ainsi comme des partisans modérés d'une monarchie illégitime face à l'accélération révolutionnaire : c'est le cas de Bailly et La Fayette, compromis dans la fusillade du champs de mars.<sup>85</sup>

Lorsque la nouvelle de la fuite du roi parvient dans les terres du Bas-Languedoc vers le 26 juin 1791, une grande émotion populaire se produit notamment parmi les cantons qui n'ont pas terminé les élections primaires. La fuite du roi alimente le complot aristocratique et la peur d'une répression sanglante. C'est le cas du canton de Montpeyroux dont le château est mis à sac par la foule le jour même, ainsi que le château voisin d'Arboras le lendemain, tous deux situés entre Lodève et Montpellier. Ces attaques populaires sont sans précédent dans la région : rappelons que le Bas-Languedoc fut très peu touché par la Grande Peur de l'été 1789<sup>86</sup>. La confusion entre brigand de droit commun et brigand politique ne se ressent ici qu'à partir des événements de juin 1791, les insurgés étant qualifiés de brigands par les différentes municipalités voisines qui condamnent ces insurrections<sup>87</sup>. Ces intérêts divergents entre les représentants et le peuple sont ainsi accentués par la rupture de la Constitution de septembre 1791, ressentie pour certains comme une trahison après les événements de l'été 1791.

<sup>85</sup> Vovelle Michel, « The Revolutionary Mentality », In *Historyka*, T. XXI, 1991, pp. 3-14

<sup>86</sup> Lefebvre Georges, *La Grande Peur de 1789*, Paris, Armand Colin, 1970, 272 p.

<sup>87</sup> Gavignaud Geneviève & Laurent Robert, *La Révolution française dans le Languedoc méditerranéen*, Toulouse, Privat, 1987, pp. 102-104

Cette émeute piscénoise éclaire les rapports de force entre la municipalité et les citoyens, ainsi que le fossé social qui se dessine. Une partie militante et patriote des habitants s'élève contre l'autorité municipale jugée trop autonome, et également trop modérée et méfiante envers les initiatives populaires. Pourtant, les insurgés semblent respecter le cadre légaliste à une plus large échelle : ils respectent les décisions du département — en lien direct avec l'Assemblée — tandis qu'ils estiment avoir une mission de surveillance directe de la municipalité. C'est le concept de « surveillance du patriotisme » souvent évoqué dans les sources qui imprègne progressivement les mentalités des patriotes : la municipalité elle-même estime avoir une mission de surveillance de ses citoyens.

On peut en partie attribuer les conséquences des éléments précédents à la révolution municipale du Bas-Languedoc : les notables locaux deviennent les nouveaux privilégiés, suivant la logique nationale. Lors des premières élections du printemps 1790, près de 80% des classes aisées — hommes de loi, négociants, nobles et ecclésiastiques — peuvent payer la contribution monétaire pour être éligible : ils constituent également le corps social où la citoyenneté active est majoritaire. Les notables locaux poursuivent ainsi leur conquête du pouvoir administratif par le biais électif, de la commune au chef-lieu de département, avec une grande marge de manœuvre dûe à la décentralisation administrative. Les élections répétées de l'année 1790 réveillent de vieux antagonismes villageois, qui accompagnent la montée des tensions dans la population. Ces oppositions farouches peuvent expliquer les élections de 1791 qui ne renouvellent qu'environ 25% des électeurs de l'année 1790.<sup>88</sup>

De plus, l'espoir des masses populaires envers ses représentants politiques se dissipe rapidement, autant pour le citoyen passif généralement peu concerné par les élections que pour le citoyen actif trop pauvre pour devenir électeur. Par besoin financier, la nation vend dans les années 1789-1792 la plupart des biens nationaux et des droits féodaux. Les droits seigneuriaux ont certes été abolis dans la nuit du 4 août 1789, mais les droits féodaux dits « réels » sont vendus. La plupart de ces ventes ne profitent pas aux masses populaires. Elles bénéficient aux notables

---

<sup>88</sup> *Ibid.*

locaux, les seuls capables de racheter à un tel prix, qui accumulent ainsi en plus de leurs charges politiques récemment acquises davantage de profits fonciers. Ces biens nationaux vendus à des particuliers menacent souvent les droits collectifs des communautés rurales en sacralisant la propriété individuelle. Ajoutés à l'inaccessibilité élective et des fonctions locales, ainsi qu'à l'insécurité frumentaire toujours présente, on peut comprendre la désillusion populaire grandissante. De nombreux patriotes soutiennent pourtant encore le processus révolutionnaire car il reste porteur d'espoirs et de changements. Le portrait social des émeutiers de Pézenas vont dans ce sens : ce sont pour la majorité des artisans — tanneurs, tailleurs, perruquiers, serruriers, etc. — et des citoyens sans droits politiques, comme les femmes et les domestiques. Tous ces facteurs mènent à un conflit latent entre les notables locaux et le reste des citoyens, déçus dans leurs espoirs et attachés au système communautaire traditionnel.

L'Hérault est un pays majoritairement réfractaire : 57% du clergé du district de Béziers refuse le serment.<sup>89</sup> L'exemple d'un Pézenas patriote n'apparaît pas comme généralisable à un département encore fortement attaché à la foi catholique. Pour exemple dans la même ville, de multiples désordres surviennent envers l'installation du curé constitutionnel : insurrection populaire, tentative d'empoisonnement en décembre 1791.<sup>90</sup> Les assises réfractaires locales sont rurales : un bloc réfractaire se dessine au nord des Cévennes protestantes. Le conflit confessionnel est peu marqué dans les plaines littorales de l'Hérault de par la faible présence de population protestante. Ce n'est pas la même situation dans les Cévennes, où deux blocs — protestants et catholiques réfractaires — s'affrontent avec violence, ou comme la retentissante et sanglante « Bagarre de Nîmes » dans le département voisin du Gard en juin 1790. Le conflit reste donc essentiellement politique dans l'Hérault, et il ne s'effectue pas un croisement des deux terrains. En effet, dans les régions de luttes confessionnelles, la division se crée souvent entre protestants patriotes et catholiques contre-révolutionnaires. L'émigration volontaire des deux

---

<sup>89</sup> Gavignaud Geneviève & Laurent Robert, *La Révolution française dans le Languedoc méditerranéen*, Toulouse, Privat, 1987, pp. 95-101

<sup>90</sup> *Ibid.*

prêtres Babot & Savy prouvent bien leur désapprobation du système religieux de l'Assemblée et la crainte qu'ils peuvent éprouver. Sur les trois cents prêtres réfractaires du département (324), une centaine semble émigrer avant la loi sur la déportation de 1792, ou bien ils restent exercer dans la clandestinité. Cela fait environ un quart des réfractaires du département qui émigre avant août 1792 : c'est un chiffre relativement important qui peut alimenter la peur de l'émigration et du complot.<sup>91</sup>

Cette tradition catholique persiste même chez certains curés assermentés : le 6 mars 1794, le curé Guy est déclaré suspect par le comité de surveillance de Pézenas<sup>92</sup> pour avoir continué à tenir les registres des naissances, baptêmes et mariages de la commune alors que la charge incombe désormais à la municipalité. L'exemple le plus probant est une émeute catholique à St. Thibéry — à quelques kilomètres au sud de Pézenas — le 28 mars 1795<sup>93</sup>. Selon le compte-rendu du département — dressé à partir du procès-verbal de la municipalité et du district — le peuple pousse la municipalité à lui remettre les clés de l'église pour y célébrer une messe catholique. « le cis-devant curé [Brignet] s'est prêté aux volontés de ce peuple attroupé et sans respect pour le [illisible] il a dit publiquement sa messe dans une maison nationale »<sup>94</sup>. Même le clergé assermenté local semble se plier difficilement aux lois. L'inertie de la municipalité et du district est réprimée par le département qui réclame le passage du représentant du peuple Girot-Pouzol dans le district de Béziers. La complaisance des autorités locales traduit une mentalité dominante encore catholique, tolérance d'autant plus assumée que cet événement survient après la Terreur. Pendant la Terreur, la position des autorités évolue sous l'injonction des directives nationales anticléricales et déchristianisatrices : tout citoyen qui a un lien avec un membre du clergé réfractaire est menacé. L'ex-curé de Pézenas Babot fait indirectement suspecter sa famille en novembre 1793 à cause du maintien de leur correspondance alors qu'il est émigré en Italie<sup>95</sup>. C'est une situation

---

<sup>91</sup> *Ibid.*

<sup>92</sup> L 5835, A.D.H., cahiers des délibérations du comité de surveillance

<sup>93</sup> L 932, A.D.H., extrait des registres du directoire du district de Béziers

<sup>94</sup> *Ibid.*

<sup>95</sup> L 5835, A.D.H., cahiers des délibérations du comité de surveillance

semblable pour le dénommé Canac résidant à Gabian — à une quinzaine de kilomètres au nord-ouest de Pézenas — capitaine d'une compagnie nationale de Roujan. Il est incriminé par des lettres de son cousin datant d'août 1793 : son cousin Torganne est émigré en Italie au couvent de San Susigno. Bien qu'il ne réplique pas aux courriers, il est suspendu de ses fonctions et son patriotisme est remis en question : il répond ainsi — probablement contre son gré — aux souhaits de son cousin : « N'y a t-il pas moyen mon cher cousin de suspendre ce patriotisme qui vous enflamme »<sup>96</sup>. Le père de l'émigré Savy est également emprisonné pour avoir logé chez son fils curé avant son départ en mars 1792 : il reste en prison plus d'un an, de l'automne 1793 à l'automne 1794.<sup>97</sup>

Ces éléments en apparence contradictoires peuvent s'expliquer par un noyau militant de patriotes — notamment à Pézenas — qui s'affirme d'autant plus qu'il sait être en pays majoritairement réfractaire. Les patriotes peuvent voir le péril partout car ils associent le clergé local au danger de l'émigration, ce qui rejoint le complot aristocratique et la crainte du péril extérieur et intérieur. Face à ce zèle de patriotisme — comme l'émeute de Pézenas le démontre — les réfractaires émigrent volontairement ou se font discrets et entrent dans la clandestinité. L'action de telle faction va ainsi provoquer la réaction des autres partis : cette amplification des luttes sort de l'inertie de nombreux citoyens.

La déconstruction du système des valeurs traditionnelles est lente et progressive, et ce malgré l'influence de la Révolution. Les réticences populaires sont nombreuses face à la métamorphose du clergé : le curé incarne l'intermédiaire traditionnel entre les corps sociaux du village et constitue un lien émotif fort, s'assurant de la mémoire de la communauté. Dans la majorité des cas, le prêtre réfractaire part en exil, ce qui crée un vide émotionnel dans la communauté. En parallèle, les patriotes piscénois s'inscrivent dans une optique légaliste, bien que cela ne les empêche pas d'exprimer leurs revendications. La surveillance des membres de la municipalité, connus et issus de la communauté, expriment déjà ces doutes et cette politisation populaire.

<sup>96</sup> L 5842, A.D.H., dossiers individuels des suspects, comité de surveillance

<sup>97</sup> L 5843, A.D.H., pétition d'élargissement près le comité de surveillance

Tous ces facteurs contribuent au climat de suspicion généralisée et à la crainte de la trahison permanente. La politisation populaire se voit alors encouragée et accélérée. Elle se retrouve dans les sociétés politiques ou sur le pavé. Elle participe aussi grandement à la constitution de comités de surveillance au printemps 1793 dans l'optique de prévenir les dangers contre-révolutionnaires.

## II.

### *Le comité de surveillance : une micro-institution populaire face au fédéralisme (1793-1794)*

« La bourgeoisie et le peuple réunis ont fait la Révolution. Leur réunion seule peut la conserver. »<sup>98</sup>. C'est ainsi que s'exprime Pétion de Villeneuve, le nouveau maire de Paris, après la fusillade du champs de mars le 17 juillet 1791. Les idéaux de la bourgeoisie représentative, légitimés par les actions populaires, ont fait la Révolution : mais la crise de l'été 1791 divise peu à peu les intérêts des deux entités. Les luttes se multiplient, à l'image de la scission du club des Jacobins : le club des Feuillants, monarchistes modérés, voit le jour en juillet 1791.

L'Assemblée Législative se réunit en octobre 1791 et les forces se multiplient, même en dehors de l'Assemblée : Robespierre à la tête du club des Jacobins influence encore beaucoup les esprits, ainsi que Marat à travers son journal *l'Ami du Peuple*. Les événements de 1792-1793 contribuent à cet éclatement des forces et au caractère paranoïaque des acteurs révolutionnaires : le 20 avril 1792, c'est la guerre contre l'Autriche qui est déclarée, élargie ensuite à une coalition européenne début 1793. La « Patrie en danger » est proclamée en juillet ce qui mène à Paris des milliers de fédérés provinciaux pour défendre la capitale, malgré le veto du roi. Dans cette ambiance guerrière exaltée, et face à l'opposition persistante du roi, le palais des Tuilleries est pris d'assaut le 10 août 1792 par le peuple parisien unis aux fédérés : cette journée révolutionnaire marque la fin de la monarchie. Le lendemain de la première victoire française — la bataille de Valmy — la République est proclamée, le 21 septembre 1792.

Une nouvelle Assemblée est constituée — nommée la Convention — et deux nouvelles factions s'y opposent : Montagne et Gironde, la plupart républicains mais

---

<sup>98</sup> Vovelle Michel, *La Révolution française*, Paris, Armand Colin, Cursus Histoire, 2015, pp. 28-36

divisés sur la marche à prendre. Pendant les mois qui suivent ces deux partis s'affrontent autour de nombreux débats, comme sur le procès de Louis XVI. Pour les girondins, le retour à l'ordre est nécessaire face à la montée du pouvoir populaire. Pour la Montagne au contraire, il faut s'allier avec le peuple pour défendre la Révolution face au complot aristocratique de l'extérieur. La rupture est dorénavant interne aux républicains qui s'opposent entre la conception d'une république parlementaire décentralisée et celle d'une république centralisée pour faire front aux dangers contre-révolutionnaires. C'est dans cette optique que sont créés au printemps 1793 les embryons des futures institutions du gouvernement révolutionnaire : comités de surveillance, tribunal révolutionnaire et comité de salut public qui s'apparente au nouveau pouvoir exécutif, vacant depuis la mise en procès du roi. Entre ces deux conceptions politiques, le mouvement sans-culotte s'organise en marge — avec le soutien de la Montagne — autour de portes-paroles comme Jacques Roux et ses « Enragés » puis autour d'Hébert et de son journal *Le Père Duchesne*. Se retrouvant dans les sociétés et les sections pour débattre, ils aspirent à une démocratie directe, se lassant des débats idéologiques de la démocratie représentative : la Commune de Paris<sup>99</sup> prend progressivement forme.<sup>100</sup>

Au niveau départemental, ces événements nationaux ont de lourdes répercussions : la crise économique et frumentaire se poursuit durant l'hiver 1792-1793, l'inflation gagnant toutes les denrées, et surtout le pain. La loi du maximum du 4 mai 1793, établissant un seuil maximum du prix du grain afin de pallier à l'agiotage, n'est pas appliquée par les administrateurs locaux hostiles à l'idée de réquisitionner des biens privés et de réguler le marché<sup>101</sup>. L'opposition populaire au durcissement des lois envers les réfractaires progresse : le refus du serment parmi le clergé local poursuit sa hausse (65% par rapport à 57% en 1791)<sup>102</sup>. Depuis l'ouverture du front espagnol en mars 1793, les levées de volontaires — la Convention ordonne la levée de 300.000 hommes sur tout le territoire en février

---

<sup>99</sup> Cf. Glossaire

<sup>100</sup> Vovelle Michel, *La Révolution française*, Paris, Armand Colin, Cursus Histoire, 2015, pp. 28-36

<sup>101</sup> Gavignaud Geneviève & Laurent Robert, *La Révolution française dans le Languedoc méditerranéen*, Toulouse, Privat, 1987, pp. 146-174

<sup>102</sup> *Ibid.*

1793 — et les réquisitions sont mal vécues par la population. De plus, les récentes défaites militaires — les espagnols s'avancent jusqu'à Perpignan en mai 1793 — ajoutées au soulèvement populaire de la Vendée dès mars 1793 inquiètent la population et les administrateurs, sollicités sur tous les fronts. Enfin, l'exécution du roi le 21 janvier 1793 marque définitivement les mémoires, encourageant les royalistes intérieurs et extérieurs à l'offensive : Marc-Antoine Charrier mène une courte campagne contre-révolutionnaire en Lozère en mai 1793 avec le soutien de la paysannerie, à la tête de « l'armée chrétienne du Midi ». Après quelques succès, il est rapidement dénoncé et guillotiné dans l'été 1793<sup>103</sup> : ce soulèvement marque ensuite l'inertie de la paysannerie languedocienne qui ne se révolte plus jusqu'en 1795. L'élan patriotique de 1792 retombe, harcelé par les périls omniprésents.

Le comité de surveillance<sup>104</sup> est une micro-institution populaire installée à l'échelle d'une commune. Très souvent, ses membres — aux alentours d'une quinzaine — sont issus des sociétés politiques, facteur qui agit comme une preuve de civisme. Patriotes zélés, ils se dévouent à la surveillance révolutionnaire locale en désignant des suspects et en menant des opérations d'arrestations et de saisies des correspondances. Le fédéralisme correspond à un idéal républicain d'états fédérés — les départements — porté par la frange politique des Girondins à l'Assemblée, attachés au principe de décentralisation du pouvoir. Chassés du pouvoir et arrêtés le 2 juin 1793 par les Montagnards avec l'aide du soutien populaire, certains députés Girondins parviennent à regagner leur département d'élection et organisent l'insurrection en province. Ces événements aboutissent à la crise fédéraliste de juin à décembre 1793, touchant particulièrement le Midi : des foyers d'insurrections s'organisent autour de Bordeaux, Marseille et Lyon. L'Hérault, situé entre deux aires de soulèvement fédéraliste, s'engage timidement dans la lutte avant de faire repentance auprès de la Convention.

Dans cette partie, il s'agit de distinguer les acteurs piscénois portant le mouvement fédéraliste à l'échelle locale ainsi que leur niveau d'engagement dans le

---

<sup>103</sup> Sottocasa Valérie, *Mémoires affrontées ; Protestants et catholiques face à la Révolution dans les montagnes du Languedoc*, Rennes, Réseau des Universités Ouest-Atlantique, Histoire, 2004, pp. 109-116

<sup>104</sup> Cf. Annexe III

soulèvement. L'étude de ces acteurs se fait à partir des sources du comité de surveillance de Pézenas : il convient également d'analyser les actions du comité contre cette révolte et quelles sont ses influences extérieures. Plus généralement, il nous faut observer l'action des patriotes piscénois et leur position vis-à-vis du fédéralisme, voire leur engagement.

Il est d'abord question de l'inscription générale de Pézenas dans la révolte fédéraliste, puis l'étude se penche vers le rôle de la ville et de ses acteurs dans le soulèvement du Midi, en s'intéressant à ses soutiens et affinités. Enfin, l'analyse se porte sur les actions répressives du comité de surveillance face à la survivance du modérantisme.

### *L'inscription de Pézenas dans le « péril fédéraliste »*

Les premiers éléments éclairant le fédéralisme piscénois sont apportés le 21 novembre 1793 par l'enquête du comité de surveillance nouvellement installé : le gouvernement « sera révolutionnaire jusqu'à la paix » (décret du 10 octobre 1793), c'est-à-dire que la Constitution de l'An I (24 juin 1793) ne sera appliquée qu'après la crise révolutionnaire. Ce jour-ci de nombreux interrogatoires sont débutés concernant les assemblées primaires extraordinaires de l'été 1793. Ne sachant pas le motif de ces réunions extraordinaires, des citoyens s'y sont rendus et rendent compte au comité des propos entendus. Les réunions se tiennent dans la chapelle des pénitents noirs, c'est-à-dire dans le local de la société politique du salut public : nous verrons ensuite que cette société est désignée comme un repaire de fédéralistes.

Le nommé Coumoulet aîné dénonce<sup>105</sup> plusieurs membres de la municipalité — Annequin aîné procureur, Fabre neveu, Cavaillé — ainsi qu'un certain nombre de notables s'étant tous rendus à ces assemblées soupçonnées de fédéralisme. Tous les témoignages attestent qu'une lettre circule dans l'assemblée, écrite par Mel

---

<sup>105</sup> L 5840, A.D.H., déposition (Coumoulet aîné) près le comité de surveillance

l'aîné — député au comité central du département — et faisant savoir qu'une nouvelle Convention se préparait à Bourges et qu'il fallait réunir une force armée pour monter sur Paris. On accuse Marc Brousse aîné notable de vouloir maintenir les députés du comité central à Montpellier dans leur position et de persister dans sa résistance à la Convention : « le comité central était fait pour surveiller la Convention »<sup>106</sup>. Il est également mis en cause pour propos séditieux : « Quel est ce paquet, encore un paquet des jacobins, n'avons-nous pas délibéré de n'en plus recevoir, il faut le mettre au feu »<sup>107</sup> se serait-il exprimé en voyant le courrier adressé au club provenant des Jacobins de Paris. Ces assemblées extraordinaires sont ainsi en lien direct avec le comité central portant l'insurrection, notamment par la correspondance de Reboul, originaire de Pézenas et élu député au comité.

Coumoulet cadet témoigne également, et ajoute quelques précisions : « il fut tenu vers les onze heures & demy une assemblée extraordinaire de commune qui se trouva très nombreuse & principalement composée de muscadins »<sup>108</sup>. Il semble que plusieurs réunions de ce type se tiennent à Pézenas pendant les mois de juin et juillet, la lettre étant lue à plusieurs de ces assemblées. Les interrogatoires se recoupent à deux reprises sur le statut social des participants : ils sont identifiés comme des « muscadins » et des « hommes riches »<sup>109</sup>. Coumoulet accuse également Cabanou de Gabian, lui aussi député au comité central, pour avoir écrit plusieurs courriers au maire de Roujan lui demandant de tenir des assemblées fédéralistes et de former une troupe de quarante hommes pour soutenir l'insurrection « disant qu'il se mettrait le premier à la tête de cette armée pour détruire l'assemblée »<sup>110</sup>. Les deux frères Coumoulet allèguent qu'Annequin aîné aurait parcouru la section du salut public de Pézenas avec son écharpe de procureur pour encourager des volontaires à se constituer en armée départementale. Il aurait aussi passé sous silence des arrêtés de la Convention pour ne pas les faire appliquer. Le frère cadet d'Annequin est autant impliqué que lui dans l'affaire fédéraliste : étant l'un des

<sup>106</sup> L 5840, A.D.H., déposition (Sauvy) près le comité de surveillance

<sup>107</sup> *Ibid.*

<sup>108</sup> Cf. Annexe IV ; L 5840, A.D.H., déposition (Coumoulet cadet) près le comité de surveillance

<sup>109</sup> L 5840, A.D.H., déposition (Pepes) près le comité de surveillance

<sup>110</sup> L 5840, A.D.H., déposition (Coumoulet cadet) près le comité de surveillance

secrétaires du comité central, il est décrété d'arrestation par la Convention le 9 juillet, et lorsqu'il l'apprend le 14 juillet, il obtient — avec le soutien de son frère — des personnes réunies dans l'assemblée une escorte pour se réfugier à Montpellier :

« ... en faveur du traître Annequin où ils délibèrent que pour le soustraire au juste décret lancé contre lui par la Convention nationale il lui serait accordé un détachement de cavalerie et un autre d'infanterie pour l'accompagner à Montpellier chez Durand maire ou il serait plus en sûreté connaissant que quelque braves montagnards de cette commune voulaient l'arreter ».<sup>111</sup>

Le 26 janvier 1794, « les vrais montagnards de la société des sans-culottes de Pézenas »<sup>112</sup> écrivent une adresse à la société-mère des Jacobins de Paris pour dénoncer Annequin aîné toujours en liberté et le péril fédéraliste qu'il incarne. Le courrier accuse aussi de nombreux notables négociants — Mallaval aîné, Fabre, Rigal — tous membres du tribunal de commerce, et pour certains cumulant une fonction municipale. Ce sont probablement les membres de cette société populaire qui sont appelés « braves montagnards » par Annequin cadet : en pleine crise fédéraliste, ils doivent voir d'un mauvais œil les assemblées extraordinaires de la société du salut public. La déposition du perruquier Pepes est sans équivoque : « Planat aîné [futur député du comité central], place au bureau, fait une motion pour ne plus reconnaître la Convention Nationale depuis le 31 mai. Cette motion [...] fut accueillie ».<sup>113</sup> En plus des municipaux et des notables — dont beaucoup sont membres de la société du salut public — tous les députés du comité central sont mis en accusation, en particulier le président Durand, maire de Montpellier, mais aussi les dénommés Reboul, Planat, Mel et Cabanou qui sont fortement compromis.

Ainsi, tous les témoignages convergent pour rendre compte du fédéralisme avéré du conseil général de Pézenas, suivant le comité central du département. Ces dépositions sont portées par des citoyens moins aisés que les accusés, représentant les franges populaires et artisanes de la ville : ils constituent le noyau militant des sans-culottes piscénois. La plupart réagissent à l'image du citoyen Brunel, plâtrier : «

<sup>111</sup> L 5836, A.D.H., registre des adresses du comité de surveillance

<sup>112</sup> L 5840, A.D.H., copie d'une adresse de la société des sans-culottes

<sup>113</sup> L 5840, A.D.H., déposition (Pepes) près le comité de surveillance

... voyant que ces assemblées ne tournèrent point au profit des pauvres il se retira »

<sup>114</sup>

### *Correspondances et affinités de l'Hérault avec les villes insurgées*

En avril 1793, le conseil général de Montpellier avec à sa tête le maire Durand prend des mesures pour assurer la sûreté sur son territoire : un comité central de surveillance est créé au chef-lieu. Le conseil recommande également aux communes du département d'en former un. Un bataillon de 5 000 volontaires de l'Hérault est décrété pour porter main forte à la Convention, mais il ne sera levé qu'après les troubles de l'été 1793. L'Hérault se fait ainsi connaître à la capitale comme un département particulièrement patriotique. De multiples communes et sociétés politiques du département demandent à la Convention l'application immédiate de la Constitution : les pouvoirs urbains et bourgeois doivent observer de loin la mise en danger du parti Girondin à l'Assemblée, et espèrent une proclamation rapide de la Constitution afin de sécuriser leurs fonctions locales. Pourtant, ce patriotisme réel mais en décalage avec les aspirations populaires s'effrite dès les événements du 31 mai, lors de l'insurrection sans-culotte parisienne visant à renverser les Girondins. Les autorités départementales désapprouvent le coup de force populaire et Montagnard du 2 juin : le 12 juin les autorités de Montpellier convoquent les administrations de district et toutes les assemblées primaires du département « pour se concerter dans les circonstances difficiles où se trouve la République »<sup>115</sup>. A partir du 20 juin, la résistance à la Convention s'organise : un comité central de salut public — dont Annequin de Pézenas est secrétaire — est créé et les décrets nationaux ne sont plus appliqués. Le département entre en sécession, suivant l'exemple du Gard qui demeure à l'initiative.

<sup>114</sup> L 5840, A.D.H., déposition (Brunel) près le comité de surveillance

<sup>115</sup> Gavignaud Geneviève & Laurent Robert, *La Révolution française dans le Languedoc méditerranéen*, Toulouse, Privat, 1987, p. 164

Dès le début du mois de juin, des délégations de l'Hérault parcourent les villes insurgées du Midi et de l'Ouest (Nîmes, Marseille, Lyon, Bordeaux) pour concerter leurs initiatives. Dès le 1er juin — soit trois jours après l'insurrection lyonnaise du 29 mai — une correspondance est établie entre les notables de Lyon et Pézenas. Les frères Four de Lyon s'adressent à Lauret père et fils, négociants de Pézenas :

« fort heureusement que les parties des braves gens ont eu le dessus sur les méchants, et ont emprisonné tous les chefs des complots, la veille de la Fête Dieu, il y a eu 150 personnes de morts ou blessés, Dieu nous préserve des plus grands malheurs [...] le corps municipal étant en partie arrêté [...] et sommes vos dévoués concitoyens ».<sup>116</sup>

L'insurrection du 29 mai à Lyon renforce un amalgame déjà présent entre fédéralistes et royalistes : une insurrection populaire portée par des assemblées primaires de tendance Girondine renverse le pouvoir municipal Montagnard — « les méchants » — s'étant rendu impopulaire. Il se produit alors l'inverse des événements parisiens à la même temporalité : aux yeux de la Convention, Lyon réagit au renversement politique de la Gironde. La réalité plus subtile comprend divers groupements en action entre fédéralistes, royalistes et sans-culottes autonomistes. A Lyon, des éléments royalistes récupèrent le mouvement populaire et l'encadrent. L'insurrection paysanne et royaliste de Charrier se déroulant dans le même temps en Lozère participe à cette confusion politique. Dans une lettre datée du 4 juin, un certain Constans cadet de Pézenas écrit ceci à Jourdan Magnevat de Lyon :

« plusieurs lettres de chez vous nous avaient annoncés la journée du 29 du passé plus meurrière qu'elle n'est ; on avait porté le nombre des morts à mille, beaucoup de blessés et deux municipaux de morts, le député [Boindecrance] mis en prison avec nombre de citoyens ; on voit avec plaisir que depuis Bordeaux jusqu'à Marseille l'anarchie est à présent chez vous tous les députés les anarchistes sont chassés, dieu fasse que Paris qui est dans ce moment dans la plus grande insurrection [...] vienne à bout d'écraser tous le party maratisme et qu'on nous donne une Constitution ».<sup>117</sup>

<sup>116</sup> L 5843, A.D.H., correspondance (Lauret père & fils) saisie par le comité de surveillance

<sup>117</sup> L 5842, A.D.H., correspondance (Constans cadet) saisie par le comité de surveillance

Les anarchistes désignent dans ce courrier le parti Montagnard et sans-culotte, tandis que le chaos régional est vu positivement car il renverse les municipalités montagnardes, comme à Lyon ou Marseille. Les rumeurs vont vites, mais elles restent incertaines : les chiffres souvent gonflées — ici par rapport aux morts et blessés — favorisent le climat de peur. Ces courriers confirment un réseau fédéraliste à l'échelle régionale du Midi : les différentes cités déclarées autonomes entrent en collusion et organisent l'insurrection. Les piscénois sont bien informés des événements, de par la communication avec le comité central du département et ses délégations mais aussi grâce aux correspondances privées des notables négociants des différentes villes du Midi : ils partagent les mêmes intérêts commerciaux, et donc souvent les mêmes intérêts politiques. De nature modérés, ils prennent parti pour la Gironde qui apparaît comme plus favorable à leurs affaires que les mesures sociales des Montagnards, comme la loi sur le maximum et les réquisitions de mai 1793. Il s'est donc constitué dans le Midi — et plus particulièrement sur le littoral du Bas-Languedoc — un réseau de républicains modérés, penchant encore pour certains vers le monarchisme, majoritairement représentés dans les administrations et les sociétés politiques modérées comme celle du salut public à Pézenas.

Le comité parle d'une lettre du député Mel envoyée aux sections de Pézenas le 13 juillet, dans laquelle il fait un point sur la situation de la cause fédéraliste au niveau national : on y apprend que le député Dougados — représentant les Pyrénées Orientales à l'Assemblée — aurait fait sortir de Paris le député Biroteau avec un faux passeport, et « que de tous les députés détenus il n'en reste que six dont Verniot et Jensonnet il dit encore que Baile et Henry Reboul députés vers lion sont de retour [...] et avec cinq milles hommes ».<sup>118</sup> Ces éléments indiquent le soutien du comité central de Montpellier aux députés Girondins arrêtés le 2 juin — Biroteau, Vergniaud et Gensonné font partie des vingt-neuf députés Girondins décrétés d'arrestation — faisant tout pour les faire s'échapper de Paris afin d'organiser la résistance en province. Les deux députés du comité envoyés à Lyon confirme la tentative de cohésion des différentes régions insurgées du Midi : les

---

<sup>118</sup> L 5836, A.D.H., registre des adresses du comité de surveillance

cinq-milles hommes promis par Lyon attestent également de la manipulation de l'information, transformée en rumeur dans ce climat d'incertitude et de peur.

Les dits Lauret père et fils sont aussi en correspondance avec un notable de Nîmes, Conil l'aîné. Dans un courrier qui leur est adressé en date du 23 juin, il est dit :

« nos opérations marchent à l'assemblée à grands pas - nous avons délibéré une force armée pour Paris de 1 200 hommes, de plus nous avons établi un comité de salut public avec des grands pouvoirs chargés spécialement de faire arrêter l'effet des lois arbitraires ».<sup>119</sup>

Malgré l'avance de Montpellier sur les initiatives institutionnelles — Nîmes connaît de fortes résistances des sans-culottes et leur comité central n'est établi que le 23 juin — la ville de Nîmes demeure à l'initiative des actions : parvenant à lever environ 600 hommes, elle les envoie occuper le Pont-St-Esprit afin de faire la liaison avec Lyon et Marseille. Début juillet, la force marseillaise occupe Avignon et exécute ses autorités montagnardes, à l'image de Lyon : le « péril fédéraliste » progresse dans le Midi. Mais suite aux premiers échecs de juillet et aux mesures des Montagnards, de nombreux sans-culottes de Lyon et de Marseille abandonnent la révolte, déçus dans leur désir d'autonomie par l'insurrection fédéraliste<sup>120</sup>. Des éléments royalistes en profitent alors pour récupérer le combat.

A Montpellier et Nîmes, les notables au pouvoir se révoltent par réel soutien aux Girondins : dans leur programme présenté fin juin, ils n'expriment pas de revendications régionales mais bien un programme pour une « République une et indivisible »<sup>121</sup>. Ils souhaitent seulement rétablir la situation antérieure au coup de force Montagnard et populaire et voir l'application de la Constitution républicaine. Pourtant, les assemblées primaires de l'Hérault refusent — à la différence du Gard — la levée d'une force départementale. Entre temps, la Convention vote la

<sup>119</sup> L 5843, A.D.H., correspondance (Lauret père & fils) saisie par le comité de surveillance

<sup>120</sup> Vovelle Michel, *Les sans-culottes marseillais*, Aix-en-Provence, PU de Provence, Le temps de l'histoire, 2013, 235 p. [en ligne]

<sup>121</sup> Gavignaud Geneviève & Laurent Robert, *La Révolution française dans le Languedoc méditerranéen*, Toulouse, Privat, 1987, p. 168

Constitution le 24 juin : on ne reçoit la nouvelle à Montpellier que le 13 juillet. Elle est proclamée dès le lendemain par le comité central, mais par ironie du sort, le comité reçoit le même jour les décrets d'arrestation de la Convention contre Durand et ses deux secrétaires, Annequin et Fabreguettes.

Après une amorce de contestation — le comité central arguant qu'étant élu par les assemblées primaires du département, il est légitime et démocratique — Montpellier cède finalement le 28 juillet face aux pressions extérieures qui s'accumulent : Nîmes s'est rétractée après la défaite du Pont-St-Esprit le 14 juillet, Marseille recule et perd Avignon, la confusion politique gagne le mouvement, etc. Appelés à Paris pour être jugés, Durand et Annequin rebroussent chemin début août à Lyon par crainte de la guillotine. Durand n'y réchappe pourtant pas : il est incarcéré en novembre 1793, puis guillotiné l'année suivante. Annequin semble y échapper et retourne à Pézenas où il se fait discret. Le 10 août à Nîmes et Montpellier, alors que Lyon, Marseille et Toulon sont toujours en résistance, on fête la Constitution et on brûle la bannière fédérale.

L'aventure fédéraliste demeure sans ampleur dans le Bas-Languedoc. Initialement portée par des patriotes modérés proches de la tendance Girondine, le mouvement s'effondre sur lui-même par manque de mobilisation populaire et à cause d'une certaine inertie des administrations de l'Hérault. En Provence, le mouvement est infiltré dans l'été par de nombreux monarchistes qui voient là une chance de s'affirmer localement : cette récupération est possible grâce à la rétractation du mouvement populaire des sans-culottes.

Le moment fédéraliste implique ainsi de nombreuses idéologies politiques, les factions de province s'emparant du moment d'anarchie à Paris pour entrer en sécession avec la Convention : c'est l'un des seuls points convergents des luttes locales. Nîmes, Montpellier, et même Pézenas apparaissent comme les piliers porteurs du fédéralisme dans le Bas-Languedoc, bien que la confrontation de l'Hérault soit uniquement restée institutionnelle et verbale. Dans l'Hérault les administrateurs Girondins tentent ce coup de force envers la Convention, mais leurs actions ne suivent pas : ils adoptent une position attentiste. Leurs effectifs se désolidarisent au cours des événements de juillet. L'absentéisme est de plus en plus

marqué aux comités centraux du département, les administrateurs se retirant symboliquement de la lutte au vu des événements en leur défaveur : à Montpellier et Pézenas, on brûle même les cahiers de délibérations des assemblées primaires pour qu'on ne sache pas ce qui fut dit.

Le Midi a vu exploser la confrontation politique et l'investissement populaire et sans-culotte dans l'année 1793 : le transfert de la lutte des factions s'effectue de la capitale à la province, les Girondins espérant y prendre leur revanche de leur défaite à Paris. Tous les partis y prennent part, espérant imposer leurs vues sur un territoire. Dans le Bas-Languedoc dominait ainsi un jacobinisme de modération, marqué par l'emprise Girondine des administrations. Dès les massacres de septembre 1792 — plusieurs centaines de prisonniers contre-révolutionnaires et de droit commun sont assassinés par des patriotes à Paris — les autorités locales se montrent méfiantes envers les initiatives populaires. Au printemps 1793, avant même le coup de force populaire, ils dénoncent déjà la « dictature de la commune de Paris »<sup>122</sup> : ils sont acquis aux idéaux de 1789 et n'acceptent donc pas l'infiltration des masses populaires dans le champs politique. Il n'est donc pas étonnant que les administrations de l'Hérault se rallient au soulèvement fédéraliste malgré le manque d'initiative qui en résulte : elles veulent préserver leur emprise locale, et donc un état décentralisé.

Les individus interrogés par le comité s'apparentent à des citoyens provenant des franges populaires et de l'artisanat : les frères Coumoulet sont scieurs de long et sont apparemment connus pour être de fervents membres de la société populaire des sans-culottes. Un autre témoin dénommé André est bourrelier, également reconnu pour être membre de la société des sans-culottes et futur membre du comité de surveillance. Rouch est serrurier et on le retrouve dans un procès-verbal de l'hiver 1794 pour « être un partisan du système de Terreur »<sup>123</sup>. La société populaire des sans-culottes se présente comme le vivier des « vrais montagnards » piscénois dans lequel le comité puise ses témoignages pour enquêter sur la municipalité notable. Ce noyau militant et populaire voit peut-être dans cette crise —

---

<sup>122</sup> *Ibid.*

<sup>123</sup> L 5835, A.D.H., cahiers des délibérations du comité de surveillance

et le changement de paradigme qui s'opère à la Convention — l'opportunité de se débarrasser de leur municipalité bourgeoise et modérée, en plus de pouvoir prouver leur civisme. Ses membres augmentent ainsi leur chance d'obtenir une fonction dans l'administration locale, renouvelée et de composante plus populaire.

### *La radicalisation révolutionnaire face au « modérantisme »*

Avant d'aborder la composition et les activités du comité de surveillance jusqu'à sa suppression, il convient de dire quelques mots sur les clubs de Pézenas. Dans un courrier privé de l'été 1791, le piscénois Constans aîné renseigne son correspondant de Bagnols sur les derniers événements de la ville, comme le renouvellement du corps municipal et le statut de ses deux principaux clubs.

« nous avons comme à Bagnols deux clubs, un composé de 100 personnes, qui sont ce qu'il y a de mieux dans la ville, remplis des meilleures intentions, et l'autre club qui est composé des artisans et autres du nombre d'environ 450, et par l'effet de nombre, ils gouvernent aux nominations ».<sup>124</sup>

Les deux sociétés concernées sont celles « des amis de la constitution », créée en 1790 et qui devient ensuite « la société populaire montagnarde et régénérée des sans-culottes » fin 1792. Cette société compte le plus d'adhérents — 651 membres à l'automne 1794 — et comprend les populations précaires de la ville, majoritairement des artisans. L'autre société doit correspondre à la « société du salut public » : ses membres sont beaucoup moins nombreux, ils semblent se rapporter aux riches notables de la ville. Constans concède que « le peuple est prêt à se révolter »<sup>125</sup> suite à « quelque petite crainte »<sup>126</sup> provoquée par les élections municipales : les habitants voulaient « d'autres sujets que ceux qui avaient réglé le club »<sup>127</sup>. Il s'avère que les représentants du club majoritaire s'accaparent les charges municipales, contre la protestation des plus influents :

<sup>124</sup> L 5841, A.D.H., correspondance (Constans aîné) saisie par le comité de surveillance

<sup>125</sup> *Ibid.*

<sup>126</sup> *Ibid.*

<sup>127</sup> *Ibid.*

« Quand aux notables, il n'y a que ceux qui étaient désignés par le club qui aient été nommés, et ce sont à l'exception de deux tous des gens qui n'ont point du bien, nombre des habitants ont attaqués cette nominations [...] si nous sommes assez malheureux d'éprouver le sort de la ville de Montpellier, ses quatre cents personne nous massacreron, ils sont tous armés et craint de tout le monde, je dis de toute la ville dieu soit bénit de tous ».<sup>128</sup>

Ainsi, le futur club des sans-culottes paraît occuper les principales charges municipales dès 1791 et s'associe des petits notables pour former le conseil général de commune. Les membres du club adverse protestent ces nominations, ne voyant aucun de leurs membres accéder aux fonctions municipales. Constans termine son courrier en partageant sa peur des patriotes de la société des sans-culottes, majoritaires, au pouvoir et apparemment zélés : il craint une épuration politique sanglante de leur société, visiblement plus modérée politiquement et présentant des individus plus économiquement aisés. Il semble également qu'une émeute populaire ait lieu à Montpellier : les derniers événements de la Révolution conjugués à la crise frumentaire doit accentuer la radicalisation et l'engagement populaire, qui se distinguent particulièrement lors des élections municipales à Pézenas. Ces moments citoyens amplifient les rapports de forces villageois et les font clairement apparaître.

En octobre 1793, la crise fédéraliste semble avoir été presque oubliée des piscénois. Le comité de surveillance existe depuis le 1er octobre, mais il ne commence son enquête sur les événements fédéralistes que le 21 novembre. La société du salut public — qui se nomme elle-même « société des amis de la constitution », reprenant une dénomination vague mais courante, rappelant leur attachement au patriotisme de 1789-1791 — fournit cinq membres au comité de surveillance. Cinq autres membres sont issus de la société des sans-culottes, et cinq autres issus de la municipalité. Selon la loi du gouvernement révolutionnaire, le comité doit renouveler ses membres tous les quinze jours : à Pézenas, cette mesure est assouplie au bon vouloir des adhérents, qui se renouvellent le 26 octobre ... mais avec les mêmes membres. Au même moment, la société du salut public écrit un courrier aux club des Jacobins de Paris, leur demandant de bien vouloir

---

<sup>128</sup> *Ibid.*

reprendre la correspondance avec le club : si celle-ci est déjà suspendue, c'est probablement que la société-mère a décelé un manque de patriotisme dans cette société au vu des événements fédéralistes de l'été. Sous l'impulsion du représentant en mission Boisset affecté au département fin novembre, l'Hérault épure ses administrations des fonctionnaires compromis dans le fédéralisme, comme le maire Durand. Dès le 6 décembre 1793, le comité de Pézenas est renouvelé par le comité de surveillance général du département par des membres plus zélés, tous issus de la société des sans-culottes : les membres issus de la société du salut public sont évincés. Le même jour, le comité de Pézenas ordonne la suppression de la société du salut public :

« Le comité considérant que quelques membres d'une société féroce sous le titre de Salut Public composée des modérés, riches, égoïstes, et fédéralistes, levée sur les ruines d'une société des sans-culottes & cassée par Boisset représentant du peuple, se permettent de tenir conciliabule dans une maison appartenant à Mazue située sur les quais, que cet assemblage d'hommes n'est autre chose qu'un foyer de corruption [...] que là se partageaient les emplois publics comme le patrimoine des hommes riches. »<sup>129</sup>

Suite à la suppression de cette société, seule l'assemblée des sans-culottes est autorisée. Le comité fait appel aux témoignages des citoyens, et on interdit aux ex-membres de se réunir et de préserver leurs écrits. George aîné, membre de la société du salut public et du comité, est arrêté pour avoir été « le fléau & le persécuteur des patriotes »<sup>130</sup>. Le pouvoir du comité est étendu : il est désormais supérieur au conseil général de la commune et peut faire appel à la force armée, compagnies révolutionnaires<sup>131</sup> et Garde nationale. Dès le 4 décembre, une campagne de désarmement est menée dans le canton : les notables piscénois concernés en sont victimes, ainsi que plusieurs citoyens des villages de Roujan, Alignan et Margon connus pour leur mentalité réfractaire à la Révolution. En décembre 1793, le comité lance une grande campagne d'arrestations envers tous les désignés suspects du canton : ecclésiastiques, nobles, riches notables apparaissent comme les parfaits factieux du complot aristocratique. La plupart sont

<sup>129</sup> L 5835, A.D.H., cahiers des délibérations du comité de surveillance

<sup>130</sup> *Ibid.*

<sup>131</sup> Cf. Glossaire

pourtant libérés dès janvier par le représentant Boisset, « [considérant] qu'un moment d'erreur peut être pardonné à des citoyens plutôt égarés que coupables »<sup>132</sup>. Les municipalités, sociétés et comités suspectés sont dissous et renouvelés. Chaque citoyen dénoncé pour incivisme est arrêté, comme Bedos de Caux pour s'être réjoui des échecs de l'armée des Pyrénées<sup>133</sup>. Un climat de délation s'instaure, encouragée par le comité : les villageois en profitent peut-être pour régler leurs querelles personnelles, enflammant les antagonismes.

Ainsi, toutes ces initiatives semblent indiquer que le mois de décembre 1793 marque un point de rupture supplémentaire au sein de la population, caractérisé par une radicalisation subite. Ce phénomène est sûrement lié au fait que le représentant Boisset est chargé ce mois-ci d'organiser le gouvernement révolutionnaire dans l'Hérault — selon la loi du 14 Frimaire An II (4 décembre 1793) — après en avoir épuré les autorités durant l'automne. On peut d'ailleurs déceler un changement de style d'écriture significatif dans les registres du comité piscénois entre l'automne et l'hiver 1793<sup>134</sup>. Tandis que les premières séances sont signalées avec les dates du calendrier grégorien, on observe l'adoption progressive du calendrier républicain<sup>135</sup> en novembre et décembre. Les nouveaux membres nommés en décembre adoptent d'ailleurs des surnoms républicains : les signatures annoncent des Brutus, Gracchus, des Rousseau et des Danton<sup>136</sup>.

Le comité est une nouvelle fois renouvelé de l'extérieur par Boisset le 21 février 1794 : lors de la réunion du lendemain, le nouveau comité renouvelé à plus de la moitié ouvre la séance « par ces mots vive la république, vive la montagne, vive tous les sans-culottes. Paix aux peuples, guerre aux tyrans. ».<sup>137</sup> L'épuration est cette fois-ci dûe à une recommandation de la société des sans-culottes au représentant Boisset :

---

<sup>132</sup> L 5835, A.D.H., cahiers des délibérations du comité de surveillance

<sup>133</sup> *Ibid.*

<sup>134</sup> *Ibid.*

<sup>135</sup> Cf. Glossaire

<sup>136</sup> *Dictionnaire des usages socio-politiques (1770-1815) fascicules 1, 4, 5 et 6*, Paris, Institut National de la Langue Française (INALF), collection Saint-Cloud, 1985, 218 p.

<sup>137</sup> L 5835, A.D.H., cahiers des délibérations du comité de surveillance

« vu la pétition de la société populaire de Pézenas par laquelle il conste que le comité de surveillance actuellement existans à Pézenas a perdu la confiance quil a été créé par le comité de surveillance départemental vu la loy sur le gouvernement Révolutionnaire arrette que le dis comité de surveillance actuellemens existans est destitué et ordonne qu'il sera composé ainsy quil suis [...] »<sup>138</sup>

Les membres du comité sont ainsi remplacés par des individus plus zélés de la société des sans-culottes : la radicalisation de surface et la modération sont épurées au profit de l'engagement militant. Les patriotes sans-culottes se retrouvent pour la première fois à des postes de pouvoir dans les institutions populaires locales, comme le comité de surveillance. Le filtrage constant des institutions locales et la délation décrivent le climat de surveillance omniprésent de la société révolutionnaire de 1793-1794<sup>139</sup>. La suspicion se retrouve entre toutes les hiérarchies des institutions départementales et centrales, bien qu'il ressort un lien de confiance privilégié entre les sociétés sans-culottes et les représentants en mission. Ceux-ci s'appuient beaucoup sur les sociétés populaires pour surveiller la commune et ses représentants. L'exemple exposé précédemment révèle le pouvoir de fait que concentre la société des sans-culottes en s'alliant le représentant en mission. Le comité de surveillance, censée être la plus haute instance communale de pouvoir sous le gouvernement révolutionnaire, se voit renversé par la société populaire. Cet événement démontre également la méfiance du pouvoir central envers les départements pour leur engagement fédéraliste.

Afin de lutter contre les suspects fédéralistes locaux, les comités de surveillance constituent un réseau étroit de correspondances, s'entraînant dans la tâche. Le comité de surveillance de Pézenas correspond quotidiennement avec les comités de Béziers, d'Agde, de Narbonne ou de Perpignan<sup>140</sup>. La répression se poursuit au printemps 1794 : le 14 avril 1794, les citoyens Fave et Boyer déclarent séparément au comité avoir aperçu à plusieurs reprises des assemblées nocturnes chez un certain Lugagne. Fave annonce qu'elles se sont arrêtées lors de la vague

<sup>138</sup> *Ibid.*

<sup>139</sup> Fournier Georges, « La vie politique au village en l'an II », In *Annales historiques de la Révolution française*, Paris, Armand Colin, 1995, pp. 271-282 [en ligne]

<sup>140</sup> L 5839, A.D.H., correspondances du comité de surveillance

d'arrestations de décembre, mais qu'elles reprennent depuis peu. Boyer n'y aurait aperçu que des « aristocrates »<sup>141</sup> : Annequin aîné et Mazue fils — déjà connus pour fédéralisme — mais aussi le chevalier Degraves fils aîné, le prêtre Giret et l'homme de loi Villebrun. Malgré la suppression de leur société, certains contre-révolutionnaires modérés continuent de se retrouver en privé. Le 11 mai 1794 le comité de surveillance d'Avignon engage le comité de Pézenas à poursuivre un fédéraliste d'Avignon venu se réfugier dans le canton : il était administrateur du district « lors de la rébellion marseillaise en cette ville, où le sang des patriotes purs a coulé »<sup>142</sup>. Les comités de surveillance communiquent aussi beaucoup avec les sociétés populaires, comme avec celle de Montpellier qui envoie régulièrement au comité de Pézenas des pétitions et des dénonciations. La chasse au modérantisme est ainsi bien entamée par les comités de surveillance.

« Pour vaincre les bourgeois [...] il faut rallier le peuple [...] il faut que le peuple s'allie à la Convention et que la Convention se serve du peuple. » écrivait le 6 juin Robespierre dans ses carnets. Cette phrase illustre bien la division du mouvement patriote puis la position de la Montagne face à celle-ci. Face à la coupure idéologique de l'Assemblée, la mobilisation populaire en faveur de la Révolution chute, démontrant le malaise des patriotes. Le mouvement populaire revendique du pain, la constitution et la paix sociale, et ne s'intéresse que secondairement aux débats idéologiques de l'Assemblée.

Il est difficile d'évaluer la répercussion populaire de la révolte fédéraliste dans l'Hérault, car elle ne suscite aucun soulèvement. Le poids de la Terreur qui s'ensuit, pouvant taire les témoignages et les idéaux de certains individus par peur de représaille, rend d'autant plus difficile cette évaluation. L'amalgame des forces contestataires contribue aussi à cette difficulté, les autorités rangeant tous les contre-révolutionnaires dans le même sac. Il est vrai que les sans-culottes se servent de l'insurrection fédéraliste comme un tremplin pour accéder aux charges municipales à travers l'exercice du comité et de la société populaire, mais ce n'est que pour un temps. Le gouvernement révolutionnaire s'est servi des rouages

---

<sup>141</sup> *Ibid.*

<sup>142</sup> L 5837, A.D.H., opérations du comité de surveillance

populaires pour exercer la surveillance révolutionnaire à toutes les échelles, en lui laissant une part des initiatives locales. Peu à peu, le gouvernement révolutionnaire élimine les contre-pouvoirs par le biais de ses représentants en mission, contre-pouvoirs incarnés pour une partie dans l'autonomie populaire des administrations provinciales. Ainsi, les sociétés populaires et les comités de surveillance sont en équilibre entre l'autonomie des initiatives locales et la dépendance au pouvoir central. C'est dans cette optique que le comité de Pézenas est supprimé en octobre 1794, s'expliquant aussi par son investissement durant la Terreur. Dans les semaines qui suivent sa dissolution ses ex-membres sèment le trouble en ville, désignés comme des partisans du système de Terreur<sup>143</sup>. Le virement de bord politique de la Convention thermidorienne — ainsi nommée après la chute de la Montagne et de Robespierre le 9 Thermidor (27 juillet 1794) — annonce l'intensification de la lutte des factions et de la radicalisation populaire.

---

<sup>143</sup> L 5838, A.D.H., suppression du comité de surveillance

**III.**

***Le refus de la conscription :***

***une anti-révolution ?***

**(1795)**

Le gouvernement thermidorien signe un retour à l'ordre bourgeois. C'est une période de transition et de compromis marquée par des efforts de normalisation des institutions révolutionnaires. La fin de la Terreur annonce l'ouverture des prisons, le démantèlement progressif du gouvernement révolutionnaire — comités de surveillance, sociétés populaires — et voit un affaiblissement général du dynamisme populaire et des militants sans-culottes, persécutés et arrêtés. La crise de subsistances bat son plein : le gouvernement revient au système du libre marché, tandis que l'assignat<sup>144</sup> termine définitivement sa chute et que de mauvaises récoltes s'ajoutent à ces éléments. Les sans-culottes des sections s'effacent politiquement après les ultimes journées révolutionnaires du 12 Germinal et du 1er Prairial (1er avril et 20 mai 1795). Les sections parisiennes envahissent la Convention et réclament « du pain et la Constitution de l'An I » exprimant leur désir de renouer avec un gouvernement social et révolutionnaire. Les derniers montagnards de l'Assemblée sont à cette occasion éliminés — Romme et Soubrany se suicident — et les sections parisiennes finalement désarmées. La Convention thermidorienne poursuit l'œuvre guerrière de la Convention montagnarde : dès juin 1794 la Belgique et la Rhénanie sont reconquises aux autrichiens, tandis que le Roussillon est repris à l'Espagne. La Vendée est majoritairement matée, bien que des soulèvements subsistent jusqu'en 1796. En juillet 1795, la paix est signée avec la Prusse et l'Espagne. Une commission constitutionnelle est également mise en place en avril 1795, et la Constitution de l'An III est adoptée en octobre 1795, instaurant le régime directorial<sup>145</sup>.

---

<sup>144</sup> Cf. Glossaire

<sup>145</sup> Vovelle Michel, *La Révolution française*, Paris, Armand Colin, Cursus Histoire, 2015, 220 p.

Le Midi est particulièrement touchée par la vague de réaction à la chute de la Terreur : la Terreur Blanche ou Contre-Terre. On dénonce les jacobins du village, tandis que les royalistes reprennent espoir et débutent la chasse aux républicains, se mettant en scène publiquement de manière provocatrice. Dès août 1794, le représentant Perrin est envoyé dans l'Hérault pour épurer les administrations jacobines, tout en restant modéré selon la politique de compromis en vigueur. Il n'élimine que les meneurs « terroristes » trop zélés, supprime les comités de surveillance de canton comme à Pézenas et épure les sociétés populaires. Un noyau de notables-propriétaires et d'anciens fédéralistes sont remis en fonction dans les municipalités, coexistant pour le moment avec des administrateurs jacobins toujours en place. Ceux-ci sont vite expulsés lors des campagnes anti-jacobines qui débutent dès l'automne 1794 : le club des Jacobins à Paris ferme ses portes et les sociétés provinciales des sans-culottes, victimes de leur réputation, tombent dans son sillage. Les sans-culottes se démobilisent et les clubs ferment peu à peu, saisis d'un engourdissement politique. Au printemps 1795, les mesures se durcissent encore avec l'arrivée du représentant Girot-Pouzol. Les cadres jacobins restants dans les administrations sont définitivement épurés au profit des notables au pouvoir dans les années 1790-1791<sup>146</sup>. Pourtant, leur autonomie recule face au pouvoir gouvernemental de plus en plus centralisé. La Révolution dans le Bas-Languedoc est terminée et ne connaît plus de grandes mobilisations populaires, malgré une résistance aux autorités de plus en plus affirmée, dégénérant en lutte des factions.

Depuis le printemps 1792 — début des guerres extérieures — l'Etat révolutionnaire réquisitionne une partie de sa population pour servir dans les forces armées. C'est une des pratiques de la Révolution française que de mettre en avant une armée de soldats-citoyens comme un instrument de défense républicaine et de politisation de la population. En février 1793, la Convention décrète une levée en masse de 300.000 hommes, à l'origine des réticences populaires à la conscription qui ne font que progresser. Dans l'Hérault, la guerre avec l'Espagne de mars 1793 à juillet 1795 mobilise beaucoup de citoyens appelés au front, mais ce n'est pas

---

<sup>146</sup> Gavignaud Geneviève & Laurent Robert, *La Révolution française dans le Languedoc méditerranéen*, Toulouse, Privat, 1987, pp. 225-280

l'unique cause de l'appel sous les drapeaux. La conscription de citoyens vise aussi à former des bataillons départementaux destinés à maintenir l'ordre localement. Certaines unités sont ainsi envoyées réprimer des soulèvements populaires et des actes de brigandage, comme la bande royaliste de Jean-Louis Solier dit « Sans Peur » qui se déploie depuis 1792 dans les montagnes du nord de l'Hérault — et du Languedoc dans son ensemble — du côté de Ganges, et ce jusqu'à son exécution en 1801<sup>147</sup>. Ces résistances à la conscription, d'abord de nature passive, sont progressivement exprimées dans l'action du refus par les piscénois qui s'orientent de plus en plus vers une contre-révolution active pendant le Directoire. Le caractère anti-révolutionnaire couvre largement l'Hérault avant 1795. Selon Vovelle, l'anti-révolution désigne « l'ensemble des attitudes rétives ou réfractaires qui caractérisent les mouvements populaires hostiles au nouveau régime ou à certains de ses aspects (politiques, sociaux, religieux) sans déboucher sur une révolte ouverte. »<sup>148</sup>.

Ce phénomène prend de l'ampleur à Pézenas pendant la période du Directoire, exprimant le désaveu populaire du nouveau régime. Ces actes d'insoumission et de résistance des communautés n'expriment pas forcément leur caractère contre-révolutionnaire : beaucoup de citoyens se voient encore comme des patriotes investis dans le militantisme révolutionnaire. Ces patriotes sans-culottes n'appartiennent plus au même camp que le gouvernement, devenu conservateur et libéral, et affichent leur hostilité tout à la fois aux « patriotes de l'An III » et aux factions royalistes. L'éclatement des luttes politiques sur le terrain populaire contribue à l'amalgame entre délinquance et contestation politique. Il s'agit donc d'étudier ici la transition entre une anti-révolution passive et une contre-révolution active des partis et de voir comment elle prend forme à travers le refus de la conscription.

Il convient en premier lieu d'aborder les diverses manifestations d'hostilité populaire aux forces militaires des différents régimes, affirmant leur caractère

<sup>147</sup> Sottocasa Valérie, *Mémoires affrontées ; Protestants et catholiques face à la Révolution dans les montagnes du Languedoc*, Rennes, Réseau des Universités Ouest-Atlantique, Histoire, 2004, pp. 181-189

<sup>148</sup> Vovelle Michel, *La Révolution française*, Paris, Armand Colin, Cursus Histoire, 2015, p. 92

anti-révolutionnaire. Il s'agit ensuite d'éclairer le glissement contre-révolutionnaire en analysant une émeute s'opposant à la conscription à Pézenas en 1795.

### *Brigandage et militantisme*

L'opposition populaire aux forces armées et à l'oppression qu'elles représentent — même si elles sont patriotes — est précoce dans le Bas-Languedoc. Dès juillet 1792, seulement quatre mois après l'insurrection de mars concernant les prêtres réfractaires, la municipalité de Pézenas reçoit une adresse du commissaire du département au sujet « de l'affaire survenue entre la municipalité de Pézenas et le 2nd bataillon de la Haute-Garonne »<sup>149</sup>. On y apprend aucun détail, mais seulement le fait que la municipalité doit appliquer un arrêté et qu'il est joint au courrier une pétition des officiers du bataillon en question. « [le conseil du département] a approuvé votre conduite [la municipalité de Pézenas] et reconnu que votre présence avait opéré le plus grand bien dans cette circonstance »<sup>150</sup>. Il semblerait donc que la municipalité se soit interposée entre le bataillon et les piscénois pour apaiser les tensions. Les deux entités ont peut-être débuté une rixe suite à des provocations politiques de quelques citoyens. Ou un noyau de citoyens aurait refusé de loger les volontaires de la Haute-Garonne de passage, en direction pour l'armée des Alpes. Quoi qu'il en soit, la municipalité se voit félicitée par le département pour avoir su maîtriser la situation, et la pétition des officiers semble positive. Cet événement révèle des tensions existantes entre piscénois et forces armées gouvernementales.

La lutte contre le brigandage revêt également beaucoup d'ampleur pour les autorités. Une première campagne est menée au printemps 1793, mais elle ne semble concerner encore que des brigands de droit commun. Ainsi, un certain Larmagnal est arrêté pour vols à répétition de linge et d'assignats à des particuliers, ainsi que pour violences armées et voies de fait<sup>151</sup>. Les choses semblent évoluer à la fin de l'année 1794, pendant la Convention thermidorienne. Les brigands désignés

<sup>149</sup> L 932, A.D.H., cahier d'informations sur le brigandage dans le district

<sup>150</sup> L 932, A.D.H., adresse du commissaire du département à la municipalité

<sup>151</sup> L 932, A.D.H., cahier d'informations sur le brigandage dans le district

s'assimilent plus à des militants sans-culottes qu'à des bandits classiques : cette répression s'inscrit dans le processus de la Contre-Terreur. A partir de ce basculement politique les autorités s'attaquent aux réseaux militants informels. Le militantisme politique et ses actions sont considérées comme du brigandage, comme pour mieux le discréditer et le fondre dans la masse des crimes de droit commun. Inversement, ce sont aussi les militants eux-mêmes qui adoptent des méthodes d'actions semblables à celles des brigands<sup>152</sup> : leurs structures officielles étant supprimées — clubs et comités — ils entrent dans la clandestinité. Les militants « néo-jacobins » s'organisent autour de micro-actions politiques s'apparentant au banditisme : sabotages, attaques ciblées, etc. Leur militantisme est désormais informel et suspicieux, et ces noyaux militants s'appuient sur la complaisance et le soutien de leur communauté. Ces actes de résistance politique deviennent une norme partagée par toutes les factions, tandis que les émeutes spontanées se font plus rares : la base populaire de soutien aux factions s'est rétrécie, et cette action révolutionnaire se concentre désormais dans des noyaux de militants radicaux<sup>153</sup>. C'est dans cette optique qu'est lancée dans le district de Béziers une seconde campagne contre le brigandage à l'automne 1794<sup>154</sup>, accompagnant la répression anti-jacobine. Les représentants en mission demandent aux communes de former des corps de réserve communaux afin d'effectuer la rafle des armes simultanément dans le district. Ces opérations visent le désarmement de tous les séditieux, et en particulier des sans-culottes associés aux « terroristes ».

L'opposition populaire devient progressivement systématique aux levées d'hommes et aux réquisitions militaires. Le 25 mars 1796, un gendarme signale dans son procès-verbal à la municipalité de Pézenas qu'un jeune homme sous son escorte s'est fait libérer par des brigands<sup>155</sup>. Ce jeune homme était réquisitionné pour l'armée avec neuf autres citoyens : sous l'escorte de sept gendarmes, ils sont menés jusqu'à Nîmes. Sur la route de Montagnac la troupe se fait arrêter par onze

<sup>152</sup> Hobsbawm Eric J., *Les bandits*, Paris, La Découverte, Zones, 2008, 216 p.

<sup>153</sup> Hobsbawm Eric J., *Les primitifs de la révolte dans l'Europe moderne*, Paris, Fayard, Pluriel, 2012, 318 p.

<sup>154</sup> L 932, A.D.H., cahier d'informations sur le brigandage dans le district

<sup>155</sup> L 932, A.D.H., procès-verbal d'un gendarme près la municipalité

brigands masqués et armés. Face à la menace les gendarmes leur livrent le jeune homme qu'ils réclament. Le soir même à Pézenas, la municipalité signale que vers minuit « un nombre assez considérable de ces jeunes gens a parcouru les rues et les places publiques de notre commune, a renversé un arbre de la liberté et démolí un grand nombre de bancs de pierre adossés aux maisons de divers particuliers »<sup>156</sup>. Cette libération témoigne du soutien d'un noyau de militants à leur compagnon réquisitionné et de ce militantisme des factions s'apparentant au brigandage, faisant tout pour saboter les opérations du gouvernement. Les jeunes militants concernés ici doivent être des muscadins, vu qu'ils renversent l'arbre de la Liberté. Les troubles se poursuivent en 1797 : le 1er septembre un soldat de la colonne mobile est tué par des citoyens de Pézenas<sup>157</sup>. Il doit s'agir d'un membre de la colonne mobile des villages alentours — Montagnac, Florensac et Servian — régulièrement envoyée à Pézenas pour apaiser des troubles populaires. Il peut s'agir d'une extension à la lutte des factions, car il s'avère que les colonnes mobiles populaires de l'Hérault sont pour beaucoup noyautées par des éléments royalistes, multipliant alors les désordres et les provocations sur leur passage<sup>158</sup>.

Pendant le Directoire, les militants adoptent des caractéristiques du bandit social. Ils sont enracinés dans le local, soutenus par une communauté et mènent des opérations avec des objectifs clairement politiques. C'est parfois ce manque de mobilité qui cause leur arrestation. Ils s'engagent dans le banditisme social pour faire front au régime, et font ainsi preuve d'anti-révolution par des micro-actions militantes ou par la passivité communautaire. En septembre 1798, Pézenas est en état de siège sous le commandement du 10eme régiment de hussards. Le lieutenant fait alors savoir au département que les citoyens de la Garde nationale de Pézenas — censés assister le régiment en faisant office de tambour-instructeur à tour de rôle — « refusent de faire ce service & me donnent journalement leurs démissions »<sup>159</sup>. La résistance populaire est omniprésente à toute les échelles.

<sup>156</sup> L 932, A.D.H., procès-verbal de la municipalité

<sup>157</sup> L 932, A.D.H., adresse du commissaire du département au commissaire de Pézenas

<sup>158</sup> Gavignaud Geneviève & Laurent Robert, *La Révolution française dans le Languedoc méditerranéen*, Toulouse, Privat, 1987, pp. 225-280

<sup>159</sup> L 932, A.D.H., adresse du lieutenant des hussards au commissaire du département

## *L'exigence d'égalité devant la réquisition*

Le 12 août 1795, le directeur du jury de citoyens du tribunal de Béziers reçoit une procédure du juge de paix Fabre en date du 28 juillet, impliquant trois citoyens piscénois. Ce jour-là la municipalité fait « tirer au sort le 10 dudit mois de thermidor les citoyens de la commune de Pézenas de l'âge de 18 à 40 ans pour former le nombre de trente citoyens demandé pour le contingent de la dite commune »<sup>160</sup>. Or il se trouve que les tirés au sort ne se présentent pas à la maison commune pour se transporter à Béziers. La plupart se réunissent apparemment chez le cabaretier Bousquet. Deux tirés au sort, Thomas Ichard brassier et Bertrand Valadon tanneur s'en prennent verbalement au maire Fabre aux alentours de sept heures du soir sur la place d'armes. Ils ameutent les tirés au sort et d'autres citoyens qui partagent leur position et bientôt

« il se forma un rassemblement considérable de personnes de tout sexe armés de sabre, de fourches, de haches et des pierres ; qu'à la tête dudit rassemblement figuraient les dits Ichard et Valadon, ce dernier tenant un sabre nu à la main proférant des propos séditieux dans les rues et places publiques »<sup>161</sup>.

La foule se présente devant la maison de Daniel Gontié négociant : elle le menace et tente d'enfoncer sa porte — « Jacquette frappait avec une grosse pierre à coups redoublés »<sup>162</sup> — sans succès ; les émeutiers ne se dispersent que vers les neuf heures du soir. Ils s'attaquent à la propriété de Gontié car il est aussi tiré au sort, mais refuse de partir comme les autres. La foule insurgée revendique l'égalité dans la réquisition : Gontié paraît plus aisément socialement que les insurgés — tous travailleurs de terre ou artisans — étant désigné comme notable et négociant. Le fait qu'il puisse refuser de partir sans répression signale une amorce de privilège social. Il s'est peut-être acheté un remplaçant : c'est une pratique courante chez les personnes aisées que de payer un autre citoyen pour qu'il soit réquisitionné à sa place. Cette mesure impopulaire est vivement contestée par ceux qui n'en ont pas les moyens.

<sup>160</sup> L 7109, A.D.H., procès-verbal du directeur de jury au juge du tribunal de Béziers

<sup>161</sup> *Ibid.*

<sup>162</sup> *Ibid.*

Ainsi, Ichard Valadon et Jacquette sont poursuivis en justice pour « crime de sédition, & de provocation à la révolte contre les autorités constituées »<sup>163</sup>. Ils sont également « prévenus d'avoir voulu mettre des obstacles au départ des citoyens tombés au sort pour se rendre à l'Aveyron »<sup>164</sup>. Le contingent piscénois formé, il devait probablement rejoindre les forces armées de l'Aveyron déployées contre les bandes de brigands comme celle de Solier. Dans le procès-verbal du directeur du jury au juge de Béziers le 15 août, les accusés « sont prévenus d'être les auteurs ou complices d'une sédition, et de s'être attroupés avec armes au nombre de plus de 15 personnes »<sup>165</sup>. Jacquette jardinière est acquittée par le jury, mais les deux autres individus sont pris au corps et amenés à la maison de justice du tribunal criminel de Montpellier.

Notons au passage l'implication féminine constante au cours des révoltes populaires et leur rôle mobilisateur dans l'émeute. Lors de l'interrogatoire de Valadon, celui-ci déclare qu'il ne voulait pas partir car il ne connaît pas le maire. Il s'inquiète également du sort de sa femme et de ses deux enfants, pour lesquels aucune pension n'est accordée s'il part. La pension militaire accordée aux parents des volontaires — revalorisée en 1793-1794 par la Convention montagnarde — est insuffisante ou impayée, ou elle l'est en assignats qui ne cessent de perdre en valeur. Cet état des choses est bien connu des citoyens, et c'est une raison de plus qui les mène au refus de partir. De plus, lorsque Valadon dit ne pas connaître le maire, cela éclaire la conception du pouvoir par les citoyens, qui le personnalisent dans ses représentants. Ne partageant aucune affinité personnelle avec le représentant du pouvoir local, il juge donc ses ordres illégitimes : cela révèle une conception poussée de démocratie directe mais aussi son hostilité envers le régime actuel. Valadon répond au portrait du « patriote de l'An II » : artisan, il était membre temporaire du comité de surveillance pendant la Terreur et également membre de la société des sans-culottes.

En août 1796, une procédure du tribunal de Béziers concerne de nouveau les deux mêmes accusés pour « mouvement séditieux »<sup>166</sup> à Pézenas en date du 4 août

<sup>163</sup> L 7109, A.D.H., cédule et citation à témoins de l'accusateur public du tribunal criminel

<sup>164</sup> L 7109, A.D.H., procès-verbal du directeur de jury au juge du tribunal de Béziers

<sup>165</sup> *Ibid.*

<sup>166</sup> L 7109, A.D.H., inventaire des pièces de la procédure

1796. Il semble ainsi que ces deux individus font parti du noyau militant sans-culotte piscénois, qui persiste dans son idéologie et ses actions pendant le Directoire. Les deux procédures judiciaires stagnent pendant des mois, et le manque des sources rend silencieux le dénouement judiciaire de ces désobéissances citoyennes.

Ainsi les militants de 1795 à 1799 — qu'ils soient sans-culottes ou royalistes — sont jugés comme des contre-révolutionnaires selon les critères du gouvernement. S'ils s'opposent au gouvernement, cela veut dire qu'ils s'opposent aussi à la constitution et donc à la Révolution dans son ensemble. Mais chaque faction possède une vision différente du régime révolutionnaire, et chaque constitution qui s'effondre entraîne des nostalgiques du régime abattu. La division croissante du mouvement patriote — d'abord dans ses cadres idéologiques à l'Assemblée puis sa répercussion à l'échelle populaire entraînant une mobilisation militante — contribue à l'éclatement de l'opposition. La loi Jourdan-Delbrel de 1798 officialise ensuite la « conscription universelle et obligatoire » des français âgés de 20 à 25 ans : cette mesure pallie à la démobilisation militaire progressive qui s'ensuit après l'été 1794, les volontaires rentrant chez eux. L'adoption progressive du brigandage signe un retour à des formes primitives de contestation populaire, dorénavant privée de ses cadres<sup>167</sup>. C'est aussi un des révélateurs de la crise du régime.

Karine Rance, historienne de la Révolution française décrit bien le phénomène de l'anti-révolution :

« l'anti-Révolution en France prit des formes différentes en fonction des ancrages régionaux. Elle résulta d'un faisceau de mécontentements, canalisés parfois par une minorité d'activistes, favorisant une politisation des acteurs, et aboutissant dans certains cas à de véritables guerres civiles. La violence explosa dans l'espace ouvert par la faiblesse de l'état. Dans ces conflits, les femmes furent particulièrement présentes, comme victimes, instigatrices et actrices de violence et de résistance. »<sup>168</sup>.

<sup>167</sup> Hobsbawm Eric J., *Les bandits*, Paris, La Découverte, Zones, 2008, 216 p.

<sup>168</sup> Rance Karine, *La Contre-Révolution à l'oeuvre en Europe*, pp. 181-192 In Martin Jean-Clément, *La Révolution à l'oeuvre : Perspectives actuelles dans l'histoire de la Révolution française*

Comme il est exposé dans cette partie, les militants radicaux s'attaquent au gouvernement par le biais de micro-actions ciblées, mais la plupart des citoyens qui veulent soutenir le mouvement peuvent également rester passifs et inertes, entravant ainsi les actions du pouvoir central. Les mêmes conflits se retrouvent aussi entre les partis qui s'affrontent pour imposer leur majorité et leur idéologie.

**IV.**

***Une subversion électorale :  
quand le passif devient actif  
(1796-1798)***

La proclamation de la constitution le 23 septembre 1795 légalise la nouvelle République conservatrice et libérale. Le système électoral est réduit à une poignée de riches propriétaires en devenant étroitement censitaire. Le régime signe également un retour à la liberté économique — avec les conséquences que l'on a vu — et voit une inertie générale de la population. Lassée des troubles révolutionnaires, l'opinion publique s'enfonce peu à peu dans la passivité : l'espoir et la peur ne mobilisent plus autant. La liberté religieuse est toujours en tension, au gré des conjonctures politiques. L'Etat abandonne l'Eglise constitutionnelle avec la séparation des deux entités en septembre 1794. Parallèlement, le gouvernement est relativement tolérant envers les réfractaires pendant la convention thermidorienne, mais cela ne dure pas. Le retournement de situation politique de l'automne 1797 — qui inaugure la période appelée *a posteriori* le « second Directoire » — atteste d'un retour aux lois répressives envers les réfractaires, condamnés à la déportation en Guyane, la « guillotine sèche ». L'opinion publique et militante est toujours divisée entre les néo jacobins et leur espoir de revenir au régime de l'An II (1793-1794) et les royalistes aspirant à la restauration monarchique, eux-mêmes opposés entre absolutistes et constitutionnels. Les deux partis refusent de s'unir autour des notables et patriotes de l'An III (1794-1795) de retour aux postes de pouvoir. Ceux-ci recherchent constamment une politique de compromis, à l'image du régime, pour élargir leur majorité aux élections. Le Directoire est d'ailleurs ballotté à chaque élection du corps législatif par les deux partis adverses, jacobins et royalistes.<sup>169</sup>

---

<sup>169</sup> Martin Jean-Clément, *Nouvelle histoire de la Révolution française*, Paris, Perrin, Tempus, 2019, 875 p.

La première poussée est royaliste, en réaction directe à la Terreur. Les premières élections législatives d'octobre 1795 donnent la majorité aux royalistes, et particulièrement en province : les départements de Lozère, de l'Aveyron et de l'Ardèche leur sont gagnés. Parallèlement, une insurrection parisienne royaliste est matée par Bonaparte le 13 Vendémiaire An IV (5 octobre 1795). Dans l'Hérault, la majorité gouvernementale se maintient mais ses membres éprouvent de fortes sympathies envers la sphère royaliste. Cette montée en puissance provoque une réaction jacobine au printemps 1796 s'organisant autour de Babeuf et de la conjuration des Egaux. La conspiration est rapidement démantelée et ses meneurs exécutés, mais elle initie tout un courant contestataire du jacobinisme qui s'inscrit dans la clandestinité et le complot pour gagner le pouvoir. Les élections d'avril 1797 rangent l'Hérault ainsi que d'autres départements dans le camp royaliste ; les deux Assemblées sont aussi gagnées à ses éléments. Le danger devient imminent pour le régime directorial. En réaction, le pouvoir exécutif initie le coup d'Etat du 18 Fructidor (4 septembre 1797) cassant les élections dans 49 départements, et voyant de nombreux élus royalistes refusés. Les directeurs redonnent la main à des notables qui leur sont favorables, et le militantisme jacobin s'organise : les clubs sont de nouveau autorisés, bien que vite suspectés à partir de 1798. Les élections du printemps 1798 marquent à l'inverse une victoire électorale des jacobins, vite déconduits par le Directoire qui casse de nouveau les élections. Des hommes gagnés au gouvernement sont placés, bien qu'ils penchent cette fois-ci vers la sympathie jacobine. La situation s'inverse, au profit d'une faction puis de l'autre : le pouvoir du Directoire qui s'ensuit est très instable et apparaît de plus en plus illégitime en multipliant les coups d'Etat.

De l'autre côté des frontières, l'expansion guerrière poursuit son cours, aidant à remplir les coffres de la République. Le gouvernement directorial s'appuie de plus en plus sur ses armées pour maintenir son assise. En réaction à ce phénomène, l'armée s'émancipe peu à peu du gouvernement à cause du rôle majeur qui lui est donné et établit des relations de confiance avec ses chefs, comme Bonaparte. C'est un de ses généraux — Augereau — qui est envoyé à Paris pour soutenir les directeurs dans leur coup d'Etat de 1797. L'ombre du césarisme guette de plus en

plus, tandis que les mythes de la guerre révolutionnaire s'effondrent : la République dépasse ses frontières « naturelles »<sup>170</sup> et multiplie les républiques-soeurs<sup>171</sup>.

Le titre de la partie indique l'inversion des rôles politiques habituels lors de l'émeute piscénoise de 1798 : les citoyens passifs s'emparent des élections et exercent un droit politique dont ils sont privés, tandis que les citoyens actifs sont relégués à l'observation. Cette pratique presque caricaturale rappelle les fêtes populaires comme le carnaval ou le charivari<sup>172</sup> : la communauté peut ainsi exprimer sa cohésion et se moquer des possédants en inversant les rôles sociaux et politiques, exprimant le discrédit populaire du régime directorial. Cette insurrection peut aussi s'expliquer par la volonté des citoyens passifs de s'impliquer au système existant en participant aux élections, ce qui révèle la forte politisation qui s'opère au cours de la Révolution. Les émeutiers mettent en relief une communauté du refus envers l'état centralisateur et la bourgeoisie possédante, exprimant toujours des revendications de démocratie directe.

Il s'agit de discerner dans cette partie les différents aspects de l'affrontement des partis, qui résulte « d'un faisceau de mécontentements, canalisés par une minorité d'activistes, favorisant une politisation des acteurs »<sup>173</sup>. Les événements à fortes charges émotives de la Révolution favorisent un engagement populaire, qui s'exprime dans le refus du pouvoir des notables et du pouvoir central.

Dans un premier temps, il convient d'étudier la guerre des factions à Pézenas : leurs membres, les actions menées et leurs objectifs. Puis il s'agit d'aborder les formes de résistances passives de l'anti-révolution à Pézenas ainsi que l'insurrection électorale de 1798 et ses enjeux politiques.

---

<sup>170</sup> Cf. Glossaire

<sup>171</sup> *Ibid.*

<sup>172</sup> Bercé Yves-Marie, *Fête et révolte ; des mentalités populaires du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, Pluriel, 1994, 253 p.

<sup>173</sup> Rance Karine, *La Contre-Révolution à l'œuvre en Europe*, pp. 181-192 In Martin Jean-Clément, *La Révolution à l'œuvre : Perspectives actuelles dans l'histoire de la Révolution française*

## *La guerre des « factions »*<sup>174</sup>

Dès l'année 1794 les conflits citoyens se multiplient. En mars, c'est un officier municipal qui est publiquement menacé : des placards sont affichés en ville, disant

« Fraissinet, l'on sait que ta vie te pèse, on l'ignore, on te la laisse, afin d'avoir tous le plaisir à notre aise te voir souffrir, tu mourras sur la guillotine, sinon, traître, de la carabine, voilà le sort qu'on te prédit, les gens du moindre esprit »<sup>175</sup>.

Dans cette situation, on ne peut savoir les affinités politiques des protagonistes : on peut seulement supposer que les auteurs du placard s'opposent à la fonction publique de Fraissinet, sûrement jugé à son statut social ou à son opinion politique. En décembre de la même année, une rixe idéologique éclate dans le café de Fave : d'anciens membres du comité de surveillance récemment supprimé s'y retrouvent. Le citoyen Sales, lui aussi ex-membre, entre dans le café et déclare « vive la Convention »<sup>176</sup>. Ses anciens collègues se lèvent et réagissent en déclamant « vive la Montagne »<sup>177</sup>. Sales réplique qu'à Marseille les contre-révolutionnaires s'étaient servis de ce cri pour former un point de ralliement contre la Convention, et qu'il n'est pas raisonnable de s'en servir. Il est rejoint par des amis et s'ensuit un affrontement entre les deux groupes. Le groupe de Sales finit par quitter les lieux, sous les provocations des jacobins. Cela n'empêche pas ses anciens camarades, pour la plupart membres de compagnies révolutionnaires, de parader dans les rues en criant à la gloire de la montagne. Beaucoup sont dénoncés au comité du district par leurs anciens collègues George aîné et Sales.

Ce genre d'événements se multiplient à Pézenas, surtout après la chute de Robespierre. L'An II a exacerbé les idéaux des jacobins et les réactions citoyennes face à ceux-ci, prolongeant la division patriote. Ces rixes idéologiques révèlent la montée des tensions accumulées et les affinités politiques de chaque citoyen, qui s'intègre en conséquence dans un groupe politisé. Certains jacobins, comme

<sup>174</sup> L'emploi que je fais du terme *faction* se comprend dans un registre neutre, et non péjoratif : je ne fais que reprendre le terme employé par les rédacteurs des sources afin de faciliter la rédaction.

<sup>175</sup> L 5839, A.D.H., procès-verbal de l'officier municipal près le juge de paix

<sup>176</sup> L 5838, A.D.H., procès-verbal de la municipalité

<sup>177</sup> *Ibid.*

George ou Sales s'avèrent modérés, jugeant leurs anciens collègues trop radicaux : ils préfèrent se ranger du côté du gouvernement et ne pas prendre de risques. Beaucoup de citoyens agissent comme eux, par sécurité ou par opportunisme, et relèguent leurs idéaux politiques au second rang, tandis que d'autres les mettent en lumière et n'hésitent pas à s'en réclamer publiquement.

La situation se dégrade progressivement au cours de l'année 1796. En avril des « mouvements » se produisent à Pézenas :

« le nommé Louis Régis dit Baptême Père de Régis dit Marat l'un des partisans du système de terreur dans notre communauté pendant la dictature de Robespierre et des comités révolutionnaires donna lieu à ce désordre »<sup>178</sup>.

L'individu susdit provoque un « citoyen paisible »<sup>179</sup> sur la place d'arme, ce qui amène la formation de nombreux groupes entraînant une rixe collective. On peut ici constater la solidarité politique des factions qui prennent la défense de leurs proches, enclenchant ainsi une escalade de violences entre les groupes formés. Sous l'effet de la politisation populaire, l'opinion politique devient progressivement un nouveau liant social : elle disloque parfois les familles, comme elle peut en renforcer les liens sociaux ou créer de nouvelles solidarités informelles. Ce bouleversement des groupes sociaux par la politique intensifie les dynamiques du conflit, amplifiant les antagonismes particuliers et l'émotion collective de la communauté. Le domaine politique dans son ensemble verse dans le public, devant en principe servir l'intérêt de tous. En se présentant à la portée de tous, le pouvoir politique mobilise ainsi les espoirs, et donc le militantisme de certains citoyens.

En septembre 1796, l'administration municipale de Pézenas alerte le département concernant « certains rassemblements qui ont lieu journallement chez des ex-membres des comités révolutionnaires amnistiés »<sup>180</sup>. Le citoyen Régis dit Marat accueille ces réunions « que très tard avant la nuit », composées de trente à quarante « individus connus pour leurs principes anarchiques ». On recense

<sup>178</sup> L 932, A.D.H., adresse du commissaire du directoire de Pézenas au département

<sup>179</sup> *Ibid.*

<sup>180</sup> L 932, A.D.H., adresse du président de l'administration municipale au département

plusieurs abonnements à Pézenas au journal *Le Tribun du Peuple* dans lequel Babeuf s'exprimait au printemps, affirmant la présence d'un noyau néo jacobin en ville. Les factions continuent ainsi de se retrouver dans des réunions privées et illégales après la suppression des clubs. La municipalité se plaint de ne pas pouvoir agir légalement pour prévenir ces assemblées : depuis l'amnistie d'octobre 1795 « pour les faits purement relatifs à la Révolution » elle ne peut s'attaquer à eux. Cette inquiétude démontre la mentalité politique de la municipalité : légaliste, elle penche néanmoins vers le royalisme, ne prévenant le département que des troubles dûs aux jacobins, ou leur imputant systématiquement la responsabilité des désordres. La municipalité prend graduellement des mesures pour faire respecter l'ordre public : après une nouvelle rixe collective en décembre 1796, elle défend « tout citoyen de se réunir pour chanter des chansons qui puissent rappeler l'esprit de parti »<sup>181</sup>. Elle impose également un couvre-feu aux cabarets et cafés et interdit le port d'arme dans l'espace public après six heures du soir.

Pourtant, l'affrontement des factions atteint son paroxysme au cours de l'année 1797. Le 2 janvier au soir, une rixe meurtrière sur la promenade du quai fait un mort — le citoyen Guéry — et plusieurs blessés graves. La municipalité fait appel au 4eme bataillon de l'Hérault qui stationne non loin, mais « l'énergie des officiers & volontaires n'a pas pu contribué à nous aider à dissiper ces rassemblemens, qui avaient un caractère vraiment effrayant »<sup>182</sup>. Dans sa lettre du lendemain au président du département, le président de l'administration municipale déclare « [que les] supports du régime de terreur [...] ont été toujours les agresseurs ».<sup>183</sup> Le conflit des factions dans cette affaire se poursuit même jusqu'au tribunal de Béziers : le 22 février, des citoyens de Pézenas appelés au tribunal pour témoigner dans l'affaire Guéry se font attaquer en public devant la salle d'audience du tribunal correctionnel par environ cinquante individus armés de bâtons. La même situation se renouvelle en avril : les témoignants se font attaquer aux portes de Béziers par près de cent-cinquante individus armés de bâtons et de pierres. Selon la municipalité, le

---

<sup>181</sup> L 932, A.D.H., arrêté de la municipalité

<sup>182</sup> L 932, A.D.H., adresse du président de l'administration municipale au département

<sup>183</sup> *Ibid.*

meurtre ainsi que les agressions des témoins sont dûs aux frères Grespy « qui par leurs provocations semblaient vouloir renouveler à Béziers la scène de deuil qu'ils ammenèrent eux-mêmes dans notre commune le 13 nîvose dernier (2 janvier 1797) »<sup>184</sup>. En intimidant les citoyens à venir témoigner, les activistes jacobins espèrent ainsi figer la procédure judiciaire à leur encontre, ce qui semble fonctionner vu le déferlement de procédures que connaissent les tribunaux du département.

Ces actions violentes des jacobins animent la réaction royaliste : le 16 juillet 1797, le citoyen Rossignol meurt de ses blessures à la suite d'une rixe dans le café de Fave. On apprend dans le procès-verbal qu'une dizaine d'ex-membres du comité révolutionnaire se sont réunis au café — dont Rossignol — pour chercher à rallier des journaliers à leur cause :

« ils engageaient le dimanche au soir les manouvriers de ne point aller le lendemain à la journée, et le lendemain au matin à quatre heures ils renouvelerent les mêmes instances, ce qui prouve évidamment le complot forcené de faire couler le sang »<sup>185</sup>.

Un enfant de 12-13 ans se fait alors malmener par la troupe et sortir du café car il porte « un bouton de cuivre blanchi »<sup>186</sup> au chapeau, symbole de ralliement des royalistes. Quelques jeunes gens présents sur l'esplanade entrent dans l'établissement et demandent le nom de celui qui a arraché le bouton du chapeau de l'enfant. Ils en viennent aux mains, mais les jeunes gens étant moins nombreux, ils se font poursuivre sur l'esplanade à coups de bâtons. Dans la rixe le citoyen Rossignol reçoit un coup de couteau à la cuisse : il en meurt trois heures après.

Le jour même de l'assassinat, la municipalité s'est présentée à la famille du défunt pour emporter le corps et l'enterrer immédiatement, voulant éviter des troubles plus amples. Les femmes présentes — la femme d'André, la fille de Clavel — s'opposent vivement à cette mesure et lancent aux agents municipaux « vous verrez ce qui vous arrivera ce soir, vous avez peur, voilà pourquoi vous ne voulez

<sup>184</sup> L 932, A.D.H., adresse du commissaire du directoire de Pézenas à celui du département

<sup>185</sup> L 932, A.D.H., adresse du président de l'administration municipale au président du département

<sup>186</sup> L 932, A.D.H., adresse du commissaire du directoire de Pézenas à celui du département

pas attendre que les travailleurs y soient »<sup>187</sup>. Le rassemblement grossit, le citoyen Fourgonier lance aux officiers municipaux « qu'il ne reconnaissait aucune loi ni aucune autorité, merde pour l'un et pour l'autre »<sup>188</sup> et ceux-ci se retirent sans avoir obtenus gain de cause. Le soir même, alors que les travailleurs sont revenus des champs, ils apprennent la nouvelle et assistent à la procession funèbre du défunt. Les femmes forment la majorité du cortège. Le juge de paix de la commune expose dans son procès-verbal que les parents ont choisi une heure tardive pour enterrer le corps « afin de promener dans toutes les rues le cadavre et exciter [...] à venger sa mort »<sup>189</sup>. Les parents du défunt exploitent sa mort pour mobiliser les travailleurs à leur cause, pour les engager à la grève et plus généralement à l'idéal politique pour lequel Rossignol, lui même journalier, est mort. La procession se termine auprès de l'arbre de la Liberté.

Ainsi, le conflit citoyen se transforme en véritable guerre des factions dans laquelle le symbole signifie beaucoup : les sans-culottes affichent la cocarde rouge, tandis que les royalistes portent la cocarde blanche. Chaque parti tente de mobiliser une part plus large de la population pour obtenir une réelle légitimité, en n'hésitant pas à se servir de leurs querelles pour émouvoir leurs concitoyens. La municipalité fait appel aux colonnes mobiles qui stationnent pour quelques jours à Pézenas, tandis que des poursuites judiciaires timides s'engagent en août, sans réel aboutissement.

Depuis l'été 1797, les royalistes mènent les actions militantes à Pézenas, et encore plus à partir du coup d'état du 7 Fructidor en leur défaveur. Ce jour même, le commissaire du département pousse le tribunal criminel à engager des poursuites envers les factieux de Pézenas :

« depuis cinq à six jours, des jeunes gens dont le plus âgé n'a peut-être pas 18 ans se rassemblent vers les neuf à dix heures du soir et parcourent les rues et les places publiques armés de bâtons et de sabres, chantant parfois le réveil du peuple et se permettant d'injurier et même d'excéder les personnes qui ne sont pas de leur parti »<sup>190</sup>.

<sup>187</sup> L 932, A.D.H., procès-verbal du commissaire de police

<sup>188</sup> *Ibid.*

<sup>189</sup> L 932, A.D.H., procès-verbal du juge de paix

<sup>190</sup> L 932, A.D.H., adresse du commissaire du directoire de Pézenas à celui du département

Les tribunaux de Béziers et de Montpellier sont débordés et peinent à poursuivre les affaires : les actions violentes demeurent pour beaucoup sans réponse judiciaire. Les muscadins de Pézenas protestent du coup d'Etat du gouvernement, cassant les élus royalistes localement et aux deux conseils législatifs. Le désordre public devient une des actions militantes majeures des factions, dans le but d'intimider leurs adversaires et de submerger les autorités. En décembre 1797, un certain Louis Constans tanneur tire un coup de fusil dans le dos de Simon Armand cordonnier, sympathisant jacobin, en s'exprimant « Ah brigand tu m'as manqué ; aux armes, aux armes ! »<sup>191</sup>. La procédure judiciaire s'engage rapidement, et les témoignages indiquent que l'accusé était accompagné d'autres jeunes gens. Jugé coupable par le jury, on le transporte au tribunal criminel de Montpellier en janvier 1798, tandis que Constans nie toujours en bloc. Les sources se taisent après cet événement, et il est impossible de rendre compte de son jugement final. Néanmoins, cette procédure rapide — contrairement aux précédentes — peut souligner le changement des autorités départementales et judiciaires au début de l'automne 1797, plus sévères envers les partisans royalistes.

La guerre des factions bat ainsi son plein à Pézenas, progressive de 1794 jusqu'à la fin du régime directorial, connaissant un pic dans l'année 1797. D'abord à l'avantage des jacobins, la lutte se renverse au profit des royalistes, aboutissant ensuite à un désordre généralisé de la part des deux partis. Ces événements fournissent de nouveaux militants, qui se distinguent par des accessoires et des actions symboliques : cocardes de couleur et manière de s'habiller, chansons, actions autour de l'arbre de la Liberté. Les actions violentes sont en hausse, Pézenas connaissant régulièrement à cette période des rixes et des assassinats. Face à la désobéissance civile et aux désordres constants, la municipalité se trouve dépourvue de moyens et sollicitée sur tous les fronts. Un début de discorde s'amorce entre la municipalité et le département, les administrateurs ayant eux mêmes différentes affinités politiques et jugeant donc autrement des événements.

---

<sup>191</sup> L 7295, A.D.H., procès-verbal de la plainte déposée par la victime

*La démocratie directe :  
une revendication populaire toujours d'actualité*

En 1797 la municipalité piscénoise se plaint de plus en plus auprès du département : dans une adresse du 12 juillet, elle signale des vols nocturnes et des provocations publiques constantes, sans avoir aucune force armée à disposition pour réprimer ces désordres. Elle alerte sur la désertion des citoyens de la Garde nationale : convoqués début juillet pour élire les officiers et sous-officiers, seuls quinze citoyens se rendent à la convocation, sur 1 500 citoyens en état de porter les armes. Sur les 24 citoyens commandés pour le service de nuit, seul le capitaine et un volontaire se présentent à la municipalité<sup>192</sup>. Les mesures municipales demeurent sans exécution face à l'inertie des citoyens, et c'est ainsi que se confie l'administration dans une lettre au département en septembre :

« tout a échoué, et l'administration est obligée d'être témoin des désordres sans pouvoir y porter remède [...] des citoyens contre lesquels il a été lancé des mandats d'arrêt dans l'affaire relative au meurtre d'Henry Rossignol promènent publiquement les rues : ils appartiennent à un parti et ne craignent point d'être arrêtés »<sup>193</sup>

La municipalité se retrouve livrée à elle même, sans soutien populaire ni soutien départemental : les fonctionnaires publics sont « regardés par les uns comme royalistes, par les autres comme terroristes »<sup>194</sup> et beaucoup expriment leur désir de quitter leur poste face à la vindicte populaire généralisée. En août, sur les dix mandats d'amener concernant l'affaire Rossignol, aucun prévenu ne se présente. L'administration fait appel aux citoyens honnêtes pour défendre les propriétés, qui sont attaquées journellement. L'appel reste pourtant sans résonance : par désobéissance assumée ou par peur de représailles des partis, les citoyens ne respectent plus les autorités locales.

Certaines autorités sont même suspectées de complaisance avec les factions, notamment les gendarmes : Etienne Constans est désigné comme l'auteur du

---

<sup>192</sup> L 932, A.D.H., adresse du commissaire du directoire de Pézenas à celui du département

<sup>193</sup> *Ibid.*

<sup>194</sup> *Ibid.*

meurtre de Rossignol, et il est emprisonné le jour même. La municipalité apprend le lendemain 17 juillet 1797 que Constans s'est évadé en « fracassant le mur de derrière »<sup>195</sup> et que le gendarme censé monter la garde n'était pas présent. Le 14 février 1798, Crespy aîné — l'assassin de Guéry — est remis dans les geôles de la maison d'arrêt de Pézenas, desquelles il s'était échappé lui aussi à la fin de l'année 1797. Il y retrouve son antagoniste Constans, également emprisonné : on ne peut malheureusement pas savoir s'il s'agit ici de Constans aîné ou cadet. Dans les deux cas, les deux frères sont des partisans royalistes, tandis que les frères Crespy sont des partisans jacobins. Vu que « leurs pretendus martyrs pouvaient occasionner des désordres même aux portes de la geôle »<sup>196</sup> la municipalité ordonne le transfert de Constans à la maison d'arrêt de Montpellier. Le prisonnier se plaint d'avoir mal aux pieds, les autorités lui fournissent une monture.

« mais tout fut inutile, les gendarmes sous différents prétextes se dispensèrent d'obtempérer aux ordres de la municipalité. Ce n'est pas le seul grief que nous ayons contre cette brigade »<sup>197</sup>.

Constans est ainsi libéré par les gendarmes, directement cette fois-ci. Cette brigade semble être en affinité avec la faction royaliste et arrange ses sympathisants par leur inaction ou par leur aide directe, n'hésitant pas à se dresser à leur tour contre la municipalité. La lutte politique infiltre toutes les hiérarchies et tous les corps sociaux, causant des luttes intestines imbriquées.

La réorganisation de la Garde nationale et la création d'un corps d'élite au début 1798 restent sans effet à cause de la passivité citoyenne. La commune dispose d'une vingtaine d'hommes de ligne envoyés par le général Frégeville, mais cela s'avère insuffisant : le 26 février au soir, « le domicile de plusieurs citoyens a été assailli à coups de pierres, le corps de garde de la troupe de ligne établi sur la place d'armes a été cerné et menacé »<sup>198</sup> par une quinzaine de jacobins.

<sup>195</sup> L 932, A.D.H., adresse du président de l'administration municipale au président du département

<sup>196</sup> *Ibid.*

<sup>197</sup> *Ibid.*

<sup>198</sup> L 932, A.D.H., adresse du commissaire du directoire de Pézenas à celui du département

« Le fameux Crespy était hier à la tête des individus [...] il fut acquitté de plein vol [au tribunal de Béziers] et ne fut même pas retenu comme réquisitionnaire ; à son arrivée de Béziers, il fut conduit dans les rues de notre commune à cheval et comme en triomphe [...] ainsi récompensé de ses hauts faits, il cherche journellement à acquérir de nouveaux titres à la reconnaissance de ses pareils. »<sup>199</sup>.

Certains individus, comme les frères Crespy ou leurs antagonistes les frères Constans s'érigent ainsi en chefs de bandes armées et inspirent la population, à l'image des généraux du Directoire. Aucune information sur le statut social des frères Crespy n'est apparue dans les sources, mais il est connu pour les frères Constans : l'aîné, négociant et âgé de 27 ans en 1797 est régisseur de la commanderie de Pézenas pour le compte du prince Camille de Rohan, alors en ambassade à Rome. Son frère cadet, 24 ans en 1798, est tanneur mais s'est apparemment imprégné des idéaux de son frère. Face à ces capitaines improvisés des deux factions, la municipalité demeure légaliste malgré ses affinités politiques changeantes, mais elle ne peut agir par manque de moyens et d'obéissance, ainsi que par sa soumission aux autorités supérieures. Un conflit latent émerge en 1797-1798 entre l'administration municipale et les autorités départementales : en janvier 1798, le commissaire du directoire exécutif de Pézenas s'adresse à son homologue du département.

« il parait d'après les arrêtés qu'elle [l'administration départementale] a pris en dernier lieu que tous les désordres de notre commune ont été le résultat des manœuvres des royalistes et de leurs partisans ; j'ose vous assurer que les anarchistes y ont eu beaucoup plus de part »<sup>200</sup>.

Le conflit politique se prolonge également dans les hiérarchies des institutions locales, menant à un fonctionnement partial et ralenti de l'appareil institutionnel du Directoire. La suppression — ou le contrôle — des sociétés politiques favorisent aussi l'éparpillement des citoyens, ne permettant plus de canaliser leur énergie politique. Ils s'investissent plutôt dans des méthodes de désobéissance civile et de guérilla urbaine pour les activistes des factions : le pouvoir municipal, discrédité sur tous les fronts, s'en retrouve paralysé.

---

<sup>199</sup> *Ibid.*

<sup>200</sup> *Ibid.*

Le 21 mars 1798 se tient une assemblée primaire à Pézenas pour élire au premier niveau les électeurs des Assemblées et des autorités locales. Les partisans jacobins soutenus par de nombreux citoyens en profitent pour se donner en spectacle et réaliser un coup d'éclat : ils s'emparent des élections et excluent les citoyens actifs, tous des riches propriétaires, du processus. Les citoyens actifs des deux sections de Pézenas — section du salut public et section du temple — protestent et revendiquent leurs droits politiques dans deux pétitions<sup>201</sup> adressées au département, réclamant de nouvelles élections. L'opération est apparemment organisée par les frères Crespy et leur bande : « dès le grand matin une foule très considérable des gens de la campagne avaient été attirés par les meneurs »<sup>202</sup>. Ils parviennent à rallier un nombre considérable de journaliers, mêlés à des femmes et des enfants. Lorsque les portes du local — probablement l'ancien couvent des Ursulines, transformé en théâtre — s'ouvrent en début d'après-midi, il est tout de suite envahi par la foule d'environ deux-cents personnes. L'avant-scène, les coulisses, le parterre, tout l'espace est envahi par les femmes, les enfants, et les hommes qui se rangent en phalanges. Les citoyens actifs entrés après eux sont hués et bousculés.

« ils lâchèrent dans l'assemblée 25 à 30 hommes à veste bleue, pouf rouge au chapeau, bâton à la main qui entraient et sortaient de la salle, la provocation sur les lèvres [...] ces hommes étaient réquisitionnaires, gens sous le bras de la loi et dont plusieurs (les frères Crespy) venaient tout récemment d'être dénoncés à l'accusateur public [...] pour violences exercées envers la garnison dont ils avaient voulu de nuit forcer le poste et dont ils avaient voulu emporter les armes »<sup>203</sup>.

Les agitateurs installent le citoyen Gautier à la présidence, « l'une de leurs créatures »<sup>204</sup> malgré qu'il ne soit pas le plus âgé de l'assemblée. La pétition des citoyens du temple s'offusque de la composition populaire du bureau de vote, comprenant des citoyens « qui ne réunissaient aucune des conditions prescrites par l'acte constitutionnel pour être citoyen. »<sup>205</sup>. Sous l'impulsion des militants jacobins, tout habitant de Pézenas est encouragé à participer au processus électoral, même

<sup>201</sup> Cf. Annexe V

<sup>202</sup> L 932, A.D.H., pétition des citoyens actifs de la section du salut public

<sup>203</sup> *Ibid.*

<sup>204</sup> L 932, A.D.H., pétition des citoyens actifs de la section du temple

<sup>205</sup> *Ibid.*

s'ils sont citoyens passifs ou même non-citoyens, comme les domestiques et les femmes. C'est pour cela que les deux pétitions insistent sur la présence des femmes et des enfants, qui ne possédant pas de droits politiques ne devraient pas être acceptés. Les insurgés se disposent dans le local de manière à intimider les actifs, n'hésitant pas à occuper tout l'espace et à se mettre en scène.

« C'était dans ces entrefaites qu'un des [...] entre dans la salle et s'élance en criant aux armes. Ce mot est à peine prononcé que les hommes, les femmes, les enfants se précipitent, se mêlent, la bande au pouf rouge s'y confond, ce n'est plus qu'un flux et reflux qui crie aux armes, nous l'avions bien dit que les coquins voudraient nous avoir le dessus, aux armes, il faut les [...], les tuer, ce sont des royalistes, des chouans, il faut qu'il y en ait des morts »<sup>206</sup>.

Les insurgés se répandent dans la ville à la recherche d'armes : faute d'armes à feu, la plupart se saisissent de bâtons, de fourches et de pierres. Les « bons citoyens »<sup>207</sup> s'enfuient sous les provocations et se réfugient dans leurs demeures, dont certaines sont prises d'assaut. Les boutiques ferment leurs portes, fait significatif de la gravité de l'émeute pour la bourgeoisie piscénoise. Les agitateurs retournent finalement sur leur pas après s'être heurtés à la troupe de ligne et à la quinzaine de dragons stationnées depuis fin février. En effet, après l'attaque du corps de garde, Pézenas est mis en état de siège : le pouvoir est transféré au corps militaire sous le commandement du général Petit-Guillaume, chargé de pacifier les nombreuses communes en état de siège dans le département<sup>208</sup>. Dès janvier un détachement de deux-cents volontaires s'est rendu en ville<sup>209</sup> : la force armée finalement envoyée à Pézenas fait échouer les velléités de démocratie directe des militants jacobins et de leurs soutiens populaires. Les élections du printemps 1798 sont en partie invalidées par le Directoire, renouvelant la situation électorale de 1797 et creusant davantage la stabilité du régime.

<sup>206</sup> L 932, A.D.H., pétition des citoyens actifs de la section du salut public

<sup>207</sup> *Ibid.*

<sup>208</sup> L 932, A.D.H., adresse du commissaire du directoire de Pézenas au général Petit-Guillaume

<sup>209</sup> L 932, A.D.H., adresse du président de l'administration municipale au président du département

Nous pouvons établir un lien direct avec l'émeute piscénoise de mars 1792, bien que les raisons en soient différentes. Six ans après, et ce malgré tous les bouleversements de la Révolution depuis, les sans-culottes piscénois réclament toujours des armes et espèrent obtenir le gouvernement de la commune. Ces deux insurrections connaissent d'ailleurs un aboutissement semblable : l'émeute semble s'évanouir subitement face au déploiement de la force armée. Le processus de politisation s'est approfondi dans tous les corps sociaux, et l'espoir populaire d'une démocratie directe, porté par les militants jacobins, persiste encore. Ce n'est que par les armes et la violence que le peuple compte s'émanciper totalement, imprégné des soulèvements populaires qui ont contribué à faire basculer la Révolution, comme les journées du 14 juillet 1789 et du 10 août 1792. Les révolutionnaires usent de la même violence exercée par les différents régimes. De plus, et surtout pendant le Directoire, la plupart des jacobins et de leurs sympathisants — issus de la petite bourgeoisie et des couches populaires — se voient définitivement exclus de la sphère politique avec l'établissement d'un système électoral censitaire, tandis que les sociétés politiques sont réprimées voire supprimées.

L'incapacité de la municipalité associée à la pression royaliste locale — partisans et autorités — ont sûrement contribué à donner de l'élan à cette insurrection collective qui s'était tue pendant longtemps. A la différence des actions militantes des dernières années — actions citoyennes isolées — ce soulèvement implique aussi des militants occasionnels et des sympathisants jacobins comme le démontre le ralliement des journaliers de la campagne. La mobilisation des femmes et des enfants joue aussi un grand rôle dans le soulèvement, lui donnant de l'ampleur. Ce dernier sursaut collectif piscénois de la Révolution se conclut sur ces mots : aux armes ! ... *et caetera*.

## ***Glossaire***

### ***par ordre alphabétique***

***Assignats :***

Papier-monnaie de circulation et d'échange adopté 1791 : son émission croissante par les différents régimes entraîne une forte inflation, diminuant progressivement la valeur des assignats. Leur échec à endiguer la crise économique provoque leur suppression définitive en 1796.

***Biens nationaux :***

Domaines et possessions foncières de l'Église, de la Couronne, de la noblesse puis des émigrés à partir de 1792 confisqués par l'Etat. Ces biens saisis sont ensuite vendus aux enchères à des particuliers pour pallier à la crise financière.

***Calendrier républicain :***

Calendrier créé pendant la Révolution pour remplacer le calendrier grégorien et utilisé de la proclamation de la République (1792) à 1806. Il entre en vigueur en octobre 1793 et supprime toute référence au temps chrétien.

***Clergé réfractaire & clergé assermenté :***

Ecclésiastiques hostiles à la constitution civile du clergé, en opposition à ceux qui ont prêté serment à cette constitution.

***Commune de Paris :***

Nom donné au gouvernement révolutionnaire de Paris établi après la prise de la Bastille. La Commune est gagnée par les sans-culottes et leurs idéaux et se renomme Commune Insurrectionnelle de Paris de 1792 à 1794. Il devient un des organes principaux du gouvernement jusqu'à sa suppression à l'avènement du Directoire.

*Compagnies révolutionnaires :*

Armées citoyennes à majorité sans-culottes se levant spontanément ou levées en province dans le contexte de la crise de l'été 1793. Elles ont un objectif de défense révolutionnaire dans un contexte de guerres intérieures et extérieures. Suppression en mars 1794.

*Constituante :*

Nom donné à l'Assemblée Nationale instituée par les députés des états-généraux du 17 juin 1789 au 1er octobre 1791, chargée de rédiger une constitution pour la nouvelle monarchie parlementaire.

*Constitution Civile du Clergé :*

Réorganisation du clergé séculier français du 12 juillet 1790 instituant une nouvelle Eglise : l'Eglise constitutionnelle. Le clergé devient un corps de fonctionnaires de l'Etat. Le serment devient obligatoire, créant de fait deux Églises : l'Église réfractaire et clandestine et l'Eglise constitutionnelle. En vigueur jusqu'à la première séparation de l'Eglise et de l'Etat en septembre 1794.

*Consulat :*

Régime politique issu du coup d'Etat de Bonaparte du 9 novembre 1799, perdurant jusqu'au 18 mai 1804. Une nouvelle constitution est adoptée en décembre 1799 pour officialiser le régime. Le pouvoir est incarné par trois consuls, dont Bonaparte, le premier consul.

*Contre-Révolution :*

Désigne l'ensemble des moyens mis en oeuvre par des individus s'opposant à la Révolution. Elle s'identifie aux royalistes, puis aux fédéralistes, puis en général aux opposants du régime en place. Désigne également les courants de pensées hostiles à l'héritage de la Révolution française.

*Convention (Girondine, Montagnarde, Thermidorienne) :*

Nom donné à l'Assemblée Nationale du 21 septembre 1792 au 26 octobre 1795. La nouvelle Assemblée inaugure la Première République. Elle est chargée de rédiger une nouvelle constitution, adoptée le 24 juin 1793 mais jamais appliquée. Les différentes appellations de la Convention désignent les partis successifs qui

dominent l'Assemblée et le débat politique : la Gironde jusqu'au 2 juin 1793, la Montagne jusqu'au 27 juillet 1794, et la Plaine thermidorienne jusqu'au 26 octobre 1795, période de transition avec le Directoire.

*Directoire :*

Nom donné au régime bicaméral républicain du 26 octobre 1795 au 9 novembre 1799. Deux conseils législatifs remplacent l'Assemblée : le Conseil des Cinq-Cents et le Conseil des Anciens. Le pouvoir exécutif est incarné par cinq directeurs. Une nouvelle constitution est adoptée le 22 septembre 1795 pour entériner le nouveau régime.

*Fédéralisme :*

Désigne l'idée attribuée au parti de la Gironde de faire de la France un Etat fédéral. Leur renversement à l'Assemblée le 2 juin 1793 et la division du mouvement républicain entraîne la crise fédéraliste en province de mai à décembre 1793.

*Frontières naturelles :*

Légitimation politique des frontières déterminées par des caractéristiques géographiques. Thèse repris par le mythe guerrier révolutionnaire, puis dépassée à partir de 1795 et des conquêtes républicaines au delà du Rhin et des Alpes.

*Grande Peur :*

Mouvement de révoltes paysannes engendrées par une peur collective de la vengeance aristocratique ou du brigandage, se répandant en province de fin juillet à début août 1789. Le Bas-Languedoc en est relativement épargné.

*Jacobin(s) :*

Nom donné aux membres du club des Jacobins de Paris et des sociétés provinciales affiliées. Devient progressivement une doctrine politique des républicains de gauche. L'appellation est dûe au fait que le club siégeait au couvent des Jacobins de Paris.

*Législative :*

Nom donné à l'Assemblée Nationale du 1er octobre 1791 au 20 septembre 1792. De nouveaux députés élus se réunissent autour de la nouvelle constitution et de la monarchie parlementaire.

*Muscadin :*

Nom donné à la jeunesse dorée royaliste de la Convention thermidorienne et du Directoire, très bien vêtue et provocatrice envers les patriotes et les jacobins.

*Patriote :*

Désigne tout individu soutenant la Révolution et ses initiatives. Cette appellation désigne ensuite les partisans républicains, et plus généralement les personnes soutenant le régime en place.

*République-soeur :*

Républiques fondées par le Directoire lors de ses guerres de conquête en Europe entre 1795 et 1799 : République Batave, République Cisalpine, etc. Etats satellites de la France reprenant la même juridiction et la même administration. Elles sont ensuite annexées ou transformées en royaumes sous l'Empire de Napoléon Ier.

*Sans-culotte :*

Nom donné aux manifestants populaires. Révolutionnaires issus du petit peuple et de la petite bourgeoisie, majoritairement des artisans, puis des paysans. Défenseurs d'une République égalitaire et sociale, prônant la démocratie directe. Ils se retrouvent dans les sections et dans la Commune de Paris : ils sont identifiés par leurs contemporains comme des éléments populaires radicaux.

*Section :*

Circonscriptions électorales et administratives au sein d'une ville au cours de la Révolution. Elle correspond à un quartier et joue un rôle d'autorité municipale important.

***Sénéchaussée :***

Entité territoriale du sud du royaume faisant office de circonscription administrative, financière et judiciaire sous l'Ancien Régime.

***Société politique :***

Associations publiques de citoyens dans lesquelles les adhérents discutent d'affaires politiques et s'intègrent au débat national et local.

***Terroriste :***

Partisan du système de Terreur. La Terreur est une période de la Convention montagnarde caractérisée par un État d'exception et par des exécutions de masse, de l'automne 1793 à la chute de Robespierre et des comités de gouvernement le 27 juillet 1794. Le terme est forgé pendant la Convention thermidorienne en réaction à cette période particulièrement violente et autoritaire.

***Tiers-Etat :***

Désigne sous l'Ancien Régime tout individu qui n'est pas membre des deux autres ordres, la noblesse et le clergé. Cet ordre concerne la très grande majorité de la population française, les roturiers, des indigents aux bourgeois.

***Réquisitionnaire :***

Individus réquisitionnés pour l'armée en vertu de la levée en masse de février 1793. Peut aussi désigner les réquisitionnaires qui se rétractent ou désertent.

## Bibliographie commentée

### *Instruments de travail :*

- *Atlas de la Révolution française, tome 4 : Le territoire, Réalités et représentations*, Paris, EHESS, 1989, 106 p.
- *Atlas de la Révolution française, tome 6 : Les sociétés politiques*, Paris, EHESS, 1992, 132 p.

→ Tableaux et nombreux graphiques de l'état des sociétés politiques au niveau national tout au long de la Révolution ; étude de la densité du réseau, des correspondances, de la spontanéité du phénomène, et de ses collusions avec le pouvoir central.

Instrument de travail précieux pour évaluer la densité du réseau dans le Bas-Languedoc, ainsi que pour mettre en évidence son caractère précoce et ses initiatives de démocratie directe. Cela m'a ensuite permis de comparer la situation politique du Bas-Languedoc à l'aire régionale, et puis à l'aire nationale.

- Brasme Pierre, *Dictionnaire des révolutionnaires français*, Paris, CNRS, Biblis, 2014, 507 p.
- *Dictionnaire des usages socio-politiques (1770-1815) fascicule 1, 4, 5 et 6*, Paris, INALF, collection Saint-Cloud, 1985, 218 p.

→ Étude linguistique portant sur l'usage des mots révolutionnaires ; apport des principaux termes créés par la Révolution et de leur caractère intrinsèquement politique : « suspect », « anarchiste », ... Désignation des différents acteurs, privilégiant chacun un terme en particulier selon leur idéologie ; étude des patois (et

notamment de l'occitan) et de leur application au cours de la Révolution, malgré une domination écrite du français.

L'emploi de certains mots, privilégiés par rapport à d'autres, me renseigne beaucoup sur les conceptions politiques des acteurs retrouvés dans les sources ; la domination du français à l'écrit cohabite pourtant avec un parler occitan quotidien, ce qui peut expliquer l'orthographe ou les expressions employées par les rédacteurs de mes sources.

- Duby Georges, *L'histoire continue*, Paris, Odile Jacob, Points, 1991, 220 p.
  - Eco Umberto, *Comment écrire sa thèse* (trad. de l'italien : Laurent Cantagrel), Paris, Flammarion, 2016, 338 p.
  - Godechot Jacques, *Les institutions de la France sous la Révolution et l'Empire*, Paris, Presses Universitaires de France (PUF), Dito, 1951, 793 p.
  - Miraval Paule & Monnier Raymonde, *Répertoire des travaux universitaires inédits sur la période révolutionnaire*, Paris, Société des études robespierristes, 1990, 325 p.
- Répertoire me permettant de trouver de nombreux travaux universitaires — mémoires et thèses — sur la Révolution et sa réception dans l'Hérault ; cela me permet ensuite de retrouver ces recherches dans leur lieu de dépôt, et d'aller les consulter : je compte entreprendre cette démarche dans ma seconde année de mémoire.
- Peronnet Michel, *Les 50 mots clefs de la révolution française*, Toulouse, éditions Privat, collection «Les 50 mots-clefs», 1983, 294 p.
  - Prost Antoine, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Éditions du Seuil, Points, 1996, 370 p.

- Soboul Albert, *Dictionnaire historique de la Révolution française*, Paris, PUF, 1989, 1132 p.
- Vovelle Michel, *Les mots de la Révolution*, Toulouse, Presses Universitaires (PU) du Mirail, collection «Les mots de», 2004, 125 p.
- Vovelle Michel, *Les colloques du bicentenaire : répertoire des rencontres scientifiques nationales et internationales*, Paris, La Découverte / IHRF / société des études robespierristes, 1991, 600 p.

→ Inventaire des colloques - à l'échelle mondiale - sur la Révolution française, de 1984 à 1990, dans le cadre de la célébration du bicentenaire : plus de 550 colloques recensés (dont 229 en France).

Instrument pratique à mon sujet, qui m'a permis de trouver des colloques en rapport avec mes recherches, et ensuite de les retrouver grâce à leur référencement. Ces colloques m'ont également éclairé sur les enjeux et le contexte du bicentenaire, et les nombreux débats qu'il a suscité.

### *Sitographie :*

- D'Alembert, Diderot & Jaucourt, articles : *liberté politique, liberté naturelle, liberté civile, égalité naturelle, représentant, peuple, propriété* In *L'Encyclopédie*, parmi les 17 volumes de texte, Paris, édition de Diderot et d'Alembert, 1751-1772

[en ligne] <http://enccre.academie-sciences.fr/encyclopedie/>

- *Fonds Vovelle – section Provinces (MV D)*, Paris, IHRF, 2019, 32 p. [en ligne] [https://ihrf.univ-paris1.fr/fileadmin/IHRF/Centre\\_de\\_documentation/Bibliotheque/Fonds-Vovelle/Fonds-Vovelle\\_MV\\_D.pdf](https://ihrf.univ-paris1.fr/fileadmin/IHRF/Centre_de_documentation/Bibliotheque/Fonds-Vovelle/Fonds-Vovelle_MV_D.pdf)

→ Liste des ouvrages, collaborations, colloques et travaux universitaires sur la Révolution auxquels Michel Vovelle a participé tout au long de sa carrière : ici sont seulement recensés les travaux concernant la Révolution en province.

Très utile pour retrouver de nombreuses références scientifiques sur la Révolution dans le Languedoc : Michel Vovelle était très actif, et son implication dans ces travaux témoigne de leur qualité et de son héritage dans la communauté historienne.

- Pélaquier Elie, *Atlas historique des États de Languedoc, de la Fronde à la Révolution*, Montpellier, médiathèque Pierresvives, 2014, 157 p.  
[en ligne] [https://pierresvives.herault.fr/sites/default/files/Atlas\\_des\\_Etats.pdf](https://pierresvives.herault.fr/sites/default/files/Atlas_des_Etats.pdf)

## **Manuels :**

- Aubert Gauthier, *Révoltes et répressions dans la France moderne*, Paris, Armand Colin, U, 2015, 239 p.
- Dufour Marie-Louise, *Le tapuscrit*, Paris, Editions de l'EHESS, 2013, 95 p.
- Vovelle Michel, *La Révolution française*, Paris, Armand Colin, Cursus Histoire, 2015, 220 p.

→ Manuel très complet sur l'histoire de la Révolution française, de ses inspirations et valeurs jusqu'au coup d'état de Bonaparte en 1799. Ecriture lisible, exemples étayés et citations d'époque nombreuses.

Ouvrage basique de référence pour toute information générale sur la Révolution et ses événements : il y explique les institutions révolutionnaires, la Contre-Révolution

et sa réception mondiale, l'historiographie révolutionnaire, ou encore les transformations mentales et culturelles qu'implique la Révolution.

### **Ouvrages généraux :**

- Ado Anatoli, *Paysans en révolution : terre, pouvoir et jacquerie : 1789-1794*, (trad. Du russe : Serge Aberdam), Paris, Société des études robespierristes, 1996, 474 p.
- Bercé Yves-Marie, *Fête et révolte ; des mentalités populaires du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, Pluriel, 1994, 253 p.
- Bercé Yves-Marie, *Révoltes et révolutions dans l'Europe moderne*, Paris, CNRS, Biblis, 2013, 273 p.
- Biard Michel, *Missionnaires de la République : les représentants du peuple en mission : 1793-1795*, Paris, CTHS, CTHS-Histoire, 2002, 623 p.
- Corbin Alain, *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot*, Paris, Flammarion, Champs histoire, 1998, 360 p.

→ Ouvrage retraçant le parcours de vie d'un individu lambda du Perche, un sabotier analphabète, de la Révolution à la décennie 1870. L'auteur s'attarde sur la dimension sensible de l'Histoire et de ses représentations, et expose une vie retrouvée en une succession de monographies thématiques, afin de restituer un imaginaire social rural du XIX<sup>e</sup> siècle. L'auteur y intègre une forte dimension émotive, mais il y expose aussi toute sa méthode de recherche, basée sur la conjecture et l'hypothèse établies sur de solides sources, mais ne se fermant pas la porte de l'imaginaire.

Ouvrage intéressant par son approche sensible dont je m'inspire ; l'étude des sociabilités rurales, ou par exemple, le rôle politique des Gardes nationales coïncident avec différents aspects de mon sujet.

- Dupuy Roger & Bianchi Serge, *La Garde nationale entre nation et peuple en armes : mythes et réalités, 1789-1871*, Rennes, Actes du colloque de l'Université Rennes 2 (24 & 25 mars 2005), PU de Rennes, 2006, 561 p.
- Dupuy Roger (dir.), *Pouvoir local et Révolution ; 1780-1850, La frontière intérieure*, Rennes, PU de Rennes, Histoire, 1995, 577 p.

→ Ouvrage sur l'évolution du pouvoir local et de ses différentes expressions pendant la période révolutionnaire et la première moitié du XIXe siècle ; apports de la socio-histoire et du renouvellement des travaux sur les communautés paysannes. L'auteur interroge la thèse de Tocqueville – la centralisation du pouvoir, de l'Ancien Régime à l'Empire – et questionne les résistances locales à cette centralisation étatique, en étudiant les structures du pouvoir local paysan, sa conception et son influence.

Ces recherches me permettent de mieux envisager la multiplication des pôles de pouvoir en milieu rural et leur communication ; l'aspect sociologique portant sur les comportements politiques, influencés par les événements nationaux, a particulièrement intéressé mon sujet.

- Hobsbawm Eric J., *L'ère des révoltes : 1789-1848*, (trad. de l'anglais : Françoise Braudel & Jean-Claude Pineau), Paris, Hachette, Pluriel, 2002, 432 p.
- Hobsbawm Eric J., *Les bandits*, (trad. de l'anglais : J. P. Rospars & N. Guilhot), Paris, La Découverte, Zones, 2008, 216 p.

→ Interrogation du « bandit social » comme un type particulier de protestation paysanne : entre l'étude de la criminalité organisée et de leur mobilisation politique. « Comment, pour des révoltés, passer de la délinquance à la politique ? ». Prend l'exemple de figures iconiques du banditisme aux quatre coins du monde, en se concentrant sur l'époque contemporaine.

La tradition et la symbolisation du banditisme dans la culture de masse ont nourris mes réflexions sur l'inscription du banditisme dans le phénomène révolutionnaire et vice-versa : comment les bandits se politisent et participent au processus révolutionnaire, ou comment sont-ils désignés comme tel. Le banditisme imprègne la mémoire collective et s'intéresse au temps long des mentalités.

- Hobsbawm Eric J., *Les primitifs de la révolte dans l'Europe moderne*, (trad. de l'anglais : Reginald Laars), Paris, Fayard, Pluriel, 2012, 318 p.
  - *La Révolution française & le monde rural*, Paris, Actes du colloque de la Sorbonne (23, 24 & 25 octobre 1987), CTHS, 1989, 582 p.
  - *Les pratiques politiques en province à l'époque de la Révolution française*, Montpellier, Actes du colloque de Montpellier (18, 19 & 20 septembre 1987), CHCMLR, 1988, 407 p.
  - Lefebvre Georges, *La Grande Peur de 1789*, Paris, Armand Colin, 1970, 272 p.
  - Martin Jean-Clément, *Nouvelle histoire de la Révolution française*, Paris, Perrin, Tempus, 2019, 875 p.
  - Nicolas Jean, *Mouvements populaires et conscience sociale XVIe-XIXe siècles*, Paris, Actes du Colloque de Paris (24-26 mai 1984), Éditions Maloine S.A., CNRS – Université Paris VII, 1985, 773 p.
- Etude des contestations populaires et de leurs expressions collectives et violentes : cette compilation de recherches relève de l'histoire des sensibilités et de la communication des idées contestataires ; elle essaie de distinguer « des tumultes d'idées et des vagues de subversions » dans un cadre géographique et temporel limité, élaborant des traditions populaires de contestations.

La mise en évidence des comportements politiques populaires et de son historiographie au XIXe siècle m'importe particulièrement pour mon sujet : elle me renseigne sur l'héritage des contestations populaires de l'époque moderne, et de son influence mentale sur les insurrections révolutionnaires.

- Nicolas Jean, *La rébellion française ; 1661-1789*, Paris, Gallimard, Folio Histoire, 2008, 1022 p.

→ Résultats finaux de l'enquête de Jean Nicolas sur les émeutes de l'Ancien Régime au temps de l'absolutisme, reprenant les éléments déjà étudiés et présentés dans le colloque de 1984 sur les mouvements populaires. Inscription des émeutes populaires dans une contestation ascendante jusqu'à devenir un élément structurel de la société française comme une exigence de reconnaissance populaire.

Apports essentiels de l'histoire sociale et quantitative structurée autour de thématiques élaborées : ainsi, le tableau d'analyse des émeutes est répété pour chacune de celles-ci, ce qui donne un résultat cohérent qui dégage les motivations des acteurs populaires et la force de l'événement.

- *Révolte et Société ; Tome I & II*, Paris, Actes du IV<sup>e</sup> colloque d'Histoire au Présent, Éditions de la Sorbonne, Sources, 1988, 309 p. & 334 p.
- Vovelle Michel, *Idéologies et mentalités*, Paris, Gallimard, Folio Histoire, 1982, 358 p.

### ***Sitographie :***

- Allen Robert, « La procédure criminelle dans le système judiciaire de 1791 », In *Les tribunaux criminels sous la Révolution et l'Empire : 1792-1811*, Rennes, PU de Rennes, 2015, pp. 23-53 [en ligne] <http://books.openedition.org/pur/8127>

→ Étude juridique des apports révolutionnaires et des nouvelles institutions judiciaires, ainsi que des divers Codes adoptés selon le régime politique, donnant progressivement le pouvoir aux représentants judiciaires de l'Etat.

Article très riche, me renseignant sur les nombreuses étapes des procédures judiciaires – et aussi des justices d'exception – et sur le rôle de chaque acteur de cette institution, du juge de paix à l'accusateur public. Cette connaissance m'est nécessaire pour comprendre clairement les procédures judiciaires de mes sources.

- Allen Robert, « La justice d'exception », In *Les tribunaux criminels sous la Révolution et l'Empire :1792-1811*, Rennes, PU de Rennes, 2015, pp. 231-266 [en ligne] <http://books.openedition.org/pur/8132>
- Burstin Haïm, « La biographie en mode mineur : les acteurs de Varennes, ou le « protagonisme » révolutionnaire » In *Revue d'histoire moderne et contemporaine* (n°57), Paris, Belin, 2010, pp. 7-24 [en ligne] <https://www.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2010-1-page-7.htm>

→ Article portant sur le phénomène de re-personnalisation de l'Histoire à travers des biographies d'acteurs populaires lambda, à partir de l'exemple révolutionnaire de l'arrestation du roi à Varennes.

Article fondateur pour mon étude, qui m'a beaucoup inspiré : Burstin réhabilite l'histoire du quotidien et ses acteurs à travers une vision sociologique de leur engagement politique puis de leur militantisme et de leurs actions. Expérience collective d'un processus historique et participation active des franges populaires, qui valorisent leur rôle individuel dans les événements révolutionnaires : naissance d'un « protagonisme » révolutionnaire connoté d'une forte dimension émotive.

- Chazel François, « Idéologie et processus révolutionnaires », In *Revue française de sociologie*, Paris, CNRS, 1989, pp. 431-454 [en ligne] [https://www.persee.fr/doc/rfsoc\\_0035-2969\\_1989\\_num\\_30\\_3\\_2621](https://www.persee.fr/doc/rfsoc_0035-2969_1989_num_30_3_2621)

- Dupuy Roger, « Les paysans et la politique, 1750-1850 », In *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, Rennes, PU de Rennes, 1982, pp. 139-142 [en ligne] [https://www.persee.fr/doc/abpo\\_0399-0826\\_1982\\_num\\_89\\_2\\_3080](https://www.persee.fr/doc/abpo_0399-0826_1982_num_89_2_3080)
- Fournier Georges, « La vie politique au village en l'an II », In *Annales historiques de la Révolution française*, Paris, Armand Colin, 1995, pp. 271-282  
[en ligne] [https://www.persee.fr/doc/ahrf\\_0003-4436\\_1995\\_num\\_300\\_1\\_1788](https://www.persee.fr/doc/ahrf_0003-4436_1995_num_300_1_1788)
- Fournier Georges, « La Terreur en procès : Justice et politique : la Terreur dans la Révolution française », In *Annales du Midi* (N°225), Toulouse, Privat, 1999, pp. 94-96 [en ligne] [https://www.persee.fr/doc/anami\\_00034398\\_1999\\_num\\_111\\_225\\_2614\\_t1\\_0094\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/anami_00034398_1999_num_111_225_2614_t1_0094_0000_3)
- Gresle François, « Introduction à une sociologie de l'historiographie révolutionnaire. Quelques observations sur un bilan », In *Revue française de sociologie*, Paris, CNRS, 1989, pp. 371-403 [en ligne] [https://www.persee.fr/doc/rfsoc\\_0035-2969\\_1989\\_num\\_30\\_3\\_2619](https://www.persee.fr/doc/rfsoc_0035-2969_1989_num_30_3_2619)
- Martin Jean-Clément (dir.), *La Révolution à l'œuvre : Perspectives actuelles dans l'histoire de la Révolution française.*, PU de Rennes, 2005, 387 p.  
[en ligne] <https://books.openedition.org/pur/16018>
- Soboul Albert, « La franc-maçonnerie et la Révolution française », In *Annales historiques de la Révolution française*, Paris, Armand Colin, 1974, pp. 76-88 [en ligne] [https://www.persee.fr/doc/ahrf\\_0003-4436\\_1974\\_num\\_215\\_1\\_4308](https://www.persee.fr/doc/ahrf_0003-4436_1974_num_215_1_4308)

- Trebitsch Michel, « Les enjeux du bicentenaire : entretien avec Michel Vovelle », In *L'Homme et la société. Les droits de l'homme et le nouvel occidentalisme* (N°85-86), Paris, L'Harmattan, 1987, pp. 143-151 [en ligne] [https://www.persee.fr/doc/homso\\_0018-4306\\_1987\\_num\\_85\\_3\\_2316](https://www.persee.fr/doc/homso_0018-4306_1987_num_85_3_2316)
- Vovelle Michel, « Histoire des mentalités – Histoire des résistances ou les prisons de longue durée » In *Le Monde alpin et rhodanien. Revue régionale d'ethnologie*, Grenoble, Centre alpin et rhodanien d'ethnologie, 1980, pp. 139-156 [en ligne] [https://www.persee.fr/doc/mar\\_0758-4431\\_1980\\_num\\_8\\_1\\_1089](https://www.persee.fr/doc/mar_0758-4431_1980_num_8_1_1089)
- Vovelle Michel, « The Revolutionary Mentality », In *Historyka*, T. XXI, 1991, pp. 3-14 [en ligne] [http://journals.pan.pl/Content/109576/PDF/13\\_Vovelle.pdf?handler=pdf](http://journals.pan.pl/Content/109576/PDF/13_Vovelle.pdf?handler=pdf)

→ Vovelle aborde dans cet article une histoire de la Révolution à travers la somme de ses sensibilités individuelles et collectives, animées par des émotions comme la peur et l'espérance, menant à la violence et à la fraternité. Il étudie l'impact de ces processus émotifs sur les actions militantes, ainsi que l'héritage sensible de la Révolution sur les mentalités collectives.

Article porteur de mon sujet, s'intéressant aux mentalités du temps long et à l'héritage révolutionnaire sur les sensibilités collectives. L'analyse de Vovelle éclaire également l'article étudié de Haïm Burstin qui reprend les mêmes analyses sensibles pour rendre compte du militantisme populaire pendant la Révolution.

### **Ouvrages locaux :**

- Alberge Claude & Flipo Emmanuel, *Pézenas*, Pézenas, Éditions Domens Pézenas, 1992, 67 p.

- Alberge Claude, *Histoire de Pézenas par les rues et les places*, Pézenas, Éditions de la Tour Gile, 2004, 623 p.

→ Récit des événements historiques de Pézenas, et particulièrement de l'évolution urbaine de la ville à travers les époques : reconstitution du paysage urbain lors de la Révolution.

Particulièrement utile pour situer géographiquement les troubles à l'ordre public trouvés dans les sources, ainsi que pour retracer les parcours biographiques des acteurs locaux de la Révolution (des notables).

- Alzas Nathalie, *La liberté ou la mort : l'effort de guerre dans l'Hérault pendant la Révolution française, 1789-1799*, Thèse de doctorat, Aix-en-Provence, Université de Provence, PU de Provence, Le Temps de l'histoire, 2006, 296 p.

- Bec Casimir, *La situation du Languedoc à la veille de la Révolution*, diplôme d'études supérieures d'Histoire, Montpellier, Faculté de Lettres & Sciences Humaines, 1949, 84 p.

- Christol Michel (dir.), *Le village Languedocien à l'époque moderne*, Béziers, les Amis de Pézenas, 1979, 82 p.

→ Recherches sur la vie quotidienne des habitants d'un village du Languedoc au XVIII<sup>e</sup> siècle : par exemple, recherches sur les délits mineurs et le maraudage enregistrés par l'institution judiciaire locale à Pézenas entre 1750 et la Révolution.

Me renseigne sur les structures sociales et hiérarchiques d'un village semi-urbain du Languedoc, ainsi que sur l'indigence progressive frappant la région et les différentes réactions des municipalités.

- Donnadieu Jean-Pierre, *États généraux de 1789 : sénéchaussées de Béziers et Montpellier : procès-verbaux et cahiers de doléances*, Montpellier, ADH, 1989, 911 p.

- Duport Anne-Marie (dir.), *Religion, Révolution, Contre-Révolution dans le Midi : 1789-1799*, Actes du colloque international de Nîmes (27 & 28 janvier 1989), Éditions Jacqueline Chambon, 1990, 218 p.
- Gavignaud Geneviève & Laurent Robert, *La Révolution française dans le Languedoc méditerranéen*, Toulouse, Privat, 1987, 352 p.

→ Histoire politique de la Révolution dans le Bas-Languedoc, particulièrement fournie en données statistiques sur la situation économique, démographique et électorale. Insistance sur le caractère rural et conservateur du Languedoc, mêlé à la légalisation et à la consolidation du pouvoir bourgeois.

Ouvrage porteur de mes analyses, il me fournit des données essentielles sur la révolution municipale du Bas-Languedoc et sur la réception des événements nationaux au niveau local. Je rajoute à cette illustration locale de la Révolution nationale les questions de mentalité et d'autonomie populaire que le livre ne développe pas.

- *La Révolution vécue par la province ; mentalités et expressions populaires en Occitanie*, Béziers, Actes du colloque de Puylaurens (15 et 16 avril 1989), Centre International de Documentation Occitane, 1990, 281 p.

→ Analyse de différents concepts et réception dans l'aire occitane : la République vue par les patriotes du Languedoc, l'inscription et la diffusion des jacobins en provinces, étude de révolutionnaires languedociens, etc.

Les deux visions antagonistes de la République (vision institutionnelle et vision militante) intéressent mon sujet, pour justifier en partie les soulèvements collectifs et les affrontements violents du Languedoc et l'émergence du fédéralisme.

- Le Roy Ladurie Emmanuel, *Les paysans de Languedoc*, Paris, Flammarion, Science, 1969, 383 p.

- Martel Philippe, *L'invention du Midi : représentations du Sud pendant la période révolutionnaire*, Aix-en-Provence, Actes du colloque Obradors occitans tenus à Montpellier (22, 23 & 24 novembre 1985), Edisud, Amiras, 1987, 206 p.
- Nicod Jean-Claude, *Séditieux en Languedoc ; 1750-1790*, Mémoire d'Histoire, Montpellier, Faculté d'Économie, 1969, 94 p.

→ Étude sociale des « émotions populaires » du Bas-Languedoc à la veille de la Révolution – Montpellier, Béziers, Pézenas, Narbonne, ... - et recherche de leurs causes ; tableau de la situation économique & industrielle de la région, ainsi que de la répartition de la propriété selon les différents groupes sociaux ; premier état des lieux des troubles révolutionnaires dans la région en 1789, impliquant notamment la jeunesse.

Une étude scientifique toujours profitable par son apport contextuel sur la situation régionale à la fin de l'Ancien Régime, autant du point de vue foncier qu'économique. Connaissance des principales émeutes régionales à la veille de la Révolution, et de leur caractère encore fortement frumentaire, malgré le nouveau climat social.

- Peronnet Michel & Sagnes Jean, *La Révolution dans l'Hérault ; 1789-1799*, St. Étienne, Horvath, 1989, 152 p.

→ Bilan et impact de la Révolution dans le département de l'Hérault. Tableau général de la situation économique et sociale au XVIII<sup>e</sup> siècle ; récit des évolutions institutionnelles au niveau local, de la révolution municipale, et de l'inscription globale du département dans l'investissement révolutionnaire, notamment avec la mise en avant des diverses expressions politiques et des revendications populaires à travers les émeutes révolutionnaires d'Agde et de Sète.

Ouvrage synthétique mais globalisant ; néanmoins très utile pour adopter une vision locale nécessaire à mon sujet, et pour me fournir quelques exemples généraux des événements de la Révolution dans le Bas-Languedoc et de ses principaux acteurs politiques.

- Peronnet Michel (dir.), *Adresse de la société populaire de Montpellier à la Convention nationale* ; *Les Jacobins du Midi*, Montpellier, Actes des colloques de Barcelone, Florence & Montpellier (mai-septembre 1989), CRHLFRF, 1990, 290 p.

→ Étude des spécificités méridionales des attitudes révolutionnaires et du jacobinisme ; l'ouvrage cible principalement l'évolution idéologique des sociétés populaires du Midi, la politisation citoyenne et l'influence politique du réseau des clubs urbains et ruraux, notamment par leurs correspondances, à l'échelle locale et nationale.

Cette étude me permet d'envisager une partie des sociabilités politiques locales, et de comprendre comment elles s'articulent à travers les sociétés populaires. Cela m'aide à caractériser l'identité jacobine méridionale et l'expérience précoce d'une tentative de démocratie directe, à partir de différents exemples – Avignon, Marseille – influençant directement l'Hérault et ses expressions politiques.

- Sentou Jean, *Révolution et Contre-Révolution dans la France du Midi : 1789-1799*, Toulouse, PU du Mirail, 1991, 204 p.
- Sottocasa Valérie, *Mémoires affrontées ; Protestants et catholiques face à la Révolution dans les montagnes du Languedoc*, Rennes, Réseau des Universités Ouest-Atlantique, Histoire, 2004, 409 p.

→ Apports considérables sur le croisement du conflit politique et confessionnel dans les montagnes du Languedoc, dont une partie dans les montagnes de l'Hérault. Développement du brigandage comme contestation politique. L'Histoire culturelle des mentalités trouve toute sa place dans cet ouvrage.

Recherches complémentaires à mon sujet qui se porte sur les espaces littoraux du Languedoc : elles me renseignent sur l'environnement culturel et sensible des espaces montagneux de la région, ainsi que sur la réception de la Révolution dans ces espaces. Je pourrai ensuite comparer ces analyses aux miennes et observer s'il ressort des spécificités géographiques.

## ***Sitographie :***

- Dubost Jean-François, « Le réseau des Sociétés Politiques dans le département de l'Hérault pendant la Révolution française (1789-1795) », In *Annales historiques de la Révolution française*, Paris, Armand Colin, 1989, pp. 374-416 [en ligne] [https://www.persee.fr/doc/ahrf\\_0003-4436\\_1989\\_num\\_278\\_1\\_1279](https://www.persee.fr/doc/ahrf_0003-4436_1989_num_278_1_1279)

→ Etude du réseau des sociétés politiques dans l'Hérault : éléments géographiques et administratifs, analyse des implantations et des influences sociales ainsi que des affiliations et des appellations. L'auteur dégage ainsi des types généraux de création des sociétés dans le département et leurs motivations.

Cet article intéresse mon sujet car de nombreuses données sur les sociétés du district de Béziers dont celle de Pézenas sont étayées, ainsi que des renseignements sur les sociabilités politiques rurales du Bas-Languedoc.

- Fournier Georges, « Structures sociales et révolution dans quelques villes languedociennes », In *Annales du Midi* (N°168), Toulouse, Privat, 1984, pp. 401-432 [en ligne] [https://www.persee.fr/doc/anami\\_0003-4398\\_1984\\_num\\_96\\_168\\_2060](https://www.persee.fr/doc/anami_0003-4398_1984_num_96_168_2060)
- Livesey James, « Material Culture, Economic Institutions and Peasant Revolution in Lower Languedoc (1770-1840) », In *Past and Present*, Oxford, Oxford University Press, 2004, pp. 143-173 [en ligne] <https://www.jstor.org/stable/3600807Accessed>

→ Livesey traite de la révolution paysanne dans le Bas-Languedoc entre 1770 et 1840 sur le long du littoral méditerranéen. Il insiste sur le renouvellement de la culture matérielle rurale (comme des innovations technologiques : la charrue) à travers l'influence institutionnelle de la Révolution : il analyse ainsi les sociabilités rurales du sud de la France de l'Ancien Régime à la monarchie de Juillet.

Ces thématiques touchent à ma problématique bien qu'elles restent périphériques. La culture matérielle peut en effet influencer les sociabilités rurales, bien que ce n'est pas ce vecteur que j'étudie. Cependant, la zone géographique et temporelle correspond tout à fait à mes recherches, ce qui m'a tout de même apporté de nombreux éléments sur la vie agricole locale.

- Rolland-Boulestreau Anne, « Micro-histoire et terreur en province : itinéraire d'un «général incendiaire» en Vendée militaire (mars-juillet 1794) », In *Annales historiques de la Révolution française* (N°380), Angers, Armand Colin, 2015, pp. 25-44 [en ligne] <https://journals.openedition.org/ahrf/13495>
- Vovelle Michel, *Les sans-culottes marseillais*, Aix-en-Provence, PU de Provence, Le temps de l'histoire, 2013, 235 p. [en ligne] <https://books.openedition.org/pup/959>

→ Etude quantitative des classes et des luttes de classes à Marseille sous la Révolution ; étude de Marseille comme un des épicentres urbains du jacobinisme, puis un des sites majeurs de la révolte fédéraliste dans le Midi.

Cette analyse de sociologie quantitative des sans-culottes marseillais m'inspire par son regard complet sur les acteurs étudiés : Vovelle assume dans cet ouvrage l'héritage socio-politique de l'historiographie révolutionnaire — que je partage également — et révèle quelques aspects des structures sociales de la Révolution, surtout parmi la sans-culotterie dont le portrait est dressé pour des milliers de militants. De plus, le fédéralisme du Midi et ses acteurs concernent directement mon sujet.

- Vovelle Michel, « Formes de politisation de la société rurale en Provence sous la Révolution Française : entre jacobinisme et contre-révolution au village » In *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest* (T. 89 n°2), Rennes, PU de Rennes, 1982, pp. 185-204 [en ligne] [https://www.persee.fr/doc/abpo\\_0399-0826\\_1982\\_num\\_89\\_2\\_3085](https://www.persee.fr/doc/abpo_0399-0826_1982_num_89_2_3085)

→ Vovelle évoque ici la politisation populaire du Midi provençal comme un vif espace d'engagement révolutionnaire : c'est une aire de société paysanne implantée aux structures de vie collectives fortement liées. Il démarque des zones militantes ainsi qu'un jacobinisme rural consolidé et apporte des éléments d'explication, tout en considérant la place du Midi dans la Révolution en comparaison des pays de l'ouest.

Ces recherches sur les structures sociales paysannes en Provence m'affectent car elles sont semblables à mon lieu d'étude : cet article m'a ainsi aidé à remarquer ce clientélisme méridional, à interroger la politisation rurale, ou à obtenir une vue d'ensemble sur les soulèvements paysans méridionaux et leurs motivations.

## *Liste des annexes*

**Annexe I :** - Plan cadastral de Pézenas *extra et intra-muros* / 1827

**Annexe II :** - Carte des sociétés politiques de l'Hérault / 1789-1795

**Annexe III :** - Gravure de l'intérieur d'un comité révolutionnaire  
pendant la Terreur / postérieure à 1794

**Annexe IV :** - Transcription d'une déposition de citoyen  
au comité de surveillance / novembre 1793

**Annexe V :** - Transcription d'une pétition de citoyens actifs  
au directoire exécutif de Pézenas / mars 1798

## Annexes

### Annexe I :

#### *Plan cadastral de Pézenas de 1827<sup>210</sup>*



Le quadrilatère rouge entourant la ville correspond aux murailles.

Les autres lignes rouges désignent les principales routes (route royale) reliant Pézenas aux alentours (Béziers se situe au Sud-Ouest ; Clermont-l'Hérault au Nord-Est).

La rivière de Payne longe les murailles de la ville au Nord.

Les délimitations cernant Pézenas identifient les terres privées.

<sup>210</sup> 3 P 3627, A.D.H.

Section F de la ville (intra-muros)<sup>211</sup>



1. *Le couvent des Ursulines : transformé en hôpital militaire, il reçoit les blessés du front Pyrénéen depuis mars 1793.*
2. *Chapelle des pénitents noirs : lieu de réunion de l'éphémère société du salut public (transformée en salle de spectacle en 1803).*

<sup>211</sup> *Ibid.*

3. *La promenade du quai* : cours surélevé traversant la ville. Lieu névralgique de la cité : cafés, boutiques, et surtout arbre de la Liberté planté en bas du cours au début de la Révolution.

4. *Les halles* : place couverte dite du marché.

5. *Collégiale St. Jean-Baptiste* ; lieu de réunion de la société des sans-culottes.

6. *La maison commune* (hôtel de ville) sur la place d'armes : ici se tiennent les séances du conseil municipal.

7. *L'esplanade*.

Sections de Pézenas :

- **La section du Temple** : se situe aux alentours de la collégiale et comprend le quartier médiéval de Pézenas (Est) aux pieds du château : elle s'étend du château jusqu'à la collégiale du nord au sud, et de la promenade du quai à la rivière de Peyne d'ouest en est.
- **La section du Salut Public** : se situe aux alentours de la chapelle des pénitents noirs et comprend le quartier ouest de la ville, du couvent des Ursulines aux halles du nord au sud, et de l'entrée de la ville à la promenade du quai d'ouest en est.

## Annexe II :

## Carte des sociétés politiques du département de l'Hérault (1789-1795) <sup>212</sup>



*Plus de 9% des citoyens de Pézenas appartiennent à une société politique, chiffre remarquablement haut pour un chef-lieu de canton comparé aux chefs-lieux de districts comme Béziers (environ 3%) ou Montpellier (2.6%).*

Le pays piscénois se situe au croisement d'un axe de communication naturel (la vallée de l'Hérault) et d'un axe humain : la route royale, qui est toujours usitée durant la Révolution.

*Le regroupement en société est un phénomène de basses-terres : 80% des sociétés du département sont implantées sur les plaines littorales du Bas-Languedoc.*

<sup>212</sup> Dubost Jean-François, « Le réseau des Sociétés Politiques dans le département de l'Hérault pendant la Révolution française (1789-1795) », In *Annales historiques de la Révolution française*, Paris, Armand Colin, 1989, pp. 374-416 [en ligne]

### Annexe III :

Intérieur d'un comité révolutionnaire sous la Terreur,<sup>213</sup>  
dessin d'Alexandre-Evariste Fragonard



<sup>213</sup> Albigès Luce-Marie, « Un comité révolutionnaire sous la Terreur », *Histoire par l'image*, 2003, [en ligne] <http://histoire-image.org/fr/etudes/comite-revolutionnaire-terreur>

*Dessin gravé à l'eau-forte par Claude-Nicolas Malapeau, puis reproduit par Pierre-Gabriel Berthault dans les Tableaux historiques de la Révolution française.*

Oeuvre postérieure à la Terreur, mais néanmoins intéressante car elle livre un témoignage saisissant de la mémoire de la Terreur et de ces comités : on y ressent un sentiment de désordre, de débats ambients (déchets au sol, gestes expressifs et figés des jacobins) et de crainte. On ajoute à la peur inspirée par le comité de surveillance : hommes armés (piques, gourdins) et visiblement saouls (bouteilles et verres omniprésents) qui interrogent un homme présentant probablement son certificat de civisme, accompagné de sa femme et de leur fille.

Les symboles révolutionnaires & sans-culottes sont omniprésents : les droits de l'homme sont affichés au mur, les hommes portent des bonnets phrygiens, des bustes de Marat et Le Peletier (martyrs de la Révolution) ornent le mur du fond, et l'oriflamme de la section pend au dessus d'eux. Sur la porte est inscrit "Ici on se tutoient derrière la porte" : on insiste sur l'ambiance populaire et familière du comité, aux aspirations égalitaires.

La présence des cartons d'archives en arrière-plan contenant dénonciations et interrogatoires rappellent le rôle répressif du comité de surveillance, agissant comme un rouage essentiel de la Terreur. Ces écrits constituent finalement des sources précieuses pour l'historien.

## Annexe IV :

**Déposition du citoyen Coumoulet cadet  
au comité de surveillance de Pézenas datée du 2 Frimaire An II  
(22 novembre 1793), concernant les assemblées primaires à caractère fédéraliste  
de Pézenas en Prairial An I (mai - juin 1793) \***

Cejoum'd'auy. Deuxième frimaire An 2<sup>e</sup> de la  
 fondation de la république françoise le comité  
 de surveillance de Pézenas étant en Seance, j'ay  
 prononcé le Citoyen Coumoulet Cadet que  
 l'invitation à eux faites pour déposer vérité sur  
 des faits qui intéressent la tranquillité publique — le  
 M<sup>e</sup> Coumoulet interrogé par le président jura —  
 Comme il a proposé tout pour divers habitans de  
 Cette Commune, le M<sup>e</sup> Coumoulet a déposé que  
 l'époque des assemblées primaires en correspondance —  
 avec le Comité Central étant à Montpellier le  
 Vendémiaire Du Jour ou fut asssemblée —  
 primaire, avec délibéré de rappeler les députés  
 du M<sup>e</sup> Montpellier, il fut tenu vers les onze heures  
 à faire une assemblée Extraord<sup>e</sup> de Commune —  
 qui se trouva très nombreuse & principalement  
 Composée de Muscadins, le Citoyen annéquin  
 Cadet monté en chaire pour annoncer à la  
 assemblée qu'il avait été mis en état —  
 d'arrestation & force propos, le Citoyen —  
 annéquin ayant fait la motion qu'il fut  
 accordé à son frère Cadet une escorte —

142. Causéable pour l'accompagner à  
 Montpellier, laquelle proposition fut  
 approuvée par les deux premières dont il ne  
 se rappelle plus le nom, & qui offrit de  
 marcher luy même, le d<sup>e</sup> Pernault interrogé  
 fit y<sup>e</sup> d'autres observations lors de la tenue  
 d'Assemblée, addit que non par ce qu'il  
 fut dîné à Desvilles, interrogé de plus s'il  
 savoit ou non quelque chose à faire sur le  
 Compte d'Ameguin & Payet de laquelle que  
 non.

Le d<sup>e</sup> Pernault interrogé s'il savoit  
 quelque particularité concernant tous  
 autres habitans de la commune à déposer  
 que toujours a l'époque de ce pied, assemblées  
 primaires en correspondance avec le Comité  
 Central de Montpellier, il fut un matin  
 à la section des Cy desvants, penitents noirs,  
 où il entendit le Citoyen Régis instituteur  
 faisant lecture d'une Lettre qu'il lui dit  
 être écrite de Montpellier par le Citoyen  
 Melayne député lors qu'elle lettre portait  
 prier & amis tenuz vous ferme note

armée est bien retranchée, interrogé s'il  
se rappellerait du Surplice du Content de  
Cette lettre a été que non, & observé, que  
Cette dite lettre était suinte bureau de la  
faction avec les papiers du jour.

Le 2<sup>e</sup> Commune a déclaré le protest qu'il  
servirait le soir du même jour à la déclara-  
tion assemblée brûlante, qu'il y entourerait  
de même la lecture de la. Cette faute peu  
le Citoyen Domme & que lui demandait son  
frère et amis toutes vous forme notre armée  
est bien retranchée, il demanda défaillante  
de quelle armée on entendait parler si elle  
était amie ou ennemie, il ne luy fut la dessus  
rien répondre & le déposant se retira.

Le 3<sup>e</sup> de plus interrogé s'il n'avait  
autres a déposer armé que non, lecture  
faite de la déposition il a dit Content  
vérité & a signé avec les membres Projet  
du Comité & noté ferme.

Commune Niget Caret Douje  
Blays Imbert Clanneau Bouquet  
Fréroux Dourties Regnacelle

*Transcription :*

« Cejourd'huy deuxième [frimaire] L'an 2e. de la fondattion de la republique francaise le comité de surveillance de pesenas etant en [séance], s'est presenté le citoyen [Couloulet] Cadet sur l'invitation à luy faitte pour deposer vérité sur des faits qui interessent la tranquilité publique.

le d. [le dit] Couloulet interrogé par le Président sur la conduite & propos tenus par divers habitans de cette commune, le d. Couloulet a deposé qu'a lepoque des assemblées primaires en corespondance avec le comité central [séant] à Montpellier & le lendemain du jour ou lad. [la dite] assemblée primaire avait delibère de rappeller ses députés aud. [au dit] Montpellier, il fut tenu vers les onze heures & demy une assemblée extraordre [extraordinaire] de commune qui se trouva très nombreuse & principalement composée de muscadins, le citoyen annequin cadet monta en chaire pour annoncer a lad. assemblée qu'il avait été mis en état d'arrestation & sur ce propos, le citoyen annequin ayné fit la motion qu'il fut accordé à son frere cadet une escorte (p. 2) [considérable] pour l'accompagner à [Montpellier], laquelle proposition fut appuyée par un jeune homme dont-il ne se rappelle pas le nom, & qui offrit de marcher luy même, led. Couloulet interrogé s'il fit d'autres observations lors de la tenue de lad. assemblée, a dit que non parce qu'il fut diner de suitte. interrogé de plus s'il avait encore quelque [aveu] à faire sur le compte d'annequin l'ayné, a repondu que non.

Led. Couloulet interrogé s'il savait quelque particularité concernant [tout] autres habitans de la commune à deposé que toujours a lepoque des susd. [susdites] assemblées primaires en corespondance avec le comité central a Montpellier, il fut un matin a la section des cydevant penitens noirs, ou il entendit le citoyen Regis instituteur faisant lecture d'une lettre qu'il luy dit etre ecrite de montpellier par le citoyen Mel ayné député la quelle lettre portait freres et amis tenes [tenez] vous ferme notre (p. 3) armée est bien retranchée, interrogé s'il se rappellait du surplus du contenu de cette lettre a dit que non, & à observé que cette ditte lettre etait sur le bureau de lad. section avec les papiers du jour.

Led. Couloulet a de plus deposé qu'il se rendit le soir du meme jour a la ditte section assemblée tenante, qu'il y entendit de même la lecture de lad. lettre faitte par

le citoyen [Donné] & que luy entendant dire freres et amis tenès [tenez] vous ferme notre armée est bien retranchée, il demanda de suite de quelle armée on entendait parler si elle était amie ou ennemie, il ne luy fut la dessus rien reprendre & le deposant se retira. [le dit Coumoulet] de plus interrogé s'il n'a rien autre a deposé a repondu que non, lecture faitte de sa deposition il a dit contenir vérité & a signé avec les membres presens du comité & notre secrétaire.

(Signatures) »

## Annexe V :

**Copie de la pétition des citoyens actifs de la section du salut public de Pézenas  
concernant les troubles survenus en cette ville  
lors des assemblées primaires du 1er Germinal An VI (21 mars 1798)  
adressée à Fabre l'aîné, commissaire du directoire exécutif de la commune \***

Le peuple simple estoit facile a etre farine, ils avoient travaille le coeur et l'esprit des citoyens de bonne foi, ils leur avoient inspire une horreur profonde pour tout ce quil y avoit d'horribles, la fermentation, l'exaspération estoient au comble.

Des le grand matin une foule tres considérable des gens de la campagne, avoient ete attirés par les mineurs au local ou se venait le cercle constitutionnel, des emissaires avoient ete placés aux portes de la ville pour les y faire rentrer et les empêcher d'aller aux champs; cette foule étoit grossie par une foule plus grande encore des femmes et desfants, ces bandes sortent a peloton détaché; elles parcourent les rues des villes, des chansons atroces, des cris de provocation, d'impérations affreuses frappent les oreilles et remplissent les airs. Deux heures au moins avant l'ouverture de las séances, les rues, les places tout étoit obstrué, le citoyen paisible qui se hazardoit a sortir, étoit hué, menacé, poursuivi.

enfin l'heure sonne, un rassemblement de deux cent hommes au moins occupoit l'extérieur du local ou l'assemblée devoit se tenir, un municipal arrive, ouvre la porte; cet officier se presse, gagne la porte, inonde la salle, un bon citoyen qui a osé s'y glisser avec eux, eut peri dans les froissements affectés qui avoit reue, il fallut donc se résigner, laisser envahir toutes les places et nantir que lorsque les instigateurs se furent distribués les rôles, quibz eurent pris le bureau et quibz eurent vangé leur phalanges dure manières capable de effayer les citoyens — paisibz. la désignation du local est nécessaire; cest la salle des spectacles; le bureau avoit été, par affectation, placé au fond du théâtre, derrière et sur les deux cotés étoient des groupes de ces hommes a trois ou quatre rangs de hauteur sur le devant du théâtre les groupes étoient encore plus renforcés, a peine pouvoit on arriver au bureau et on ne pouvoit pas le voir, a moins que de le toucher.

la loge qui est sur l'avant scène destinée a la municipalité, étoit remplie d'enfants, on avoit aussi garni d'enfants les échelles des coulisses et le parterre étoit rempli de femmes.

on ne pouvoit jamais se faire une idée juste de la terreur dont une disposition semblable, frappoit au premier

(M)

abord les esprits; elles paralysaient absolument les bons citoyens quand au signal donné, les huées, les brouhaha, les cris perçants des femmes et des enfants, les agitations ondulantes des groupes, les gloussements de quelques furieux et les chapeaux en tissu manifestaient que les jours de ceux qui n'étoient pas agréables, étoient véritablement en danger; alors les meneurs frappaient le dernier coup, ils - vivent que ce procédé de leur part, alloit appuyer leur triomphe: ils lâchaient dans l'assemblée vingt cinq à trente hommes à veste bleue, goudron rouge au chapeau, batton à la main qui entroient et sortaient de la salle, la provocation sur les levers, les menaces sur le front et dans les yeux, ces hommes étoient réquisitionnaires, gens sous le bras de la loi et dont plusieurs (les frères eversy) venaient tout récemment d'être dénoncés à l'accusateur public par arrêté de l'administration centrale pour violences exercées envers la garnison dont ils étoient voués de nuit forcer le poste et dont ils étoient voulu emporter les armes pour les livrer dans la commune aux révoltes qui meditoient.

telle fut la situation de l'assemblée. le citoyen plus reconnu pour le plus ancien âge demanda la loi à la main de jouir de la prérogative qu'elle accorde à sa veille, mille cris se levaient contre lui, on le repoussa en protestant que son frère étoit emigré, il répond et prouve avec le relai que venoit de lui délivrer le commissaire du directoire que son frère étoit préteur déporté, qu'en quittant en 1792 le territoire, il étoit rempli les conditions prescrites par la loi; les huées recommandent et les instigateurs installent dans la présidence le citoyen Gautier bien moins âgé, mais cetoit la une de leurs créatures.

il en étoit de même des secrétaires, n'importe l'âge; il n'est pas le plus jeune, mais il est installé par un bon citoyen n'est appelle sur la liste qu'il ne soit l'objet et de la

division et d'une menace particulière, toujours quelque-  
injuste l'accompagnait.

ce fut dans ces entrefaites quinze des assidés entre dans la  
salle et relance en criant aux armes. ce mot est aspergé  
prononcé que les hommes, les femmes, les enfans se precipitent  
se mettent, la bande au pœuf rouge se confond, ce n'est plus  
qu'un flux et reflux qui crie: aux armes, nous savions bien  
que les coquins voudroient nous avoir le dessus, aux armes, il  
faut les écraser, les tuer, ce sont des royalistes, des chouans, il  
faut qu'il y en ait des morts. a peine les bons citoyens peuvent-  
ils quitter, se cacher, ces bandes sortent par mouvements —  
disordonnés, ils vont sauver; ils se repandent dans la ville.  
les autorités constituées ont du établir que les plus grands  
exécutions furent commises, que les boutiques furent fermées, que  
les citoyens paisibles ne se croient pas perdants quelques —  
instants en sûreté dans leurs propres maisons.

après des manœuvres et des violences de ce genre, seul  
étaient sauvés imprudemment et sans fruit pour la chose  
publique que de pavoisées encore dans un lieu ou les bons  
citoyens n'avaient trouvé que le mépris et la mort.

tous les droits ont été sacrifiés, toutes les règles méconnues,  
la loi mise à côté, le corps législatif et le gouvernement  
apprendront avec intérêt les événements dont les bons citoyens  
ont failli être victimes et les vengeront, ils annuleront des  
opérations marquées au coin de l'oppression, de la terreur  
et de l'injustice; les bons citoyens les décreront comme tel  
et fera contre ces actes nuls et illégaux toutes les protestations  
que l'infraction aux loix leur inspire et dont les dispositions  
garantissent les succès.

à peser les 1<sup>er</sup> germinal l'an 6 de la république  
française une circonscription.

Brin	girat	lapicierre	trezic
lauret	coulard cadet	hondrat	dejean

*Transcription :*

« Copie de la protestation des citoyens ayant droit de voter a l'election de l'an 6.

contre les operations faites dans l'assemblée tenue le premier germinal pour la section dite du salut public, a pesenas.

point de liberté, point de sureté, attroupements, menaces violences, voïes de fait, terreur deployée pour intimider, pour ecarte les citoyens paisibles ; tels sont les elemens qui ont caracterisé une reunion qui devait etre paisible, libre, franche et dont les actes devaient etre marqués au coin de la plus exacte soumission aux lois et d'un amour ardent pour la patrie.

quelques jours a l'avance des bruits sourds, des menaces multipliées, des dehors marquans, l'irascibilité, toutes les passions haineuses, des provocations dans tous les sens annonçaient aux bons citoyens, le sort que les agitateurs leur réservaient, si leur civisme leur inspirait la noble audace de paraître a l'assemblée primaire. c'eut été une lacheté d'obeir a la crainte, un crime de manquer a son devoir. les bons citoyens n'éprouverent que ce sentiment et ils se devouerent.

leur bonne volonté n'a pu surmonter les obstacles, les meneurs les avaient multipliés a ce point qu'une scene sanglante en eut été la suite inevitable.

que n'auraient ils pas fait ? ils ont meconnu la loi, ils l'ont meprisée, foulée aux pieds, leur caprice, leur malveillance ont été les seules regles de leur conduite.

(p. 2) le peuple simple est facile a etre fasciné, ils avaient travaillé le coeur et les esprits de ces citoyens de bonne foi, ils leur avaient inspiré une horreur profonde pour tout ce qu'il y avait d'honneur, la fermentation, l'exaltation etaient au comble.

des le grand matin une foule très considérable des gens de la campagne, avaient été attirés par les meneurs au local ou se reunit le cercle constitutionnel, des emissaires avaient été placés aux portes de la ville pour les y faire rentrer et les empêcher d'aller aux champs ; cette foule etait grossie par une foule plus grande encore des femmes et d'enfans. ces bandes sortent a pelotons détachés ; elles parcourent les rues de la ville ; des chansons atroces, des cris de provocation, d'imprecations affreuses frappent les oreilles et remplissent les airs. deux heures au

moins avant l'ouverture de la seance les rues, les places tout etait obstrué, le citoyen paisible qui se hazardait a sortir, etait hué, menacé, poursuivi.

enfin l'heure sonne, un rassemblement de deux cens hommes au moins occupait l'exterieur du local ou l'assemblée devait se tenir, un municipal arrive, ouvre la porte ; cet essain se presse, gagne la porte, inonde la salle, un bon citoyen qui eut osé s'y glisser avec eux, eut peri dans les froissements affectés qu'il aurait recu, il fallut donc se resigner, laisser envahir toutes les places et n'entrer que lorsque les instigateurs se furent distribués les roles, qu'ils eurent pris le bureau et qu'ils eurent rangés leur phalanges d'une maniere capable d'effrayer les citoyens paisibles. la designation du local est necessaire ; c'est la salle des spectacles ; le bureau avait été, par affectation, placé au fonds du theatre, derriere et sur les deux cotés etaient des groupes de ces hommes a trois ou quatre rangs de hauteur sur le devant du theatre les groupes etaient encore plus renforcés, a peine pouvait on arriver au bureau et on ne pouvait pas le voir a moins que de le toucher.

la loge qui est sur l'avant scene destinée a la municipalité etait remplie d'enfants, on avait aussi garni d'enfants les echelles des coulisses et le parterre etait rempli de femmes.

on ne pourrait jamais se faire une idée juste de la terreur dont une disposition semblable, frappait au premier (p. 3) abord les esprits ; elle paralisa absolument les bons citoyens quand au signal donné, les huées, les brouhaha, les cris perçans des femmes et des enfants, les agitations ondulentes des groupes, les glausements de quelques furieux et les chapeaux en l'air, manifestèrent que les jours de ceux qui n'étaient pas agréables étaient véritablement en danger, alors les meneurs frapperent le dernier coup, ils virent que ce procédé de leur part, allait assurer leur triomphe. ils lachèrent dans l'assemblée vingt cinq a trente hommes a veste bleue, pouf rouge au chapeau, batton a la main qui entraient et sortaient de la salle, la provocation sur les levres, la menace sur le front et dans les yeux, ces hommes étaient requisitionnaires, gens sous le bras de la loi et dont plusieurs (les freres crespy) venaient tout recemment d'être denoncés a l'accusateur public par arreté de l'administration centrale pour violences exercées envers la garnison dont ils avaient voulu de nuit forcer le poste et dont ils avaient voulu emporter les armes pour se livrer dans la commune aux excès qu'ils meditaient.

telle fut la situation de l'assemblée. le citoyen peüs reconnu pour le plus ancien d'age demande la loi a la main de jouir de la prerogative qu'elle accorde a sa veillesse [vieillesse], mille cris se levent contre lui, on le repousse en pretextant que son frere est emigré, il repond et prouve avec le relevé que venait de lui delivrer le commissaire du directoire que son frere est pretre deporté, qu'en quittant en 1792 le territoire, il avait rempli les conditions prescrites par la loi ; les huées recommandent et les instigateurs installent dans la presidence le citoyen Gautier bien moins agé, mais c'était la une de leurs creatures.

il en est de même du secretaire, n'importe l'age ; il n'est pas le plus jeune, mais il est installé. pas un bon citoyen n'est appellé sur la liste [sans] qu'il ne soit l'objet et de la (p. 4) derision et d'une menace particulière, toujours quelque injure l'accompagnait.

ce fut dans ces entrefaites qu'un des affidés entre dans la salle et se lance en criant aux armes. ce mot est a peine prononcé que les hommes, les femmes, les enfans se precipitent, se melent, la bande au pouf rouge s'y confond, ce n'est plus qu'un flux et reflux qui crie : aux armes, nous l'avions bien dit que les coquins voudraient nous avoir le dessus, aux armes, il faut les ecraser, les tuer, ce sont des royalistes, des chouans, il faut qu'il y en ait des morts. a peine les bons citoyens purent s'esquiver, se cacher, ces bandes sortent par mouvements desordonnés, ils vont s'armer ; ils se repandent dans la ville. les autorités constituées ont du etablir que les plus grands excès furent commis, que les boutiques furent fermées, que les citoyens paisibles ne se crurent pas pendant quelques instans en sureté dans leur propres maisons.

après des manoeuvres et des violences de ce genre, c'eut été se livrer imprudemment et sans fruit pour la chose publique que de paraître encore dans un lieu ou les bons citoyens n'auraient trouvé que le mepris et la mort.

tous les droits ont été sacrifiés, toutes les regles meconnues, la loi mise a coté ; le corps legislatif et le gouvernement apprendront avec interet les evenements dont les bons citoyens ont failli etre victimes et les vengeront, ils annuleront des operations marquées au coin de l'oppression, de la terreur et de l'injustice ; les bons

citoyens les denoncent comme tels et font contre ces actes nuls et illegaux toutes les protestations que l'infraction aux lois leur inspire et dont les dispositions garantissent le succès.

a pesenas le 1er germinal l'an 6 de la republique francaise une et indivisible.

(Environ 150 signatures sur une page et demi)

Certifié conforme à l'original déposé officiellement dans les archives du commissaire du directoire executif près l'administration municipale de la commune de pezenas.

(Signature de Fabre l'aîné) »

## Table des matières

<i>Remerciements</i> .....	p. 4
<i>Liste des abréviations</i> .....	p. 5
<i>Prologue</i> .....	p. 6
<i>Les institutions de la Révolution</i> .....	p. 10
<i>Corpus de sources</i> .....	p. 22
<i>Introduction</i> .....	p. 36
<i>Chapitre II : le processus d'engagement citoyen</i> .....	p. 55
<b>I. Une émeute patriotique : démonstration de la souveraineté populaire (1792).....</b>	<b>p. 57</b>
A. Des prêtres réfractaires à la source d'un quiproquo entre municipalité et citoyens.....	p. 58
B. Les germes de la fracture sociale : une tradition catholique encore bien implantée.....	p. 62
<b>II. Le comité de surveillance : une micro-institution populaire face au fédéralisme (1793-1794).....</b>	<b>p. 68</b>
A. L'inscription de Pézenas dans le « péril fédéraliste ».....	p. 71
B. Correspondances et affinités de l'Hérault avec les villes insurgées.....	p. 74
C. La « radicalisation » révolutionnaire face au « modérantisme ».....	p. 80
<b>III. Le refus de la conscription : une anti-révolution ? (1795) .....</b>	<b>p. 87</b>
A. Brigandage et militantisme.....	p. 90
B. L'exigence d'égalité devant la réquisition.....	p. 93
<b>IV. Une subversion électorale : quand le passif devient actif (1796-1798) .....</b>	<b>p. 97</b>
A. La guerre des « factions ».....	p. 100
B. La démocratie directe : une revendication populaire toujours d'actualité.....	p. 106
<i>Glossaire</i> .....	p. 112
<i>Bibliographie commentée</i> .....	p. 117
<i>Liste des annexes</i> .....	p. 134
<i>Annexes</i> .....	p. 135